



INNOCENTE-PRUDENCE-GUILLEMETTE DE ROSNYVINEN DE PIRÉ

Par CARLE VANLOO. — Musée de Rennes

GUILLEMETTE DE ROSNYVINEN DE PIRÉ

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRE RENCONTRE.

« Je vous vis, et jamais ce spectacle délicieux ne disparaîtra de mon souvenir. Vous étiez assise dans un fauteuil et vous portiez au corsage une échelle de rubans. Vos mains étaient croisées dans une attitude de paresse et de rêverie. Ah! le charmant tableau! Quel peintre eût pu fixer la grâce de votre pose, l'incarnat de votre teint, le sourire de votre bouche, le feu langoureux et discret de votre regard ».

HENRI DE RÉGNIER,
Le Passé vivant.

La première fois que je vis Innocente-Guillemette, je sentis le petit choc annonciateur des sentiments profonds et durables; non pas que ce fût, à proprement parler, le coup de foudre; il y avait entre nous une trop grande différence d'âge et de situation, sans mentionner beaucoup d'autres obstacles qui apparaîtraient clairement dans la suite. Mais je compris aussitôt que cette délicieuse enfant jouerait un rôle dans ma vie et que désormais, par un sortilège auquel je n'échapperais plus, elle deviendrait la petite inspiratrice d'un grand nombre de mes actes et de mes pensées.

Comment ce curieux phénomène s'est-il accompli? C'est ce que je me propose de rapporter dans les confidences qui vont suivre.

Innocente-Guillemette était vêtue d'une robe de taffetas vert uni fort simple et cependant du meilleur goût. De grandes manches bouffantes jusqu'au niveau du coude étoffaient le haut du corps, encore un peu gracile; le reste du bras était enserré dans une double manche étroite, se terminant par une dentelle. Au cou un petit ruban bleu et, dans les cheveux, une fleur artificielle de même nuance s'harmonisaient délicatement avec la toilette; à l'échancrure du corsage, un nœud blanc inachevé retombait négligemment à la hauteur de la poitrine. Elle était assise sur un fauteuil à fond rouge en velours frappé, d'une forme ovale faisant déjà pressentir le style Louis XVI; elle était accoudée à une table couverte d'un tapis de même nuance que sa robe; ses deux mains se rejoignaient dans un geste gracieux; la tête était poudrée, les lèvres d'un rouge franc et je ne jurerais pas qu'un peu de fard n'en eût même relevé l'éclat; enfin deux beaux yeux noirs, expressifs, regardant bien en face malgré un air de timidité et de candeur, faisaient de cette apparition un ensemble inexprimable de charme et de distinction.

Non loin d'elle, pouvaient s'apercevoir le marquis de Piré, son père, et la marquise, sa mère. Le marquis portait un habit de cérémonie, de nuance verte également, mais plus franche, une fourrure tigrée garnissait l'extrémité des manches; des brandebourgs d'or reliaient les deux côtés du vêtement et, comme ils n'étaient pas attachés, on découvrait sous la soie la cuirasse d'un homme de guerre ainsi qu'une ceinture de cuir pour l'épée. De la main droite, entourée d'une manchette, M. de Piré tenait un gant jaune; le regard était ferme, avec un pli de la bouche légèrement moqueur; le personnage avait belle allure et donnait de lui-même l'impression la plus sympathique. La marquise était une personne d'un aimable embonpoint; elle n'était pas régulièrement jolie, mais elle plaisait par une carnation délicate et un petit air mutin annonçant la fantaisie et

l'imprévu. Elle se distinguait par sa coiffure sans poudre, boucles à l'anglaise, des « dragonnes », comme on disait alors, retombant de chaque côté. Un diadème de perles surmontait sa chevelure, et, en arrière, un tulle vapoureux nuance bouton d'or partait du centre du diadème, tandis qu'une immense écharpe de soie rouge enveloppait presque complètement les épaules sans les cacher, ce qui eût été grandement dommage, il est juste de le reconnaître.

Les principaux membres de la famille se trouvaient là également; il me fut ainsi donné de faire, sans plus tarder, leur connaissance. J'aperçus donc encore la sœur aînée de Guillemette, la comtesse Hay de Bonteville, bien moulée dans un corsage d'un bleu vif, aux manches amples, dont les bouffants, sectionnés verticalement, se prêtaient à une combinaison de nœuds de tulle blanc d'un gracieux effet. Elle avait les cheveux poudrés relevés en arrière, découvrant franchement le front, et, au sommet de cette coiffure haute et piriforme, une main habile avait disposé un collier de saphirs jetant une note vive sur toute cette blancheur. La comtesse tenait à la main une lettre dont le cachet venait d'être rompu; on ne pouvait douter que la lecture ne s'en fût achevée dans une franche satisfaction; l'expression du regard l'indiquait suffisamment. En prolongeant d'ailleurs mon examen, je pus me convaincre que la bouche avait la même expression moqueuse, signe distinctif de la famille, que j'allais retrouver encore plus accusé chez les deux personnages dont la silhouette commençait à se préciser dans la galerie voisine. Un avis obligeant me fit immédiatement savoir que c'étaient les deux frères d'Innocente-Guillemette, Guillaume-Gabriel et Pierre-Marie de Rosnyvinen de Piré. L'aîné s'était affublé d'une cuirasse comme s'il devait partir incontinent en campagne ou en manœuvres, et il jetait vers nous un regard plein de suffisance et de dédain.

Il était à l'âge où l'on s'imagine faire sans contrainte la conquête du monde, et cette illusion juvénile s'accroissait désagréablement chez lui de toute la morgue que la naissance pouvait développer chez un jeune présomptueux. Cet air narquois, agréable, somme toute, chez les autres membres de la famille, devenait alors insupportable, car il prenait allure d'impertinence et dans les yeux, comme plissés, de Guillaume-Gabriel, on devinait qu'il pouvait passer à volonté des lueurs d'arrogance ou de caresse. Petit homme en définitive non sans séduction, mais qui devait être cruel, perfide et insolent à plaisir.

On retrouvait chez son frère Pierre-Marie le sourire goguenard des Rosnyvinen, avec une bonhomie qui rappelait celle du marquis. L'habit qu'il portait, d'un bleu franc, laissait entrevoir un gilet blanc relevé d'or, sur lequel retombait élégamment un jabot de dentelle. Frisé au fer, poudré à blanc, le front très dégagé, les sourcils nettement marqués soulignant l'énergie de la physionomie, Pierre-Marie ne pouvait manquer de plaire au premier abord, par son air enjoué appelant la sympathie.

J'appris que cette famille tenait dans la province un rang élevé et y jouissait d'une réelle influence, au grand dépit de M. le duc d'Aiguillon, qui commandait alors en Bretagne au nom du roi. Vous ai-je dit que nous étions à Rennes, vers l'année 1762, dans un vieil hôtel de la rue de Corbin, résidence d'hiver des Rosnyvinen de Piré après avoir été la demeure du conseiller Descartes ?

Descartes, de la famille du philosophe ? Précisément. Et vous pouvez apercevoir, si vous voulez bien me suivre dans une galerie voisine, le portrait de Joachim Descartes de Chavagne, l'un des ascendants de Guillemette, et plus loin celui de Bertrand d'Argentré, le célèbre jurisconsulte historien breton, aïeul du marquis de Piré. Eh quoi ! tant d'illustrations réunies en un tel lieu ! Comment dès lors oser lever les yeux sur l'héritière d'une pareille lignée ?

Innocente-Guillemette, je ne puis aspirer à votre main, j'en fais humblement l'aveu; mais il ne m'est point interdit de vouer un culte déférent à votre petite personne. Je serai votre historiographe; je chercherai à soulever le voile du passé, à établir vos origines, à percer le mystère de l'avenir.

Et d'ailleurs pour rentrer dans la réalité et rejeter toute feinte inutile, je vous remets à votre vraie place, dans le cadre même où j'ai fait votre connaissance : au Musée de Rennes, où votre portrait par Carle Van Loo vous assure une place d'honneur; où tous vos proches figurent eux aussi en rang honorable, où j'ai appris vos attaches de famille avec les Descartes. Vous aviez seize ans lorsque le peintre a fixé vos traits sur cette toile charmante vers 1762 vraisemblablement. Et après qu'êtes-vous devenue? Comment avez-vous traversé la période agitée du gouvernement du duc d'Aiguillon en Bretagne? Comment celle plus tragique de la Révolution? Avez-vous vécu ces heures dramatiques? Où? Avec qui? Sous quels cieux? Je veux savoir! Je veux savoir!

CHAPITRE II

CHRISTOPHE DE ROSNYVINEN.

« Je ne voyage sans livres,
ny en paix, ni en guerre : c'est
la meilleure munition que j'aye
trouvée à cet humain voyage ».

MONTAIGNE.

La recherche est passionnante et fertile en révélations imprévues. Avoir dans les veines le sang d'un d'Argentré, d'un René Descartes, celui de toute la lignée des Rosnyvinen, voilà qui n'est certes pas banal et devrait déjà assurer à Guillemette, en dehors de son attrait personnel, un renom enviable.

Elle est née en 1746 de Guillaume-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen, marquis de Piré, comte de Maure, baron de Lohéac, et de Louise-Emilie de Visdelou de Bienassis. Les époux étaient cousins au quatrième degré et des dispenses avaient dû être demandées à Rome. On relève à l'acte de mariage la signature d'augustes personnages, entre autres, celles de Monseigneur Louis de Lorraine, prince de Pons et de Mortagne, et de son épouse, Elisabeth de Roquelaure, princesse de Pons; celle aussi de leur fille, très haute très puissante et très illustre princesse Léopoldine-Elisabeth Charlotte de Lorraine, dame de Remiremont; celle encore de la comtesse de Coigny, marquise de Nevers.

La cérémonie eut lieu à Paris, paroisse Saint-Sulpice, Guillaume-Marie de Rosnyvinen demeurant alors rue Saint-Dominique, quartier de Saint-Germain des Près, ainsi que le rapporte le contrat de mariage. Les deux époux, mineurs, étaient assistés, l'un, de messire Guy Picquet, chevalier, seigneur de la Motte, remplaçant le père du futur, décédé (remarquez encore ce nom célèbre), et Louise-Emilie de Visdelou qui avait également perdu son père avait auprès



LOUISE DE VISDELOU DE BIENASSIS

Marquise de Piré

Musée de Rennes.

d'elle sa mère, haute et puissante dame Marguerite Yris de Pons, épouse en secondes noces de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste, marquis de Montesson, brigadier des armées du Roi et sous-lieutenant des gendarmes dauphin, la dite dame auparavant veuve de Jean-François de Visdelou, seigneur comte de Bienassis, président au Parlement de Bretagne.

Les Rosnyvinen étaient issus de cadets de Basse-Bretagne; le premier dont les annales fassent mention est Christophe, qui vivait dans la première moitié du quatorzième siècle. Ils tiraient leur nom d'une terre du pays de Léon, sise en la paroisse de Plouider; à l'origine, il a pu s'écrire Rochnyvinen et signifie en breton : roche des Ifs. On relève chez les auteurs de l'époque des déformations singulières; Mathieu de Coucy parle d'un Rossigninian ou d'un Rosbinen; Juvénal des Ursins, d'un Roussemine; Jean Chartier, d'un Rosminen. Le généalogiste qui donne ces indications, et qui n'est autre qu'un membre de la famille dont il sera question plus loin, fait judicieusement remarquer que les noms les plus célèbres sont souvent déformés par les vieux auteurs, tel celui de Duguesclin, dont certains font Kesclin, Claiquin, et Guesquin. Ce dédain de nos pères pour les appellations dont la consonance les déconcertait ne s'est-il pas manifesté même en des siècles plus cultivés? Le brillant Buckingham devient, sous la plume de La Rochefoucauld, le trivial Bouquinquan et perd ainsi, il faut l'avouer, une partie de son prestige. Tallemant, Bussy-Rabutin et le même La Rochefoucauld n'ont jamais pu écrire et encore moins prononcer Hohenloe, dont ils font d'Hollac, ou d'Olac.

L'hôtel Carnavalet n'eut-il pas simplement comme premier propriétaire un de Kernevenen, dont les Parisiens ne purent jamais adopter le nom?

Quoi qu'il en soit de ces fantaisies orthographiques, l'ancienneté de la maison de Rosnyvinen n'est pas contestable; elle fut reconnue officiellement lors des révisions de

titres de noblesse prescrites à diverses reprises sous l'ancienne monarchie. En 1668 notamment la Chambre de la réformation proclama la qualité de gentilhomme de Christophe de Rosnyvinen, seigneur de Piré, chef de nom et d'armes de toutes les branches de la maison de Rosnyvinen subsistant alors. Celui-ci était sous la tutelle de sa mère, née Marguerite d'Espinose, épouse en secondes noces de Jean de Boisgelin, seigneur de Mesneuf, président à mortier au Parlement. Lorsqu'il eut l'âge d'homme, Christophe s'avisa que ses titres avaient été mollement présentés et soutenus par son beau-père et que ses archives de famille lui permettaient d'établir un travail plus serré et plus précis. Il le refit, par simple satisfaction personnelle et pour laisser à ses descendants un mémoire généalogique complet et irréfutable. Il est bon d'y jeter les yeux, parce qu'il révèle la tournure d'esprit de Christophe et permet de fixer exactement sa physionomie; ajoutons qu'il sort du cadre étroit où son auteur croyait le maintenir, car il contient des considérations historiques et philosophiques qu'il serait vraiment regrettable de laisser dans l'ombre des archives où elles sont cachées depuis plus de deux siècles.

Christophe était de complexion délicate, il ne put pour cette raison entrer au service du roi dans ses armées. Ayant d'autre part de nombreuses alliances, entraînant l'incompatibilité, dans le Parlement de Bretagne, il ne put davantage être de robe comme l'avait été son père et comme le sera son fils. Il s'en consola en s'enfermant dans sa librairie, à la manière de Montaigne, où mieux encore, dans son poêle, comme aurait dit René Descartes, son grand-oncle. Il devint ainsi une sorte d'érudit, un compilateur de documents et de vieux grimoires; il n'y acquit pourtant nulle pédanterie et conserva, au contraire, au milieu de ces parchemins, une bonhomie complète. On excusera le style, déclare-t-il au début de son mémoire ⁽¹⁾, « s'il est simple et naïf et peu

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, E. 246.

chastié et souvent dans les termes des anciens actes. Comme l'on n'a eu ici l'intention que de dire la pure vérité, sans donner dans des exagérations comme la plupart des généalogistes pour flatter la vanité, la vérité n'a pas besoin de fard ni d'artifices. D'ailleurs ces Mémoires sont des mémoires domestiques que l'on a moins dressés pour les étrangers que pour l'instruction et satisfaction particulière de ceux du nom de Rosnyvinen et de leurs descendants ».

Non, le travail de Christophe a une portée beaucoup plus générale que ne le concevait son auteur; sa culture étendue, son esprit d'observation l'ont amené insensiblement à tracer un tableau historique d'un réel intérêt; il suffira, pour en donner une idée, d'en extraire quelques passages. Dès le préambule perce à l'adresse de sa mère et de M. de Boisgelin de Méneuf une pointe de reproche et de dédain.

« Il y a des discussions qui sont au dessus du genre ordinaire des femmes : la généalogie de la maison de Rosnyvinen était de ce nombre, de sorte qu'elle se trouva commise aux soins de M. de Méneuf ». La mère de Christophe, née d'Espinose, était d'origine espagnole, d'une famille des plus considérables de Castille; descendant de Grands d'Espagne, elle eût dû, semble-t-il, attacher plus d'importance à cette reconnaissance des droits de son fils; elle abandonna ce souci à M. de Boisgelin de Méneuf. Mordant comme ceux de sa race, Christophe écrit à propos de ce dernier : « Il n'est pas aisé de démesler si, dans la manière qu'il se comporta, ce fut l'effet d'une ignorance naturelle dans les affaires d'aultruy et dont il affecta de ne pas sortir, mais il est toujours certain qu'il ne se donna pas tous les mouvements nécessaires, qu'il ne fit aucune perquisition en Basse-Bretagne d'où la maison de Rosnyvinen prend son origine; qu'il n'en fit que de très médiocres à la Chambre des comptes de Nantes et nulle à celle de Paris, ni ailleurs, quoique le chemin lui en fût frayé par les titres domestiques. Il se contenta donc de faire voir que son pupille était gentilhomme

et, pour y parvenir, il jeta ce qu'il trouva de titres domestiques sous la main à la tête d'un mauvais avocat sur lequel il se reposa, et, qui, faute d'être premièrement bien instruit et d'avoir pris lui-même la peine de s'instruire par une exacte et attentive lecture des actes, non seulement omit plusieurs choses à l'avantage du nom de Rosnyvinen, mais encore commit un grand nombre de méprises contre la teneur des actes dont il était saisi et qu'il alléguait dans son induction ».

On peut compléter ce croquis déjà assez ironique par celui que madame de Sévigné nous a laissé de ce magistrat, portrait bien cruel, bien qu'il n'ait qu'un trait, mais quel trait ! La marquise avait vendu une terre au président, et, au moment du versement des fonds, celui-ci souleva une difficulté dans l'espoir d'obtenir une remise de six mille livres. La contestation fut vite réglée à l'avantage de madame de Sévigné qui put produire une pièce décisive : « Puisque vous voulez savoir, écrit-elle à sa fille, la suite de l'affaire que j'ai eue avec Méneuf, c'est qu'il est au désespoir parce qu'il n'a plus de prétexte pour ne pas achever de me payer. J'attends la fin de cette petite affaire; c'est un plaisir de voir *les convulsions de la mauvaise foi* qui ne sait plus où se prendre et qui est abandonnée de tous les prétextes ».

Christophe, méticuleux et impitoyable, cite des exemples de la légèreté du généalogiste qui fait d'un certain Olivier de Rosnyvinen deux personnages, tandis qu'au contraire, il confond plus loin un oncle et un neveu pour n'en faire qu'un seul et même individu.

« Certaines maisons, constate-t-il encore non sans ironie, prétendent faire remonter leur origine à des temps fabuleux. Quant à celle des Rosnyvinen, elle ne cherche la sienne qu'en elle-même, sans donner dans la chimère d'une origine fabuleuse; elle se borne à faire ressortir qu'elle est toujours restée fidèle à son nom et à ses armes, sans emprunter à d'autres des titres auxquels elle n'avait pas de droits ».

C'est ici que Christophe s'élève peu à peu au ton de l'historien : « Il y a peu de maisons où l'on puisse articuler une généalogie bien suivie au-dessus de trois cents ans. La négligence de nos ancêtres en ces matières, leur ignorance au point de ne savoir ni lire ni écrire, les guerres, les minorités, les incendies, les aînés qui n'ont quelquefois que des filles qui ont porté les terres et les titres dans d'autres maisons, tout cela ensemble est la cause que les titres n'ont pas été conservés. La maison de Rosnyvinen a essuyé une bonne partie de ces événements ».

Bretons en grande considération du temps de leurs Ducs.

— « On verra dans cette généalogie la commune destinée de toutes les anciennes maisons de Bretagne, qui est d'avoir eu beaucoup de part dans les guerres, les emplois et les charges tant sous les Ducs de Bretagne que sous les Roys de France, avant le mariage de la Duchesse Anne avec le Roy Charles VIII^e et de n'avoir pas eu les mêmes distinctions dans la suite. La noblesse de Bretagne avait ce double avantage de trouver de l'employ non seulement auprès des Ducs ses princes naturels, mais encore auprès des Roys de France.

« Ceux-ci, qui eurent toujours dans la pensée de s'emparer de la Bretagne et qui étaient souvent en querelle avec les Ducs, attiraient le plus de Bretons qu'il leur était possible à leur service pour affaiblir d'autant leur ennemy. Les Bretons étaient bien reçus à la Cour de France, ils y étaient regardés sur le pied d'étrangers et l'on y avait pour eux plus d'égards que pour les autres. Ces raisons jointes à ce qu'ils y faisaient leur fortune et plus grande et plus prompte qu'auprès des Ducs de Bretagne y en attiraient toujours un bon nombre. Il arrivait de là que cette politique des Roys à s'attirer les Bretons et la politique opposée des Ducs à les retenir estaient cause dans ces temps-là que les gens de

mérite n'étaient jamais sans fonctions auprès des uns ou des autres ».

Bretons abandonnant l'exercice des armes. — « Mais depuis le mariage de la Duchesse, ou pour parler plus juste depuis l'union du Duché à la Couronne, les choses ne furent plus sur le même pied, les occasions de guerre entre la France et la Bretagne ayant cessé, l'estat de la maison des Ducs fut supprimé, il n'y eut plus d'emploi pour les Bretons qu'au service du Roy auquel ils ne s'adonnèrent pas comme au passé. S'il en faut chercher la cause, c'est qu'ils ne trouvèrent plus la même considération que l'on avait pour eux du temps de leurs Ducs. La Bretagne ayant été la dernière province réunie à la Couronne, elle se trouva tout d'un coup comme engloutie dans le vaste sein du Royaume. Les Bretons se trouvèrent donc en concurrence avec une infinité d'autres personnes de toutes les provinces à qui on donnait souvent la préférence, et l'on commença à regarder ces premiers comme des gens dont on pouvait se passer. Il arriva de là que la nation bretonne qui est celle de toutes la plus aisée à rebuter, voyant la tranquillité restablie dans son pays, ne songea plus qu'à en profiter et à jouir paisiblement de l'aisance que lui procuraient les privilèges qu'on leur avait accordés. Aussi ne trouve-t-on plus que les Bretons aient eu une grande part aux guerres d'Italie sous le règne de Louis XII^e, François I^{er} et Henry II^e. Ensuite, la Bretagne ayant eu le bonheur d'être préservée de la contagion de l'hérésie de Calvin, elle demeura encore paisible pendant les différents troubles qu'excitèrent les Huguenots dans toutes les autres provinces et fut comme spectatrice des sanglantes tragédies qui s'y jouèrent ».

Bretons reprenant l'exercice des armes pendant les guerres de la Ligue. — « Cependant la tranquillité fut troublée pendant les guerres de la Ligue vers la fin du même

siècle. Pour lors les Bretons reprennent les armes dans la fatale nécessité où les entraîne cette guerre civile excitée dans le pays par M. le Duc de Mercœur qui en estait gouverneur et qui du chef de la Duchesse sa femme voulut faire revivre la querelle de Charles de Blois, qu'elle représentait, et se faire Duc de Bretagne après la mort du Roy Henri III^e. Enfin la Ligue ayant succombé dans tout le reste du Royaume sous les armes victorieuses du Roy Henry le Grand, M. de Mercœur, celui de tous les chefs de la Ligue qui aurait fait la guerre avec plus de succès pour son parti, se vit forcé de faire son accommodement en 1598.

» Les Bretons rentrèrent pour lors dans leur première tranquillité dont ils ont joui pendant tout le XVII^e siècle, sans avoir aucune part aux guerres civiles, ni même quasi aux guerres estrangères que celle d'avoir gardé leurs costes contre les incursions des ennemis de l'estat ».

Parti de la robe préféré à celui de l'épée en Bretagne dans le XVII^e siècle. — « Il est même arrivé dans tout ce siècle-là que les charges de la robe sont devenues en telle considération qu'on a vu celles de Conseiller au Parlement se vendre jusqu'à soixante-deux mille escus et prévaloir sur les emplois d'épée dans une infinité d'anciennes maisons de la province. Voilà la différence qu'on trouvera quasi partout entre le temps des Ducs de Bretagne et celui qui a suivi la réunion du Duché à la Couronne ».

Cet extrait du Mémoire généalogique de Christophe explique comment le Parlement de Bretagne se recrutait à la fois dans les vieilles familles de l'aristocratie et dans celles de robe. Par le cas de Christophe on va pouvoir immédiatement vérifier le bien fondé de cette observation.

CHAPITRE III

JOACHIM DESCARTES ET SA FILLE PRUDENCE.

« ... Chez moy, je me destourne un peu plus souvent à ma librairie, d'où tout d'une main je commande à mon mesnage. Là, je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un aultre sans ordre et sans desseing à pièces descousues. J'essaye à m'en rendre la domination pure. Les livres ont beaucoup de qualités agréables à ceux qui les scavent choisir ».

MONTAIGNE.

Le Christophe dont il vient d'être question était l'arrière grand-père de Guillemette; il épousa en 1676 Louise-Prudence Descartes, fille aînée de Joachim Descartes, de la branche de Chavagne, conseiller au Parlement. Des arrêts rendus en 1668 par la Chambre de réformation avaient reconnu l'authenticité des titres des Descartes, autorisé Joachim à prendre la qualité de chevalier, et ses frères, celle d'écuyer. Leurs armes étaient « d'argent au sautoir de sable cantonné de quatre branches de palmes de sinople ». Cette noblesse était-elle bien ancienne? venait-elle du Poitou ou de la Touraine? Des érudits se passionnent pour ces questions et justifient leur point de vue par d'abondants arguments. L'amour-propre local s'en mêle, surtout lorsqu'il s'agit d'établir le lieu d'origine de René Descartes, que l'on va jusqu'à faire naître accidentellement dans un champ, sur les confins du Poitou et de la Touraine, en déplaçant pour les besoins de la cause une haie formant limite, ou en situant ce champ sur telle ou telle rive de la Creuse pour fixer exactement sa province d'origine. Il nous suffit de savoir, pour ce qui nous préoccupe, que le premier Descartes venu en



RENÉ DESCARTES

FRANZ-HALS. — Musée du Louvre.



JOACHIM DESCARTES

Neveu de René DESCARTES.

Musée de Rennes.

Bretagne était fils d'un médecin de Chatellerault, Pierre Descartes, et de Claude Ferrand. Ce déraciné, prénommé Joachim, fut conseiller au Parlement de Bretagne en 1586; il ne rompit pas cependant toute attache avec son pays natal; il était souvent sur les routes, retournant en Poitou pour y voir les siens et y surveiller ses intérêts. Pendant les troubles de la Ligue, son absence est souvent constatée dans les procès-verbaux des séances du Parlement « qui excuse le conseiller Descartes, attendu l'injure du temps ». C'est l'époque où le duc de Mercœur, gouverneur de la province, y suscitait des troubles par sa prétention à se faire reconnaître duc de Bretagne. Le calme étant revenu après l'entrée d'Henri IV à Paris, les routes furent plus sûres et Joachim se montra plus assidu aux réunions du Parlement. Il y acquit d'ailleurs de l'autorité, puisque beaucoup plus tard, en 1625, il fut à Nantes un des commissaires désignés pour le procès d'Henri de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais. Marié deux fois, il eut de son premier mariage trois enfants, dont René Descartes, et de son second quatre autres enfants, Ils prirent des noms de terres pour se distinguer les uns des autres; un frère aîné du philosophe, Pierre, devint sieur de la Bretallière, René, sieur du Perron, et Joachim, seigneur de Chavagne, domaine existant encore dans le canton de la Chapelle-sur-Erdre, près de Nantes. C'est à lui qu'il faut s'attacher désormais pour établir la filiation des Rosnyvinen. En effet, c'est un de ses fils, portant comme lui le prénom de Joachim qui donna le jour à Prudence, laquelle devint femme de notre Christophe.

Une pause, pour remettre un peu d'ordre dans nos idées, après avoir jonglé avec tous ces Descartes. Le seul qui nous intéresse maintenant est donc le Joachim, père de Prudence; c'est l'ancêtre commun qui, par le mariage de sa fille avec Christophe de Rosnyvinen, crée le lien entre les deux familles et introduit dans l'ascendance de Guille-

mette le nom illustre des Descartes. La fusion entre les Descartes et les Rosnyvinen ne fut pas un de ces événements fortuits, dont le souvenir se perd au bout de deux ou trois générations. Il resta de cette union des preuves évidentes et durables; l'hôtel de la rue de Corbin, à Rennes, acquis par le premier Joachim, en 1607, devint ultérieurement la demeure des Rosnyvinen, lorsque ceux-ci recueillirent le patrimoine des Descartes de Chavagne. La plupart des actes intéressant les Rosnyvinen à la fin du XVII^e siècle et dans tout le courant du XVIII^e siècle mentionnent l'hôtel de la rue de Corbin comme étant leur domicile à Rennes. Bien que transformé, morcelé, modernisé, les initiés savent encore le découvrir dans ce vieux quartier tranquille, où sa façade un peu morne, sa porte cochère toujours fermée permettent d'évoquer les temps anciens. Joachim le transmit à Prudence, et, par elle, l'immeuble devint la propriété des Piré. Sur ses vieux jours, Joachim après avoir marié toutes ses filles, entra dans les ordres; il devint conseiller clerc. Le portrait que conserve de lui le Musée de Rennes le représente dans sa robe de conseiller avec un rabat ecclésiastique et un livre de piété à la main. L'œuvre est médiocre, le modèle n'était pas fait pour inspirer le peintre; les traits sont gros, la figure taillée à coup de serpe, ingrate comme celle des Descartes; le seul intérêt de la toile est de situer Joachim au milieu de la famille de Rosnyvinen et de nous apporter en même temps le témoignage de cette vocation religieuse tardive.

Joachim vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans; il était alors l'hôte du château de Piré. L'inhumation eut lieu dans l'église de cette localité; on y lisait l'inscription suivante : « Ici repose le corps de Messire Joachim Descartes seigneur de Chavagne, prêtre et doyen du Parlement de Bretagne ».

C'est dans l'ancien château de Piré, qu'on désignait encore sous le nom de manoir du Plessis-Guériff, que Joachim

Descartes était mort le 8 août 1718; Christophe de Rosnyvinen allait vers le même temps entreprendre une transformation complète du domaine et en faire une des plus belles résidences des environs de Rennes. Il donna l'ordre de raser les fortifications et de combler les fossés, afin d'enlever au vieux manoir ce qu'il pouvait avoir encore de féodal et de rébarbatif; mais, en homme de goût, il conserva tout le bâtiment qui forme aujourd'hui l'aile gauche du château et il éleva perpendiculairement à cette aile, et avec une orientation mieux comprise, une façade régulière présentant au centre le fronton triangulaire que l'on retrouve dans la plupart des constructions importantes de cette époque. Un bel escalier, avec rampe en fer forgé, se développant dans un cadre aux lignes élégantes, donne accès au premier étage, où l'homme d'étude qu'était Christophe avait installé une bibliothèque remarquable par son ampleur et ses aménagements.

Cette pièce, dont le caractère général est resté le même, occupe toute la profondeur du château; elle s'éclaire par de doubles fenêtres sur les deux façades, laissant ainsi la lumière pénétrer largement et permettant de jouir d'une admirable vue sur les parterres et les allées du parc. A une courte distance se profile, à l'extrémité d'un vallonement, le bourg de Piré avec son petit clocher pointu et ses maisons de bonne apparence, le tout formant un tableau parfaitement agréable et harmonieux. Des allées coupant les bois qui entourent le château ouvrent par endroits de larges perspectives sur la campagne environnante. Ce que nos yeux voient aujourd'hui doit rappeler, à bien peu de chose près, ce que les yeux de Guillemette ont pu contempler dans son enfance. Les lignes générales ont été respectées, et si la famille Carron de la Carrière, propriétaire actuel de Piré, conserve à ce beau domaine son caractère seigneurial tout en y apportant sa marque personnelle, il n'y a eu, semble-t-il, aucune transformation sacrilège qui nous empêche

d'évoquer dans ce cadre les personnages à catogan et les belles dames poudrées du règne de Louis XV.

On aime à se représenter Christophe dédaignant les manchettes de M. de Buffon, mais pourtant grand seigneur et délicat lettré lui aussi, écrivant familièrement dans cette belle bibliothèque l'histoire de sa race. Il pouvait noter avec satisfaction que les cadets venus de Basse-Bretagne au XIII^e siècle s'étaient solidement enracinés à Piré depuis que l'un d'eux, Guillaume de Rosnyvinen, avait épousé Hélène Bonenfant, dame du Plessis-Guériff en 1471.

Dès lors, les Rosnyvinen furent irrévocablement fixés à Piré et en demeurèrent les châtelains quatre siècles durant.

C'est de nos jours, en 1885, que cette famille s'éteignit par la mort sans enfant du dernier marquis de Piré; mais, comme disaient les conteurs qui ont charmé notre enfance... n'anticipons pas.

CHAPITRE IV

LES ROSNYVINEN AUX ÉTATS DE BRETAGNE.

« Son sang breton le rendait frondeur en politique, grand opposant des taxes et violent ennemi de la cour ».

CHATEAUBRIAND,
Mémoires d'Outre-Tombe.

Tous ces Rosnyvinen étaient des batailleurs redoutés par le Pouvoir. Ils faisaient partie des États de Bretagne, comme membres de la noblesse de la province, et les gouverneurs avaient souvent des démêlés avec eux. Saint-Simon rapporte qu'en 1717 quatre gentilshommes bretons, MM. de Piré, de Talhouët-Bonamour, de Noyan et du Groësquer reçurent des lettres de cachet pour venir rendre compte de leur conduite parce qu'ils s'étaient opposés aux volontés de la Cour. Le Piré en question, c'est notre Christophe de Rosnyvinen, qui avait déjà eu maille à partir avec le ministère. On l'avait exilé en 1703 à Châlon-sur-Saône, parce que, rapporte-t-il lui-même, « il avait parlé en faveur des intérêts de la patrie avec cette honnête liberté que les gens de bien croient pouvoir se permettre ».

Mais la liberté de la tribune n'existait guère en ces temps de monarchie absolue; et, pour bien comprendre l'importance des conflits et la profondeur des passions politiques, il faut se rappeler que la Bretagne jouissait d'un statut spécial, dont elle avait souvent à imposer le respect à l'autorité royale elle-même.

Chateaubriand parlant de son père, le tyrannique châtelain de Combourg, explique que son sang breton le rendait

frondeur en politique, grand opposant des taxes et violent ennemi de la Cour. Ce signalement s'applique mot pour mot aux Rosnyvinen de Piré.

Christophe, homme rangé, a conservé, dans ses archives de famille, les lettres d'exil ou de rappel à l'ordre qui lui étaient adressées de Versailles; les voici ⁽¹⁾ :

Monsieur de Piré, la conduite que vous avez tenue dans l'assemblée des Estats de mon pays et duché de Bretagne m'ayant esté très désagréable, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussy-tôt que vous l'aurez reçue, vous vous rendiez dans ma ville de Chaalons sur Saonne pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre; et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Piré, en sa sainte garde.

Fait à Versailles le 30 octobre 1703. — LOUIS. — Contresigné : *Colbert* ⁽²⁾.

De par le Roy,

Sa Majesté n'étant pas satisfaite de la conduite du sieur marquis de Piré, elle lui mande et ordonne très expressément de l'avis de M. le Duc d'Orléans, Régent, qu'aussi-tôt qu'il aura connaissance du présent ordre il ait à venir à la Cour pour luy en rendre compte et ce sous peine de désobéissance.

Fait à Paris le 22^e jour de décembre 1717. — LOUIS. — Contresigné : *Phelipeaux*.

Christophe, dont la santé était débile, ne put partir immédiatement. Aussi le maréchal de Montesquiou, lieutenant du Roi en Bretagne, lui adressait-il l'ordre ci-après :

Quoique la lettre du Roy porte que Monsieur de Piré ait à se rendre à la Cour pour rendre compte de ses actions,

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, E. 242 bis.

(2) Ce Colbert est le marquis de Torcy, fils de Colbert de Croissy et neveu du grand Colbert.

attendu que j'ai une parfaite connaissance de son incommodité, ayant la goutte qui le tient au lit, je lui ordonne de la part du Roy de s'en aller dès demain à sa terre près de Rennes où il restera jusqu'au rétablissement de sa santé pour être en état de se mettre en chemin et jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Rennes le 5 janvier 1718. — Signé : *le Maréchal de Montesquiou.*

Les Etats de 1718 se réunissant à Dinan, Christophe reçoit le 18 mars une convocation régulière, portant la signature de L. A. de Bourbon (Comte de Toulouse, fils de Madame de Montespan), Gouverneur titulaire. Mais comme il n'est pas encore rentré en grâce, le ministère lui fait tenir peu de temps après la lettre suivante :

Monsieur le marquis de Piré;

Bien que je n'aye aucun sujet de me plaindre de votre conduite, néanmoins comme des considérations qui regardent mon service me font désirer que vous vous absteniez de vous trouver en l'assemblée des trois Estats de mon pays et duché de Bretagne que j'ai indiquée en ma ville de Dinan au premier de Juillet prochain, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis; et m'assurant que vous satisferez bien ponctuellement à ce qui est ma volonté, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le marquis de Piré, en sa sainte garde.

Ecrit à Paris le 6^e jour de May 1718. — LOUIS. — Contresigné : *Phelipeaux.*

En lui transmettant cette lettre, le maréchal de Montesquiou ajoutait :

« Je suis bien fâché, Monsieur, d'être obligé de vous envoyer la lettre cy-jointe de Sa Majesté pour vous y conformer, à laquelle j'adjouteray que vous resterez s'il vous

plait chez vous à votre campagne pendant la tenue des Etats. Il ne tiendra pas à moy que je ne vous marque dans la suite, Monsieur, que je vous honore parfaitement ».

A Rennes, le 23 Juin 1718. — *Maréchal de Montesquiou.*

Les affaires de Christophe s'arrangèrent en effet dans la suite, car il assista sans encombre aux Etats de 1720 à Ancenis, à ceux de 1722 à Nantes et de 1726 à Saint-Brieuc.

Christophe mourut en 1732. Son fils, Jean-Baptiste, disparut jeune et n'eut pas le temps de se signaler par son opposition aux représentants du roi. Mais, à son tour, le fils de ce dernier, Guillaume-Marie-Joseph-Joachim, père de Guillemette, eut une existence politique mouvementée; avec lui se renoue la tradition familiale, et comme son adversaire, le duc d'Aiguillon, est un rude joueur, nous allons assister à des luttes ardentes et souvent cruelles pour les Piré. Aussi bien, nous retrouvons maintenant nos personnages du premier chapitre; avec eux nous abordons la période agitée du gouvernement du duc d'Aiguillon, du conflit de celui-ci avec La Chalotais, et, un peu plus tard, toute l'époque révolutionnaire.

Dès l'année 1752, Guillaume subit un premier exil, avant l'arrivée du duc d'Aiguillon, pour sa résistance à l'établissement de nouvelles taxes. Dans les années qui suivent et jusqu'à la crise ouverte en 1765 par le conflit du gouverneur avec le Parlement, la carrière politique de Guillaume est moins active et moins turbulente.

Profitons de ce répit pour marquer dans l'ordre chronologique quelques événements de famille. D'abord le mariage en 1758 de la fille aînée de Guillaume de Rosnyvinen, Olympe-Marie, avec Hercule-François-Paul Hay, comte de Bonteville. En 1761, Guillaume-Gabriel, frère aîné de Guillemette, meurt à Andernark au cours de la campagne contre Frédéric de Prusse; il était guidon des gendarmes de la Reine. C'est lui qui figure en cuirasse dans la galerie des



GUILLAUME-GABRIEL DE ROSNYVINEN DE PIRÉ

Musée de Rennes.

portraits du musée de Rennes et qui semble défier le visiteur avec une rare insolence. Son frère, Pierre-Marie, celui qui sera désigné dans la suite sous le nom de comte de Piré, obtint sa succession comme guidon des gendarmes de la Reine, en vertu d'une décision royale rapportée en ces termes par la *Gazette de France*, du 27 juin 1761 :

« Sa Majesté a nommé le chevalier de Rosnyvinen de Piré, enseigne de vaisseau, au guidon que la mort du sieur de Rosnyvinen de Piré son frère a fait vaquer dans la gendarmerie ». Auparavant Pierre-Marie avait été garde de la marine et enseigne de vaisseau. Il avait fait quatre campagnes, assisté à trois combats, été blessé à une jambe et fait prisonnier. C'est en considération de ses brillants états de service que le monarque lui avait conféré le guidon devenu vacant par le décès de son frère.

Et Guillemette, me direz-vous, que devient-elle dans tout cela ? Lisez ce charmant récit qui figure dans l'ouvrage de M. Barthélemy Pocquet sur le duc d'Aiguillon et La Chalotais ; il est emprunté aux Mémoires inédits de M. de la Fruglaye, dont M. Pocquet a eu communication. Il servira ici de hors-d'œuvre, avant de revenir aux luttes politiques auxquelles a été mêlée toute la famille de Piré.

Guillemette y joue son rôle, comme on va le voir.

Nous sommes en 1761 au mois d'avril. Les Rosnyvinen sont installés au château de Piré. Comme voisin de campagne et comme ami très intime ils ont à quelques lieues de là M. de Caradeuc de la Chalotais, le célèbre Procureur Général au Parlement de Bretagne. M. de Caradeuc possède au Plessis de Vern une agréable résidence d'été où il passe plusieurs mois avec sa famille qui est nombreuse. Une de ses filles désignée sous le nom de Mademoiselle de Saint-Benoist, est en âge de se marier, et précisément on annonce la prochaine visite de M. de la Fruglaye qui pourrait devenir un parti fort enviable. Celui-

ci va être introduit au Plessis de Vern par un ami, l'abbé des Fontaines, personnalité remuante, ayant de l'influence aux Etats dont il fait partie dans l'ordre du clergé, et qui par son esprit combatif a des affinités de tempérament avec le procureur général. Le comte de la Fruglaye ne connaissait pas encore Mademoiselle de Saint-Benoist, mais il avait aperçu à Rennes, à l'hôtel de Caradeuc, le portrait de cette jeune fille qui ne l'avait guère enthousiasmé. Il arrive à Vern sous cette impression; le premier contact est rapporté dans ses *Mémoires* d'une façon délicieuse.

« Une allée très longue annonce le château. Nous aperçûmes de fort loin M. de la Chalotais venant au devant de nous, accompagné de deux hommes de sa société. Dès que nous fûmes à une certaine distance, nous descendîmes de voiture, nous marchâmes à leur rencontre, et mon ami l'abbé des Fontaines me présenta. M. de la Chalotais me fit l'accueil le plus aimable et me présenta aux deux messieurs qui l'accompagnaient. Nous prîmes ensemble la route du château, où l'on nous attendait chacun à son poste. Mademoiselle de Saint-Benoist avait été placée dans le haut du salon de compagnie.

« Monsieur son père me conduisit vers elle. En l'abordant je balbutiai un compliment très court, auquel elle répondit aussi peu distinctement, mais nous nous embrassâmes. Je m'y offris d'autant plus volontiers que je la trouvai moins ressemblante à ce vilain portrait de Rennes. La physionomie exprimait agréablement la douceur et la bonté. A peine fûmes-nous assis en cercle que M. de la Chalotais voulant abrégé ce premier moment d'embaras, me proposa de me faire voir les détails d'un bâtiment neuf qu'il m'avait fait remarquer en arrivant. L'on fait tout gauchement lorsqu'on est déconcerté; aussi, voulant me lever précipitamment pour suivre M. de la Chalotais, j'arrachai du pommeau de mon épée le bras du fauteuil où j'étais assis et le renversai avec un fracas horrible, ce qui rompit le sérieux de la compagnie.

« Nous promenâmes jusqu'au dîner, où M. de la Chalotais me plaça près de lui et fut pour moi d'une amabilité charmante, qui me rendit beaucoup d'assurance ».

Malgré ce début malencontreux, M. de la Fruglaye ne déplut pas et ce fut Guillemette qui contribua à lui redonner confiance en lui-même dans les circonstances suivantes. Elle était la confidente de Mademoiselle de Saint-Benoist et elle avait compris que M. de la Fruglaye ne lui était point indifférent. Mais il ne suffisait pas de conquérir le cœur de la future, il fallait encore plaire à la sœur aînée, Mademoiselle de la Chalotais, vieille fille despotique devant laquelle chacun tremblait. Mademoiselle de la Chalotais était cependant une femme intelligente, d'une culture étendue, et il n'était pas impossible, avec de l'adresse, d'obtenir ses bonnes grâces. C'est à quoi s'employa M. de la Fruglaye, qui résolut d'effacer la mauvaise impression de la première rencontre par une conversation brillante et des procédés de galant homme. Il lui fut facile de provoquer Mademoiselle de la Chalotais, sorte de bel esprit qui se piqua au jeu. Pendant son séjour à Vern, les discussions les plus paradoxales et les plus animées occupèrent les hôtes à table et au salon; M. de la Chalotais était ravi de ces tournois. Et un jour Guillemette, interrogée par Mademoiselle de Saint-Benoist sur l'opinion qu'avait sa sœur de M. de la Fruglaye, put lui rapporter cette phrase, recueillie de la bouche même de Mademoiselle de la Chalotais : « Je crois au bonheur de ma sœur, mais son mari sera le maître, car il a un caractère aussi décidé que possible ». Jugement intéressant à plus d'un titre, parce qu'il témoignait de la supériorité de M. de la Fruglaye, devant laquelle Mademoiselle de la Chalotais elle-même s'inclinait; parce qu'il prouvait aussi que Philaminte avait après tout bon cœur et jugement droit, parce qu'enfin il permettait à Guillemette de prononcer la parole décisive qui devait rendre définitivement confiance au fiancé; car le propos fut immédiatement rapporté à celui-ci et il put,

dès lors, faire sa demande sans aucune appréhension. Le mariage eut lieu le 2 avril 1761. « Notre ami, l'abbé des Fontaines, rapporte M. de la Fruglaye, fit la cérémonie avec l'intérêt de l'amitié et le zèle d'un respectable ecclésiastique. Ces sentiments réunis lui dictèrent le discours le plus éloquent et le mieux fait, qu'il prononça de la manière la plus touchante. Les noces se firent sans éclat; très peu de personnes étrangères y furent invitées, mais tout Rennes vint en visite à Vern à cette occasion ».

M. de la Fruglaye fut un mari parfait. C'était d'ailleurs un cavalier séduisant, dont M. Barthélemy Pocquet trace un joli portrait, d'après un pastel conservé au château de Keranroux.

« Il était grand et distingué; sa figure un peu longue, amincie par le bas, était expressive et fine; ses yeux décelaient l'intelligence, la décision et l'énergie, qualités dont nous le verrons plus tard donner des preuves multipliées ».

En effet, dans la querelle prolongée qui mit aux prises le Parlement de Bretagne et La Chalotais d'une part, et le duc d'Aiguillon de l'autre, M. de la Fruglaye eût à intervenir fréquemment pour défendre son beau-père et tenir tête au Pouvoir. Il le fit avec un réel courage civique et un véritable dévouement filial.

La Chalotais était Procureur Général du roi au Parlement de Bretagne depuis une trentaine d'années déjà. Magistrat indépendant et intègre, doué d'une rare énergie, il allait engager l'année suivante contre les Jésuites, sur les ordres de Choiseul, la procédure qui devait aboutir à la fermeture de leurs collèges et à leur expulsion. C'est à cette occasion que le Procureur Général rédigea les fameux *Comptes rendus* qui portèrent sa réputation bien au delà des limites de sa juridiction. On sait que le Parlement de Paris prit les premières mesures de rigueur; les Parlements de province suivirent son exemple et, parmi eux, celui de Bretagne se

montra le plus ardent. La dispersion de l'ordre avait été diversement appréciée à Rennes : approuvée par la bourgeoisie voltairienne, elle avait rencontré aussi quelque faveur dans une partie de la noblesse, émancipée elle-même par la lecture des philosophes. Mais, somme toute, l'opinion était divisée. La plupart des gentilshommes avaient été élevés dans les collèges de Vannes et de Quimper et conservaient de la reconnaissance et de l'attachement pour les Jésuites. La réunion des Etats à Rennes, en 1762, pouvait amener une protestation : on s'employa à l'éviter, afin de ne pas opposer les Etats au Parlement qui avait approuvé l'expulsion. La session se termina sans manifestation inopportune. Pourtant le conflit entre d'Aiguillon et La Chalotais couvait : il allait éclater au cours de l'année 1763, à propos d'édits financiers dont l'enregistrement fut refusé par le Parlement.

Il est peut-être bon de rappeler en quelques mots les attributions des deux grands corps de la province.

Les Etats se réunissaient tous les deux ans dans une des villes importantes de Bretagne, ils donnaient lieu à des manifestations de loyalisme envers la Couronne ou à des protestations énergiques dans les périodes de crise, ainsi qu'à des réjouissances mondaines dont madame de Sévigné nous a laissé un récit coloré pour les Etats de Vitré. L'ordre de la noblesse, le plus nombreux, y jouait ordinairement le premier rôle; on comptait jusqu'à six ou sept cents gentilshommes tandis que le clergé et le tiers-état réunis dépassaient à peine la centaine. Le premier acte des Etats était le vote du don gratuit, sorte de contribution volontaire au profit du trésor royal. L'assemblée tenait essentiellement au maintien de ce privilège, qui affirmait son indépendance au point de vue financier et prenait son origine dans la charte consentie à la province lors de l'union à la France. La discussion se traduisait par un marchandage, le trésor ayant de grands besoins et les manifestant par l'organe du Commandant; l'habileté, pour celui-ci, consistait, tout en défendant

énergiquement les demandes du ministère, à céder au bon moment et accepter une transaction. Après l'adoption du don gratuit, les Etats votaient les taxes locales et discutaient les questions administratives courantes; certaines sessions duraient plusieurs mois.

Le Parlement était, au contraire, un corps judiciaire, à attributions fort étendues; ses pouvoirs étaient à la fois d'ordre politique lorsque, par exemple, il avait à enregistrer certains édits royaux pour leur donner force exécutoire dans la province; ou contentieux dans les différends entre particuliers. Sous l'influence des idées nouvelles, la résistance du Parlement aux volontés de Versailles s'accroissait pendant tout le cours du XVIII^e siècle; elle prit sous le gouvernement du duc d'Aiguillon un caractère aigu que le tempérament autoritaire du duc contribua encore à envenimer. C'est cette période mouvementée qu'il faut rappeler maintenant en quelques mots, pour permettre de dégager, à travers ces incidents historiques, le rôle de la famille de Rosnyvinen.

L'opposition avait pris réellement conscience de sa force et commencé à s'organiser aux Etats de 1760. Le duc d'Aiguillon l'appelle la cabale; dans le langage de l'époque, on la désignait plus volontiers sous le nom de « bastion ». A l'origine, le bastion était le noyau de l'ordre de la noblesse siégeant en permanence aux Etats. Les six ou sept cents gentilshommes qui venaient au début de la session n'avaient pas tous en effet la patience d'assister aux débats; la plupart retournaient dans leurs terres et ne revenaient que pour la clôture de l'assemblée. Dans l'intervalle, cent cinquante à deux cents nobles, plus consciencieux ou plus ardents, formaient le groupe discipliné des présents; c'était le « bastion », d'où le nom de « bastionnaires » donné bientôt aux opposants.

Plusieurs personnalités énergiques s'affirmèrent aux Etats

de 1760, à Nantes, notamment celles de Kerguézec de Tréguier, de Kersauzon de Coetanscours du pays de Léon, de des Nétumières de Rennes. Toutefois, malgré une session agitée de trois mois et demi, aucun incident réellement grave ne se produisit encore.

Les Etats de 1762 s'ouvrirent peu après la dispersion des Jésuites. Les esprits étaient encore assez excités; la session néanmoins se serait terminée sans encombre, si une irritante question de taxes n'était venue réveiller de vieilles passions. Il s'agissait d'ajouter à l'impôt des boissons et autres contributions indirectes perçues au profit de la province, une surtaxe d'un sol par livre au profit du trésor royal. Les Etats s'insurgeaient régulièrement contre de telles prétentions. D'Aiguillon écrivait à ce sujet au contrôleur général Bertin : « Les Bretons les plus sensés s'échauffent comme les autres et même déraisonnent, lorsqu'il est question de leurs prétendus droits, privilèges et franchises ». Pour aboutir on dut recourir à une décision transactionnelle acceptée par le clergé et le tiers, mais vivement combattue par la noblesse. Au vote même, l'ordre de la noblesse se divisa et la majorité resta acquise aux opposants. En matière financière, le résultat n'était obtenu que si les trois ordres avaient ratifié la proposition. Pour vaincre la résistance de la noblesse, d'Aiguillon fit un coup de force : il obtint un acte du roi aux termes duquel l'unanimité des trois ordres n'était plus indispensable, le vote devenant valable dès lors que deux d'entre eux s'étaient prononcés dans le même sens.

Dans cette atmosphère de bataille, les rapports du Commandant et du Procureur Général ne purent que s'envenimer. Il faudrait d'ailleurs pour bien pénétrer la psychologie des personnages s'étendre sur leurs attaches à la Cour, leurs tendances d'esprit, leurs fréquentations. Il suffira de marquer ici que La Chalotais, fidèle à la politique de Choiseul, et d'un tempérament qui ne se serait d'ailleurs pas

accommodé de variations continuelles, restait inébranlable dans son attitude contre les Jésuites, tandis que le Commandant plutôt entraîné vers la fraction adverse à Versailles, acceptait des compromissions avec les ennemis du ministère, préparant ainsi, suivant la tactique habituelle des remplaçants, sa propre accession au pouvoir à la chute de Choiseul.

L'amour propre de d'Aiguillon s'accommodait mal, d'autre part, de l'autorité que les fameux *Comptes rendus* avaient acquise au Procureur Général. Son exaspération et sa violence ne connurent plus de bornes lorsque le Parlement de Bretagne, invité au cours des années 1763 et 1764 à enregistrer de nouvelles mesures fiscales, formula, dans des termes forts désobligeants pour le duc d'Aiguillon, des remontrances qui devaient amener la rupture définitive.

Les choses étant ainsi, les Etats se réunirent à Nantes en 1764; ils devaient faire bloc avec le Parlement contre le Commandant. Et c'est maintenant que nous allons retrouver les Piré, père et fils, parmi les membres les plus déterminés de l'opposition. La session se prolongea six mois; elle fut constamment agitée par des contestations d'ordre financier et par les critiques dirigées contre l'administration du duc d'Aiguillon, spécialement en ce qui concernait les chemins et les corvées imposées de ce chef à la population.

Les bastionnaires eurent recours à tous les procédés du jeu parlementaire : motions désagréables pour le ministère, abstentions concertées aux séances pour retarder les débats, révocations d'agents considérés comme peu sûrs, agitation, violences de langages et même de gestes, rien ne fut négligé. Le duc d'Aiguillon signale dans ses rapports le comte de Piré comme un des plus véhéments, et comme lui-même n'est pas exempt de passion, il porte sur cet adversaire acharné un jugement très partial : « Homme taré sur tous les points » écrit-il un jour. Les agents du commandant renchérissent encore : « Séditieux petit drôle », déclare

Fontette, et La Noue ajoute : « Ses harangues coupées mériteraient un cul de basse-fosse ».

Le comte de Piré (frère de Guillemette) avait alors 26 ans. On l'appelait « le petit Piré » pour le distinguer de son père, le marquis. Interrupteur fougueux, partisan ardent, ce devait être en effet un adversaire dangereux. Suivant les règles de la politique, d'Aiguillon et ses agents le traitaient de misérable et le couvraient d'injures. On allait même jusqu'à lui contester toute valeur; nous verrons dans la suite combien ces accusations étaient injustes. Il suffit, au surplus, d'examiner avec quelque attention le portrait du Musée de Rennes (Pierre-Marie de Rosnyvinen, par Colson) pour se rendre compte que cet homme aux lèvres moqueuses, à l'œil malin, ne pouvait être un sot ou un incapable. Quant au marquis, dont la fougue n'avait été que très légèrement atténuée par l'âge et l'expérience, c'était un chef de parti influent, ardent encore, sur lequel se concentra la colère du commandant de la province. C'est ce qu'on se propose de raconter un peu plus loin avec pièces à l'appui.

CHAPITRE V

A BÉCHEREL.

« ... Et l'œil, continuant le tour de l'horizon vers la droite, découvrait à côté de cette solitude sablonneuse la vaste étendue verte du pays normand, si couvert d'arbres qu'il avait l'air d'un bois illimité. C'était toute la nature s'offrant d'un seul coup, en un seul lieu, dans sa grandeur, dans sa puissance, dans sa fraîcheur et dans sa grâce ».

GUY DE MAUPASSANT,
Notre Cœur.

Il y a dans l'ouest de la France quelques points élevés, d'où l'on découvre une vue admirable. Ces plateaux ou ces éperons, qui s'avancent parfois en dominateurs sur une région, ont ceci de commun entre eux qu'ils offrent aux yeux du spectateur un horizon immense, dont aucun obstacle naturel ne limite l'étendue, à la différence des panoramas de montagnes. Ici, point de plans successifs, avec, à l'arrière, un massif imposant arrêtant la vue et donnant du relief à l'ensemble. C'est l'immensité comme la mer, un fouillis de verdure, que marquent seuls par place des villages, des fermes, quelques terres cultivées d'un ton plus chaud, l'immensité sans bornes, dont la limite indécise se confond avec le ciel, comme l'Océan. Impression étrange, non sans grandeur; le spectacle des montagnes écrase et attriste aussi parfois, après un saisissement auquel nul ne peut se soustraire. Ici, le paysage est plus complexe, et le premier choc, moins vif.

C'est, après un moment de surprise qui entraîne tout d'abord l'admiration, une dégradation de sensations succes-

sives, auxquelles l'œil participe en suivant lentement jusqu'à l'extrême horizon ces teintes presque uniformes, qui vont se perdre dans le bleu pâle, pâle du firmament...

Parmi les plates-formes d'où l'on découvre de tels panoramas, on peut citer celles de Domfront et de Mortain, celle de l'arête dominant le Val-sans-retour dans la forêt de Paimpont en Ille-et-Vilaine; celle aussi, quoique avec un caractère un peu différent, de Ballon, à une vingtaine de kilomètres du Mans, où les collines du Perche et les hauteurs à la limite de l'Orne, appelées un peu pompeusement Alpes mancelles, modifient légèrement la ligne de l'horizon. On doit aussi mentionner, et avec une place d'honneur, l'éperon de Bécherel d'où la vue s'étend sur tout le pays de Dinan, de Saint-Malo, de Combourg, de Hédé, et, en y mettant quelque complaisance, sur la région d'Antrain et de Fougères, témoins au cours des âges des luttes les plus âpres contre les envahisseurs étrangers.

C'est à Bécherel que le Procureur Général La Chalotais venait, pendant les vacances parlementaires, chercher le repos dans le beau château familial et le magnifique domaine que l'on admire encore aujourd'hui.

Il abandonnait pour quelques semaines sa résidence de Vern, où il villégiaturait plus volontiers à cause de la proximité de Rennes; il venait plus rarement à Bécherel, dont la situation exceptionnelle aurait dû le tenter davantage. On peut imaginer qu'au cours d'un de ses séjours le marquis de Piré vint le voir, pour l'entretenir des difficultés du moment et lui demander son avis sur la tactique à suivre dans ces heures si troublantes pour les cœurs bretons.

Sans prendre parti dans ce débat fameux qui divise encore les historiens, on doit cependant chercher à traduire aussi exactement que possible les préoccupations de la noblesse d'alors, et s'efforcer de dégager les raisons qui inspirèrent son opposition irréductible aux volontés de la Cour.

Sur le promontoire élevé de Bécherel, balayé par les vents

qui chassent les miasmes impurs, cette analyse peut s'entreprendre dans des conditions de plus grande impartialité, semble-t-il, et l'on a le droit de concevoir que deux esprits cultivés, comme La Chalotais et le marquis de Piré, aient tenté, dans un sincère examen de conscience, de trouver la voie à suivre et de définir leur véritable devoir.

Les deux amis sont assis sur un banc de la terrasse qui s'étend devant la façade nord du château; ils aperçoivent à leur gauche, vers l'ouest, la forêt de Paimpont, et devinent à l'arrière plan le pays de Ploërmel et de Loudéac; devant eux exactement, au nord-ouest, le profil de Dinan, s'estompant dans un ciel laiteux; au-dessous, la Rance et la pittoresque région qu'elle arrose jusqu'à la mer; au delà, Saint-Malo, sentinelle maritime d'avant-garde; plus à droite, la presqu'île de Cancale. Avant de s'asseoir à ce poste d'observation, les deux interlocuteurs ont fait halte, au cours d'une promenade au bourg, sur un autre promontoire, orienté vers la région boisée d'Antrain et de Fougères, tout là-bas à la limite de l'horizon; et ils ont pu apercevoir, à un plan plus rapproché, Tinténiac, Combourg, Hédé, le château de Montmuran. Il n'est aucun de ces noms qui n'évoque dans leur esprit, nourri de l'histoire bretonne, un souvenir précis et n'appelle des commentaires appropriés. Ils entendent monter de cette terre chérie comme un murmure, se changeant bientôt en un souffle puissant, dans lequel passent toutes les revendications de leur vieille province; en un raccourci saisissant tout son passé leur apparaît. Voici, du côté de Paimpont, les contrées légendaires, celles du combat des Trente et des luttes héroïques; en face, voici Dinan, ville aimée de la Duchesse Anne, forteresse qui subit cent assauts; plus loin, Saint-Malo, cité du négoce et des marins aventureux; çà et là, les donjons féodaux, centres de résistance lors des guerres du XIV^e et du XV^e siècles; le château de Montmuran, où fut armé chevalier Bertrand Du Guesclin, l'intrépide capitaine. Puis, après toutes ces luttes sanglantes, le

calme enfin assuré à la province par le double mariage de la Duchesse Anne et par le pacte d'union scellé définitivement sous François I^{er}. Comment un Breton fier de ses traditions et élevé dans le respect de ce pacte, qu'il considère comme sacré, transigerait-il sur les droits, libertés et privilèges du pays ? Depuis l'Edit de 1532, une déclaration solennelle des Etats, chaque fois qu'ils se séparaient, rappelait les exemptions et franchises inscrites dans la charte constitutive, afin que dans l'intervalle des sessions la Cour ne fût pas tentée de les considérer comme atteintes de prescription. Et chaque fois que le pouvoir avait essayé d'y faire une brèche, des protestations, parfois la révolte ouverte comme sous le gouvernement du duc de Chaulnes, s'en étaient suivies.

En présence des prétentions renouvelées du ministère, relatives aux impôts et aux surtaxes, la noblesse, seul ordre indépendant et discipliné, n'avait-elle pas le devoir impérieux de s'élever contre ces violations des conventions originaires, de s'insurger au besoin contre des décisions injustes ? Telle devait être la conclusion d'un entretien entre les deux hommes, La Chalotais moins intransigeant que son interlocuteur, quoique aussi énergique et plus disposé sans doute aux mesures de temporisation ; le marquis de Piré, au contraire, bouillant, plein de fougue et envisageant sans crainte les solutions extrêmes.

Parallèlement à l'action des Etats, l'opposition parlementaire allait se préciser au cours de l'année 1765. Déjà à la fin de 1764, le Parlement avait admis l'opposition des Etats aux nouvelles taxes, prenant ainsi parti contre Versailles. D'autre part, à la suite de remontrances relatives à l'administration du duc d'Aiguillon, trois conseillers avaient été mandés à la Cour et exilés à Sens, où ils étaient maintenus depuis lors. Le conflit allait s'étendre et prendre un caractère de gravité extrême. Tout d'abord le Parlement, froissé des

procédés du ministère, qui voulait l'obliger par des lettres de jussion à ratifier ses décisions, répondit par une sorte de grève : il ne se réunit plus, interrompant le cours de la justice. Ces incidents se produisaient dans les derniers mois de 1764 et au début de 1765, au moment même où les Etats s'agitaient à Nantes. Après des alternatives diverses, le roi perdant patience, convoqua à Versailles le Parlement tout entier; mesure exceptionnelle, d'une réalisation qui souleva dès l'abord, outre une émotion compréhensible, bien des difficultés d'ordre matériel. Le roi, étant donné les circonstances, ne prenait pas le voyage à sa charge. Qui assumerait les frais ? La caisse des menues dépenses était déjà lourdement grevée par les charges courantes; on dut emprunter soixante mille livres et l'on avança à chaque conseiller une somme de six cent livres, afin d'assurer le déplacement dans des conditions décentes. Chacun voyagea à son gré, isolément ou par groupe, mais de toutes façons les chemins furent encombrés, et les postes difficiles, dit un document de l'époque, car il s'agissait du transport d'une centaine de personnes de qualité. Le 15 mai 1765 tous étaient rendus à Versailles.

La semonce du roi fut brève et énergique; elle se termina par l'ordre de rentrer à Rennes et d'y reprendre incontinent le service.

A son retour, le Parlement reçut les compliments des corps constitués; ce n'était pas une simple formalité, fait remarquer M. B. Pocquet; on pouvait voir dans cette manifestation de déférence envers les parlementaires une protestation contre l'attitude du ministère. A la levée de l'audience, vingt-et-un coups de canon furent tirés. Cette rentrée dans la capitale de la Bretagne avait plutôt l'allure d'une revanche et d'un triomphe; aussi les sentiments de résistance des magistrats ne purent y trouver qu'un encouragement et une approbation.

Quelques semaines plus tard le Parlement donnait sa démission en masse, motivée par l'impossibilité où se trouvait la magistrature « de défendre les intérêts d'une province dont les droits, franchises et libertés sont une partie essentielle du dépôt à elle confié ».

CHAPITRE VI

LES SALONS DE RENNES CONTRE LE DUC D'AIGUILLON.

EXIL DU MARQUIS DE PIRÉ ET DE SA FILLE,

LA COMTESSE HAY DE BONTEVILLE.

Cette effervescence politique avait nécessairement une répercussion dans les salons ; on prenait parti pour le Commandant ou pour l'opposition, et, si les rapports mondains devenaient parfois délicats à cause de ces divisions locales, la vie de société en bénéficiait au contraire, dans une large mesure, par les intrigues et les manœuvres de toutes sortes qui en résultaient.

Quelques points de repère ne sont pas inutiles. Le commandant habitait alors l'hôtel de la Bourdonnaye de Blossac, qu'on voit encore aujourd'hui dans les vieux quartiers pittoresques de Rennes, où il développe sa façade XVIII^e siècle entre la rue du Chapitre et l'église Saint-Sauveur.

On entre dans la cour par un portail imposant, d'un beau style. A gauche, un escalier monumental en pierre, avec une rampe remarquable en fer forgé, conduit au premier étage. On respire sous ces voûtes désormais silencieuses l'atmosphère mélancolique propre à certains palais vénitiens qui savent conserver leur noble aspect sous des airs d'abandon. Dans un coin du jardin, près de Saint-Sauveur, on aperçoit une petite porte dérobée qui jouera un rôle les jours d'émeute, lorsque l'intendant, logé dans la partie haute de la ville, viendra conférer avec le Commandant ou lui enverra un émissaire secret.

L'intendant, Jacques de Flesselles, celui qui devait trouver une mort tragique à Paris, comme prévôt des marchands



ESCALIER DE L'HOTEL DE BLOSSAC

Résidence du Commandant de la Province au XVIII^e siècle.

le 14 juillet 1789, était installé au Palais abbatial du couvent des Bénédictins, près du jardin du Thabor. La demeure de ce haut fonctionnaire et celle du Commandant n'étaient pas reliées directement par une grande voie, il fallait traverser l'intérieur de la ville et parcourir un certain nombre de rues pour aller de l'une à l'autre.

Au centre de Rennes, sur une place aux nobles lignes, le Palais du Parlement, et, tout près, dans le couvent des Franciscains, la salle des Etats. C'est autour de ces divers monuments que va se concentrer désormais l'agitation politique jusqu'à la Révolution.

Malgré les difficultés qu'il avait déjà rencontrées dans son administration, le duc d'Aiguillon, grand seigneur aimant le faste, continuait à donner des fêtes brillantes à l'hôtel du commandement. Il le faisait autant par goût personnel que par habileté, pour essayer de maintenir son influence sur la noblesse. Mais les derniers incidents avaient décidément éloigné de lui la plupart des chefs de parti, et il n'allait bientôt plus voir dans ses salons que les agents du pouvoir et quelques rares dissidents.

Dès la démission du Parlement, la malignité publique créa un vocabulaire nouveau pour distinguer les magistrats entre eux : les démissionnaires devinrent les « démis », et on ne parla d'eux qu'avec respect; les autres, en petit nombre, ceux qui n'abandonnèrent pas leurs fonctions, furent les « non démis », et, bientôt, « les ifs ». Cette désignation avait comme origine un dessin satirique, orné d'un écusson portant un if, et comme elle était anodine, elle ne suffit pas à tous : ceux qui ne dédaignaient pas un langage plus énergique disaient les jean-f...

Chansons, apologues, caricatures, ce fut un jeu dans toute la ville. Les dames s'en mêlaient naturellement; et, parmi les plus ardentes, se conformant à la tradition de la famille, Madame Hay de Bonteville, fille du marquis de Piré, sœur aînée de Guillemette. Son salon était le centre d'une coterie

agissante, pleine d'entrain et d'audace. Son père venait d'être exilé à Brive; elle n'avait plus, pensait-elle, aucun ménagement à garder; son devoir n'était-il pas, au contraire, de combattre le Commandant de la province avec les armes insaisissables de l'esprit?

Mais le duc d'Aiguillon n'était pas homme à supporter sans riposte cette guerre à coups d'épingle. Ses agents crurent découvrir que le dessin satirique des ifs avait été envoyé de Paris par la marquise de Piré, qui y était alors, et par la marquise de la Roche. Nouveau grief contre les Piré, bientôt suivi d'un autre dans les circonstances que voici. Le ministre Saint-Florentin avait adressé aux magistrats non démis, au nom du roi, une lettre de félicitations et d'encouragement. On n'avait pas manqué de tourner en dérision ce témoignage de satisfaction; une parodie de la lettre ministérielle circula avec le plus vif succès. On soupçonna l'abbé de Boisbilly d'en être l'auteur; or ce prêtre, véritable abbé de cour, habitait chez M^{me} de Bonteville, où il se trouvait mêlé à toutes les intrigues du jour. Le duc d'Aiguillon ne laissa pas échapper une pareille occasion de faire coup double.

Il lança un ordre d'arrestation contre l'abbé, qui, méfiant ou prévenu à temps, quitta la ville. Il alla se cacher au château de Piré, à cinq lieues environ; les sbires du Commandant l'y découvrirent bientôt.

Conduit à Rennes sous bonne escorte, il était dès le lendemain envoyé à Paris, à la Bastille.

En dehors des salons, les opposants avaient trouvé dans le jardin du Thabor, dépendant du couvent des Bénédictins, un lieu de réunion, où ils pouvaient échapper à la surveillance des agents du commandant. Ils s'y rendaient chaque jour, mais les femmes n'y avaient point accès. De là partaient souvent le mot d'ordre et les manœuvres concertées sous les beaux arbres de ce parc magnifique.

Qu'on excuse une parenthèse. Le Thabor est devenu le

jardin public de Rennes; il a certes subi de profonds changements, mais ce qu'on n'a pu modifier, c'est sa situation à flanc de coteau, sa position en paliers successifs et en terrasse, d'où l'on découvre sur la campagne environnante un panorama étendu. Le Thabor, c'est le charme et le sourire de Rennes. Pourquoi de nos jours est-il si peu fréquenté? En vertu probablement de cette règle absurde, qui veut que le Parisien n'aille pas au Louvre, que l'habitant de Rome dédaigne le Palatin, et celui de Naples, Pompéi. On n'apprécie pas les richesses qu'on a sous la main.

Mais le Thabor a ses amoureux et d'autant plus fervents qu'ils sont en petit nombre. Ceux qui le fréquentent assidûment y assistent, avec l'évolution des saisons, à d'admirables changements de décor. L'été, c'est la mosaïque prestigieuse des géraniums, des héliotropes, des aggratums, des tulipes et des pensées multicolores, qu'un art habile répartit par groupes géométriques; l'automne c'est le feu d'artifice des sauges et de quelques fleurs attardées, jetant leur dernier éclat; l'hiver, c'est la délicate découpe des arbres privés de feuilles dans une atmosphère de calme; et au printemps, c'est la palpitation de la terre qui se réveille et prépare pour notre joie de nouvelles surprises.

Voilà les impressions successives qu'éveille chez les familiers l'ancien jardin des Bénédictins, jouissance délicate, réservée seulement à ceux qui savent l'y chercher. Mais revenons à nos personnages. C'est vers le même moment que le marquis de Piré, dénoncé dans les rapports secrets comme un agitateur formant avec Kerguézec et La Chatais un triumvirat à abattre, recevait une lettre de cachet lui prescrivant de se rendre à Brive en Limousin. Kerguézec était de son côté envoyé à Vic-le-Comte en Auvergne. Ces exils, venant après d'autres arrestations qui avaient déjà ému l'opinion publique, mirent le comble à l'exaspération des grandes familles. Comme disaient les agents de d'Aiguillon, il fallait écraser la province; bientôt le procureur général

et son fils allaient eux-mêmes être conduits au château du Taureau à l'extrémité de la rivière de Morlaix, comme prisonniers d'Etat, sous l'inculpation d'avoir écrit des lettres anonymes injurieuses pour le ministre Saint-Florentin. C'était le conflit généralisé, qui allait porter les passions à l'extrême et devenir pour toute la France « l'affaire de Bretagne ».

Comme son aïeul Christophe, frappé pour « avoir parlé en faveur de la patrie avec cette honnête liberté que les gens de bien croient pouvoir se permettre » et aussi avec toute la chaleur d'une nature ardente, pourrait-on ajouter, le marquis de Piré, déjà exilé en 1756, allait sentir de nouveau dans une province éloignée tout le poids de la défaveur royale. Il crut pouvoir demander au duc de Penthièvre, gouverneur en titre de la Bretagne, une intervention en sa faveur. Il reçut la réponse suivante, évasive et peu encourageante, comme tout accusé de réception officiel :

A Fontainebleau, 13 novembre 1756.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 30 du mois passé; je désirerais fort que les circonstances secondassent l'envie que j'aurais de vous obliger et vois avec peine qu'elles ne sont pas telles que je les souhaiterais. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, de l'estime particulière que j'ay pour vous ».

Cependant quelques mois après son arrivée à Brive, le marquis de Piré eut à solliciter l'autorisation de se rendre à Paris pour assister au mariage de sa fille Guillemette; il l'obtint, mais se vit rappeler à l'ordre, pour avoir prolongé son séjour.

Saint-Florentin lui écrivait le 16 février 1766 ⁽¹⁾ :

De Versailles.

Le roi est surpris, Monsieur, que vous demandiez un nouveau délai, pour rester à Paris, tandis que le mariage pour lequel Sa Majesté a bien voulu vous permettre d'y venir est fait il y a huit jours, et que Madame votre fille est partie pour la Bretagne avec Monsieur son mari avant-hier matin. Si vous aviez besoin d'argent pour satisfaire aux conditions du mariage, vous pouviez donner votre procuration à quelqu'un pour en chercher. Quoi qu'il en soit, l'intention de sa Majesté est que vous partiez de Paris dans quatre jours pour retourner à Brive. Elle m'a chargé de lui rendre compte de votre départ. — Signé : SAINT-FLORENTIN ».

Des lettres de Turgot, alors intendant du Limousin, indiquent qu'ultérieurement la consigne fut un peu moins sévère et que l'exilé fut traité avec quelque considération. Au printemps de 1766 le marquis de Piré demanda à passer l'été à la campagne. Il reçut de Turgot le billet suivant :

Le 12 mai 1766.

« Monsieur le comte de Saint-Florentin me charge, Monsieur, de vous faire passer l'ordre du Roy pour vous permettre de passer l'été à Castel-Nouvel. Je m'acquitte avec grand plaisir de cette commission. J'en aurais encore plus à vous envoyer l'ordre qui vous rendra une entière liberté. — Signé : TURGOT ».

Encouragé par le ton de cette correspondance, le marquis de Piré sollicita l'autorisation de séjourner dans quelques châteaux. Cette fois il fut moins heureux et n'obtint que des facilités limitées.

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, E 242 bis.

Le 3 juin 1766.

« J'ay rendu compte, Monsieur, à Monsieur de Saint-Florentin, de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 may où vous demandez la permission de pouvoir aller coucher de temps en temps dans deux ou trois châteaux qui sont dans le voisinage de Castel-Nouvel. Le ministre m'a autorisé à vous mander, Monsieur, que tout ce qui pouvait vous être accordé était la liberté d'aller voir dans ces châteaux vos amis qui les habitent, mais que vous ne pourriez y coucher. Je m'acquitte des ordres que m'a donnés Monsieur le comte de Saint-Florentin en vous reportant cette condition expresse. Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre, et de me marquer sur cela vos dispositions. — Signé : DE SARTINE ».

Enfin, le 31 décembre, l'intendant apprenait au marquis de Piré, en s'en réjouissant sincèrement lui-même, la fin de son exil.

A Limoges, le 31 décembre 1766.

« Je me hâte, Monsieur, de vous faire passer l'ordre du Roy que j'ay reçu ce matin, et par lequel Sa Majesté vous rend une pleine liberté. Recevez-en mon compliment que je vous fais de tout mon cœur.

J'espère que cet événement me procurera le plaisir de vous revoir à Limoges d'une manière plus agréable que l'année dernière, et, à moins que l'empressement de retourner chez vous ne vous empêche d'y arrêter, je me flatte que vous me ferez l'honneur de dîner chez moi lorsque vous y passerez. — Signé : TURGOT ».

L'exil du marquis de Piré et celui de Kerguézec avaient été levés sous la condition formelle de ne plus assister aux Etats qui allaient s'ouvrir à Rennes à la fin de 1766 : moyen commode de supprimer ou de neutraliser ses adversaires. Mais la famille de Piré ne se laissa pas intimider et redoubla

d'ardeur dans son opposition. Le comte de Piré reprit aux Etats l'attitude énergique et goguenarde qui faisait le désespoir du duc d'Aiguillon et des agents du pouvoir. Il eut un jour un geste à la Mirabeau; on craignait des représailles du Commandant. Piré monte sur un banc et lance cette apostrophe : « Messieurs, nous allons avoir un coup d'autorité, mais nous y sommes accoutumés, ils ne doivent plus nous effrayer. Ne cédon's jamais et qu'on nous frappe, si on l'ose ».

Sa sœur, Madame de Bonteville, continuait, de son côté, la guerre de salon. Mais d'Aiguillon, ignorant la galanterie en ces matières, fit un coup de force contre les femmes en éloignant de Rennes par lettres de cachet Mesdames de Bonteville, de la Pajotière, de Guerry et du Halgouet.

CHAPITRE VII

MARIAGE DE GUILLEMETTE.

C'est au milieu de ces conjonctures et vers la fin de 1765 que Guillemette avait été fiancée à Louis-François-Xavier de Visdelou de la Villehéart. On a vu que le marquis de Piré n'avait pu assister au mariage de sa fille qu'en obtenant une permission limitée, comme un soldat ou un collégien, ou mieux, une autorisation spéciale, comme un interdit de séjour, et naturellement sous la surveillance de la police; singulières conditions pour célébrer joyeusement une union qui par ailleurs n'apportait que des motifs de satisfaction.

Guillemette épousait le descendant d'une vieille famille de l'évêché de Saint-Brieuc, avec laquelle les Piré avaient déjà des alliances; la marquise de Piré notamment était une Visdelou de Bienassis.

Les Visdelou avaient, comme les Piré, des titres de noblesse fort anciens. On trouve, à l'origine, un Guillaume de Visdelou, seigneur du Pont-à-l'asne qui vivait au XII^e siècle. Ce nom pittoresque, singulier, et un peu ridicule, de Pont-à-l'asne disparaît à la fin du XV^e siècle avec une branche qui s'éteint. Celle qui survit n'éprouve pas le besoin de le faire revivre; elle se borne à revendiquer pour ses héritiers le titre de seigneurs du Colombier, de la Goublaye et de Bienassis. Vers 1634 un Visdelou de Bienassis est conseiller au Parlement, et, en 1637, Président aux enquêtes. Son petit-fils, François-Hyacinthe, est gouverneur et sénéchal de Quimper et commandant de la garde-côte du dit évêché.

René-François, fils du précédent, est conseiller et Président aux enquêtes, et ses deux filles épousent, l'une, Guil-

laume de Rosnyvinen, marquis de Piré (c'est la mère de Guillemette), et l'autre, Louis Engilbert de la Marck, marquis de Vardes, grand d'Espagne et comte de l'Empire. Une fille de ce dernier mariage devint la femme de Charles Léopold de Ligne, duc d'Arenberg. Ces diverses alliances indiquent assez la haute situation des Visdelou. Enumérons, comme s'il s'agissait d'un personnage de Ruy-Blas, les titres du père du fiancé, tels qu'ils ont pu être relevés dans des actes authentiques. Messire Pierre-Toussaint François de Visdelou était seigneur comte de Villethéart et Saint-Gilles, châtelain de Champagne, marquis de Trans et seigneur de Boisbaudry. Toutes ces terres, lorsqu'elles échurent ultérieurement à son fils, firent de lui un des plus gros propriétaires fonciers de la province. A l'époque de la Révolution, François de Visdelou de la Villethéart possédait une fortune territoriale de 2.524 arpents (mille hectares environ), presque d'un seul tenant.

Le mariage de François de la Villethéart et de Guillemette de Rosnyvinen de Piré fut célébré à Saint-Sulpice, à Paris, le 3 février 1766. Saint-Sulpice était la paroisse de tout ce quartier nouveau qui s'était développé autour de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés dans la dernière moitié du XVII^e siècle. Il était alors de bon ton d'abandonner la Place Royale et les vieilles résidences du Marais pour venir prendre logis au Faubourg. Sous la Régence et sous Louis XV, la plupart des familles de l'aristocratie continuèrent cette émigration vers la rive gauche; l'église de Saint-Sulpice devint ainsi l'une des plus élégantes et des mieux fréquentées de la capitale. Commencée sous le gouvernement d'Anne d'Autriche, elle avait été terminée et consacrée au culte en 1745, soit une vingtaine d'années avant le mariage de Guillemette. Les tours n'étaient pas encore achevées et devaient en tout cas subir des transformations; l'église n'avait donc pas à cette date l'aspect extérieur que nous lui voyons aujourd'hui, mais la disposition générale intérieure du sanctuaire n'a

guère varié. On peut donc se faire une idée de ce que devait être une cérémonie nuptiale dans un cadre d'aussi harmonieuses proportions. Si même, l'imagination aidant, on cherche à reconstituer le cortège et à évoquer la brillante assistance qui se pressait le 3 février 1766 autour du chœur de Saint--Sulpice, quel tableau chatoyant on peut faire revivre pour quelques instants !

Voici Guillemette, ingénue et fine à la manière d'une héroïne de Greuze, dans sa robe de mariée, une délicate symphonie de blanc, dentelles, linon, étoffes souples et légères superposées. L'ovale de la figure, l'expression du regard, le je ne sais quoi d'étonné, cette candeur qui n'interrogera plus bientôt et sera de l'expérience avertie, tout cela c'est « la Cruche cassée », avant la lettre; l'accident est imminent, il ne s'est pas encore produit. Près d'elle, le mari paré des broderies les plus éclatantes, la tête poudrée, l'épée au côté, très fier et très épris de sa petite compagne; dans l'assistance, les personnages les plus chamarrés et revêtus des couleurs les plus brillantes, nous disons, hommes et femmes, car à cette époque bénie pour le costume les deux sexes rivalisent d'ingéniosité et d'élégance. Ah ! ce ne sont pas les sombres et prosaïques vêtements dont s'affublent nos contemporains et qui les rendent semblables, selon M. Maurice Donnay, à des insectes laborieux. C'est une gamme de couleurs les plus vives et les plus variées.

Autour du groupe nuptial, ce sont d'abord les habits à grandes basques, soies chaudes à l'œil depuis l'écarlate le plus rutilant jusqu'aux verts les plus nuancés, en passant par les bleus, les bruns, l'orangé; broderies d'or, gilets historiés, jabots de dentelle, complètent ces élégants costumes. Un peu plus loin, parmi la foule des amis et des invités, se remarquent des tenues moins cérémonieuses mais toujours flatteuses comme coloris; des velours, même quelques draps empruntant encore à l'arc-en-ciel les tons les plus chauds. De petits maîtres portent un vêtement garni de fourrures et

ne craignent pas d'exhiber un manchon de martre ou de de loutre. Même des costumes en apparence négligés, simples vestes s'ouvrant sur des gilets à ramages, ne peuvent déparer l'ensemble, car les personnages qui les portent ont sur les épaules d'amples manteaux chatoyants, dont les riches reflets se fondent dans l'harmonie générale. La palette de Boucher, de Fragonard, de Tocqué, la fantaisie de Chardin, le brio de tous ces peintres parviendraient seuls à rendre l'impression qui se dégage de cette réunion mondaine; il faut penser aux œuvres des maîtres du XVIII^e pour se faire une idée de ce cortège et de cette brillante assistance.

N'oublions pas les dames qui, peut-être plus réservées que les hommes mais non moins élégantes, ont donné la préférence à des tons moins voyants. Quels effets elles ont néanmoins obtenus avec tous ces gris argentés, d'une variété de nuances infinie, se dégradant joliment et évoquant à la lettre l'éclat discret, l'orient des perles les plus rares. Comme contraste, quelques toilettes, velours souple ou soies, dans des teintes également atténuées, des mauves et des lilas; quelle délicieuse variété. Puis des dames mûres, entourées de flots de dentelles, avec écharpe de Chantilly sur les épaules et le charmant petit bonnet si léger, si coquet sur les cheveux poudrés.

Enfin pour la joie de tous, le groupe exquis du service d'honneur, délicieuse réduction de tous ces costumes, les petits cavaliers en habits gris vert s'ouvrant sur des gilets blancs, cheveux frisés et poudrés, catogan serré d'un nœud, les jambes bien prises dans des bas de soie, la poitrine bien cambrée; et les petites filles, véritables poupées, guindées dans leur taille menue, corsetée implacablement comme de vraies jouvencelles, l'œil déjà brillant sous la poudre, la joue légèrement fardée avec une mouche provocante au coin de la bouche. Le défilé de ce cortège en miniature, à l'heure de la quête, dut amener un sourire amusé sur toutes les lèvres.

Pendant la messe, les violons et les hautbois jouèrent des œuvres des maîtres de l'époque, et la sortie s'effectua aux sons magnifiques des grandes orgues sur une marche de Lulli ou de Rameau. Aux abords de l'église, c'est la cohue des badauds, de la valetaille se frayant un passage à travers carrosses et chaises à porteurs, attendant les gens de qualité qui se pressent dans l'église.

On cherche en vain dans le *Mercur*e et dans la *Gazette de France* un compte rendu de la cérémonie. Le seul mariage qui ait ému la rédaction de ces deux feuilles pendant les mois de février et de mars 1766 est celui de messire François-Joseph Lelièvre, marquis de la Grange et de Fourille, seigneur d'Atilly et de Beaurepaire, sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du roi, avec mademoiselle Angélique-Adélaïde Méliand, fille de messire Charles-Blaise Méliand, conseiller d'Etat. Un rédacteur complaisant s'étend longuement en cinq pages dithyrambiques sur la noble famille de l'époux et consacre quelques lignes seulement à la mariée dont les attaches avec la magistrature l'ont peu inspiré.

On s'explique que les gazettes se soient abstenues de parler d'une famille alors peu en faveur, l'exil de Guillaume pesant sur tous ses proches. A défaut de mention sur le mariage de Guillemette, faisons une rapide revue de la presse pour connaître les divers événements constituant l'actualité à ce moment précis.

On relève tout d'abord de nombreux avis sur les services célébrés dans tout le royaume à l'occasion de la mort du Dauphin. Ce prince, fils de Louis XV, et père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, était décédé à Fontainebleau le 20 décembre 1765 à l'âge de 36 ans. Le deuil est général et toutes les villes de France se font un devoir d'organiser un service dont la *Gazette* rend fidèlement compte.

A l'article naissances, on signale le baptême de la fille

du marquis de Lévis, gouverneur général de la province d'Artois.

Aux théâtres, grand succès de *Thésée* à l'Opéra, et accident fâcheux de Mademoiselle Guimard qui s'est cassé un bras au cours d'une représentation.

À la Comédie Française, on continue toujours avec succès les représentations du *Philosophe sans le savoir*, les lundis, mercredis et samedis, et l'on donne les dimanches et jeudis la *Bergère des Alpes*, comédie en vers de M. Desfontaines.

Quelques jours plus tard, on apprend que M^{lle} Guimard, incomplètement remise, mais réclamée par ses admirateurs, a reparu sur la scène avec un bras en écharpe et « y a reçu les témoignages les plus flatteurs de l'intérêt public ».

Aux Beaux-Arts, on mentionne que M. Boucher, membre de l'Académie royale de peinture, a été nommé à la place de premier peintre du roi, vacante par la mort de Carle Van Loo, et qu'il a été présenté en cette qualité à Sa Majesté et à la famille royale par le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du roi, jardins, académies et manufactures royales.

Aux faits divers, on constate que des bandes de loups désolent certaines provinces. La *Gazette* raconte que du côté de Mareuil et de Paussac, sénéchaussée de Périgueux, des loups affamés ont dévoré ou blessé plus de vingt personnes et qu'un homme de soixante ans, ayant lutté seul avec succès contre ces animaux, sera récompensé par le roi, qui a déjà décidé que ses enfants, s'il en a, seront dispensés de la milice. Cette récompense éventuelle paraît au moins singulière.

On relève également un long récit de la mort de la bête du Gévaudan, cet animal légendaire qui a terrorisé longtemps l'Auvergne. C'était un loup de grande taille, mesurant trente-deux pouces de hauteur, cinq pieds sept pouces et quart de longueur et qui pesait cent-trente livres.

En ce qui concerne la médecine, on est heureux d'apprendre qu'on vient de guérir un cancer occulte grâce à la

ciguë, et un commentaire imprévu fait connaître que depuis quelques années le cancer n'est plus au nombre des maladies incurables.

Aux publications nouvelles, on relève que chez Dufour, libraire, quai de Gesvres, on se procure pour une livre seize sols *La Comtesse de Vergy et Raoul de Coucy*, époux et amants infidèles, histoire véritable, galante et tragique.

On dira : hors d'œuvres que ces menus faits, sans relation avec l'histoire de Guillemette et des Rosnyvinen; sans doute; mais détails cependant qui éclairent une époque et révèlent les préoccupations de nos pères.

CHAPITRE VIII

PIERRE-MARIE DE ROSNYVINEN,
COMTE DE PIRÉ, ET MADAME EON DE VIEUX-CHÂTEL.

Guillemette et son mari quittèrent aussitôt Paris pour gagner leurs terres de Bretagne; et le marquis de Piré, le pauvre exilé, dut obéir à l'ordre ministériel qui lui prescrivait de repartir sans délai pour Brive en Limousin.

Laissons Guillemette à sa lune de miel, et occupons-nous un instant de son frère, Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de Piré, le bastionnaire farouche qui agitait les séances des Etats par ses interruptions et ses lazzis. Tacticien bruyant et non sans adresse, il était toujours sur la brèche, harcelant les commissaires du roi, ranimant le zèle de ses partisans, gourmandant le président, quand il le trouvait trop faible ou complaisant pour l'adversaire.

Aux Etats de 1766, le président de l'Ordre de la noblesse était le duc de la Trémoille, jeune chef entouré du prestige de son nom, mais encore inexpérimenté comme homme public. Le privilège de présider la noblesse appartenait en effet aux deux grandes familles de la province, les la Trémoille et les Rohan, qui en usaient alternativement à chaque session dans l'ordre du roulement établi. Le duc de la Trémoille avait le désir de bien faire et de concilier parfois les points de vue les plus opposés; n'est-ce pas d'ailleurs le rôle d'un bon président? Encore une chose est-elle indispensable pour le remplir utilement, l'autorité; or c'est ce qui manquait à La Trémoille; et le bastion l'ayant vite constaté lui mena la vie dure.

D'Aiguillon, de son côté, ne comprenait rien à la nouvelle tactique de l'opposition : « Les chefs de la cabale, écrivait-il,

sont ignorants, fols et peu accrédités dans leur ordre; quoiqu'ils en entraînent une grande partie, ils n'ont aucun plan de conduite fixé et déterminé et s'acharnent à allonger les débats par des chicanes de si mauvaise foi qu'elles révoltent même leurs partisans ».

Le commandant est décidément dépassé par les événements; il reste le chef imbu du principe d'autorité, il ne peut tolérer la contradiction ou l'indiscipline. Et pourtant la vie d'une assemblée, dès qu'on admet le régime de la discussion, comporte des aléas et des surprises auxquels les agents du pouvoir devront s'habituer et se résigner de plus en plus.

Concédonz que les brouillons, comme il les appelle, vont un peu loin. Un jour ils interrompent le président, dont ils n'approuvent pas les propos, par des cris et des invectives; ils imitent le chien et le chat. Une autre fois, Piré mieux inspiré, vient à la séance avec un enfant de cinq ans dans les bras; c'est le jeune fils de M. et de M^{me} de la Fruglaye et le petit-fils de La Chalotais; il le présente successivement aux trois ordres, invoquant la pitié de l'assemblée pour son grand-père, le magistrat disgrâcié, victime de la haine de d'Aiguillon. Cette scène renouvelée de l'antiquité avait plus d'allure que celles des jours précédents.

En tacticien habile, Pierre-Marie sait, le moment venu, adopter une attitude moins intransigeante. On le voit figurer vers la fin de l'année 1767 dans le groupe des modérés, qui cherchent à s'entendre avec le nouveau représentant du roi, car dans l'intervalle d'Aiguillon avait quitté la province, et la mission de rétablir le calme avait été confiée au président Ogier, ancien magistrat, déjà chargé avec succès de fonctions diplomatiques, notamment en Danemark.

C'est dans ces circonstances que le marquis de Piré, revenu d'exil, rentre en scène, assagi lui-même, satisfait en tous cas, comme la plupart des chefs de la noblesse, du départ du duc d'Aiguillon.

Il est raisonnable de penser que le père et le fils accep-



PIERRE-MARIE DE ROSNYVINEN DE PIRÉ

Par COLSON. — Musée de Rennes.



HÉLÈNE-EON DE VIEUX-CHATEL

Comtesse de Piré

Par COLSON. — Musée de Rennes.

tèrent alors facilement de s'engager dans la voie des concessions et des accommodements.

Pierre-Marie n'étant plus aussi tapageur devient pour nous moins intéressant. Cessons pour un moment de nous occuper de son rôle politique pour le suivre dans sa vie privée et assister à son mariage avec Hélène Eon de Vieux-Châtel, jeune personne distinguée et fine, mais insignifiante.

Insignifiante, assurément, si l'on en juge par les deux portraits de Colson qui, au Musée de Rennes, font suite à ceux de la famille de Piré.

La figure est maigrelette, les épaules étroites; le corsage ouvert laisse apercevoir une poitrine indigente; tout est fluët et délicat, et cependant non sans une certaine grâce, les yeux étant assez beaux et donnant à la physionomie un reflet qui sans eux manquerait presque complètement de personnalité.

Ce qu'il y a de plus original en elle, c'est sa mère, Madame Eon de Vieux-Châtel, dont le père, armateur comme la plupart des Malouins entreprenants, avait amassé une belle fortune en faisant des affaires un peu partout.

La belle-mère du comte de Piré possède maison de ville à Saint-Malo et une importante propriété à la Villebague, paroisse de Saint-Coulomb, évêché de Dol, non loin de Cancale. Madame Eon de Vieux-Châtel, veuve, est une femme de tête, qui sait administrer son bien et le faire prospérer. Des lettres datées de la Villebague ⁽¹⁾ nous apprennent qu'elle y surveillait en personne ses intérêts et y dirigeait une troupe de noirs qu'on avait fait venir des colonies comme travailleurs agricoles. Ils étaient d'ailleurs traités avec humanité : « Tout va bien sur mon habitation, écrit-elle, les nègres et les bestiaux se portent bien : les premiers sont gais et contents, il ne leur manque rien ». Un peu plus tard, elle appréhende des complications extérieures : « Si nous avons la guerre ce sera un fâcheux événement pour les personnes qui ont leur bien en Amérique ».

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, E. 234.

Elle est généreuse et dote largement sa fille : « Cent cinquante mille livres présentement, comptées en argent au cours et titres de ce jour, plus une rente de deux mille cinq cents livres avec faculté de rachat moyennant cinquante mille livres à verser » porte le contrat. Mais on excepte de la communauté « les nègres et bestiaux, ustensiles et meubles meublants des habitations de l'Amérique qui pourraient échoir à la dite demoiselle, lesquels demeureront attachés aux dites habitations pour leur exploitation et seront propres ».

Le contrat minutieux et précis comme tout acte de cette nature ajoute que la bibliothèque du futur époux qui lui était réservée, ainsi que celle dont il pourrait hériter, resteront biens propres également.

On est un peu étonné de ce contraste : d'une part, les nègres et les bestiaux propres de la femme, de l'autre, les livres, propres du mari. Mais M^{me} Eon de Vieux-Châtel est avant tout une femme pratique et se soucie peu des réflexions plaisantes auxquelles un pareil rapprochement peut donner lieu.

Elle a le cœur excellent et fait fréquemment des largesses à ses deux filles, M^{me} de Cheffontaine, l'aînée, et M^{me} de Piré. Mais elle s'aperçoit un jour que l'on n'use pas du même procédé dans la famille de ses gendres et que M. de Cheffontaine père, par exemple, a donné dans ses dispositions testamentaires le caractère de propres à tous les cadeaux faits au ménage. M^{me} de Vieux-Châtel se ravise aussitôt, car elle n'entend point être dupe, ni que sa fille soit lésée, et que sa fortune s'effrite par des libéralités successives qu'on ferait ensuite entrer artificieusement dans la communauté, si on n'y veillait.

Aussi invoque-t-elle une clause du contrat de mariage de sa fille et prévient-elle loyalement son gendre de Piré qu'à l'avenir elle ne remettra plus à ses enfants de sommes impor-

tantes sans les considérer comme avancement d'hoirie et conséquemment comme biens propres.

Lorsque le ménage se rend aux eaux de Spa, ce qui exige une grande dépense, elle impose le libellé suivant dans un reçu : « Nous reconnaissons avoir reçu en argent de Madame veuve Eon de Vieux-Châtel, notre mère et belle-mère, par les soins de M. Magon de la Balue, la somme de huit mille livres à titre d'avancement successif, dont nous lui consentons quittance ».

Ces questions d'argent ont amené, comme il arrive souvent, des froissements et des jalousies. Le ménage de Cheffontaine a sans doute fait des observations et récriminé; et les Piré à leur tour se piquent du ton de certaines lettres.

« Il n'est pas juste que de mon vivant, écrit la belle-mère, je fasse passer une très grande partie de ma fortune, comme j'ai fait jusqu'à présent, dans votre communauté, et qu'à l'ouverture de la succession de M. le marquis de Piré, qui ne vous a pas donné un sol pour y mettre, toute la sienne vous tienne lieu de propre, comme a fait M. de Cheffontaine, ce qui m'a décidée à dire à son fils qu'à l'avenir, je ne lui donnerai pas un sol autrement qu'en avancement d'hoirie. Vous êtes trop juste, mon cher fils (c'est ainsi qu'elle appelle M. de Piré), pour ne pas m'approuver ».

Elle revient dans une autre lettre sur cette irritante question; « Je n'ay pris ce parti que pour que mon bien passe en entier et directement à mes enfants, et non dans leur communauté, ce qui leur en ferait perdre la moitié ». Elle répond ainsi à une accusation dirigée par les Piré contre l'autre sœur, Madame de Cheffontaine, qui aurait suggéré d'après eux, cette mesure; la belle-mère en revendique l'initiative et elle ajoute avec une ironie non dissimulée : « les voyages pour rétablir votre santé n'ont point diminué la fortune de M. de Piré. Je n'ai pas perdu la tête et je suis d'un âge à me conduire seule. J'ai ma volonté, tout comme une autre; je la ferai et qui que ce soit ne me mènera. Il

est bien triste pour moi d'être forcée d'entrer dans de pareilles justifications ».

Son affection et sa générosité restent les mêmes, malgré le ton un peu acerbe de cette correspondance, puisque un peu plus tard elle adresse au comte de Piré, pour son fils Hippolyte, que la grand-mère chérit tendrement, une lettre de change de trois mille livres. Hippolyte fut dans la suite un brillant général de l'Empire; nous le retrouverons plus loin.

Il faut revenir sur cette stipulation du contrat de mariage, réservant comme propre la bibliothèque du mari. C'est un petit détail qui indique les préoccupations intellectuelles du comte de Piré et contribue à fixer sa physionomie réelle. On n'a pas oublié que les agents du duc d'Aiguillon le représentaient dans leurs rapports comme un incapable. « Le fils, lisait-on dans l'un d'eux, est plus violent, plus emporté et plus injuste que le marquis de Piré, son père, parce qu'il n'a ni esprit, ni étude, ni connaissance de son état ». Or cet ignorant a laissé des travaux très complets sur l'aménagement des canaux en Bretagne; il s'est occupé de questions économiques intéressant la région : navigation, répartition et transport des produits, etc. Un projet d'emprunt à réaliser en Hollande, où le taux de l'argent était alors très bas, deux et demi pour cent, a été dressé par lui avec un tableau d'amortissement. Que valent ces études ? Je l'ignore, mais elles dénotent en tous cas un esprit curieux à la recherche de solutions pratiques. Pierre-Marie avait été dans ses jeunes années un brillant officier de marine, blessé dans un combat naval, il avait droit tout au moins à ce titre au respect; et l'on n'est pas fâché de relever en passant que dans tous les temps la passion politique a égaré les hommes en leur inspirant les jugements les plus tendancieux et les plus injustes.

Ce manque de discernement, cet aveuglement insensé que montrent certains chefs dans la conduite de leurs semblables, le duc d'Aiguillon devait en fournir encore des preuves répétées dans son conflit avec La Chalotais. Toute la France se passionna pour « l'affaire de Bretagne » cause célèbre se développant au milieu d'une procédure menée sans loyauté, et subissant tous les soubresauts de l'opinion. Point de départ : des lettres anonymes; des vérifications d'écriture, des rapports d'experts, des dépositions péremptoires et bouffonnes, telle celle de cet écrivain juré qui démontre que les o commencent dans les diverses pièces de comparaison par une espèce de crochet à l'intérieur, que les points sur les i vont parfois de droite à gauche comme un accent aigu; et plus souvent de gauche à droite comme un accent grave. Et voilà pourquoi, Messieurs du Parlement, La Chalotais est coupable.

Mais le Parlement embarrassé (c'était cependant une Cour déjà épurée, appelée par dérision le Bailliage d'Aiguillon) ordonna une seconde expertise pour gagner du temps. Le ministère n'osa pas aller jusqu'au bout; le roi évoqua l'affaire et la conclut par un ordre d'exil, substituant à une décision judiciaire, qu'on désespérait d'obtenir sans scandale, un acte de la volonté souveraine : fait du Prince, décidant que les inculpés devaient être malgré tout des coupables.

CHAPITRE IX

CARLE VAN LOO ET FRANÇOIS COLSON,
PEINTRES DE LA FAMILLE.

« De haut en bas, la muraille tendue d'étoffe rouge était garnie de cadres, et chacun de ces cadres contenait un visage, et ces visages étaient comme la figure même de l'ancienne France; ... tous ces visages regardaient du fond de son passé ».

HENRI DE RÉGNIER,
Le Passé vivant.

Le départ du duc d'Aiguillon avait amené une détente dans les esprits; pourtant ce ne fut guère qu'en 1774, lorsque La Chalotais revint d'exil, que le calme se rétablit tant bien que mal dans toute la province. Les Piré et François de Villethéart restèrent des membres actifs et vigilants des Etats, mais moins turbulents; leur attitude devint plus courtoise. Jusqu'à la veille de la Révolution, la famille paraît avoir traversé des jours plus calmes. Profitons de ce répit pour consacrer quelques lignes à Carle Van Loo et à François Colson, peintres attirés des Rosnyvinen de Piré.

Les portraits recueillis par le Musée de Rennes sont de valeur inégale. Celui de Guillemette par Carle Van Loo est délicieux; ceux des autres membres de la famille par Colson ne sont pas sans mérite; ils sont cependant de second ordre; leur principale qualité c'est de nous avoir conservé les traits de tous ces Rosnyvinen et de nous permettre aujourd'hui d'interroger chacun de ces personnages. Il n'est pas probable que Van Loo soit venu à Rennes, pas plus que Colson; c'est à Paris, au cours des séjours qu'y faisaient les Piré que ces

deux peintres ont dû recevoir leurs modèles. Carle Van Loo était alors un maître adulé et recherché; son titre de premier peintre du roi devait lui attirer une clientèle de choix.

Les Van Loo, véritable tribu, avaient d'ailleurs conquis les uns après les autres la faveur du public et savaient la conserver. Le premier de tous, le grand-père venu de Hollande au cours du XVII^e siècle, s'était fait naturaliser en France et avait acquis droit de cité dans la capitale. Son fils, peintre honorable comme lui, dut quitter précipitamment Paris à la suite d'un duel; il se réfugia dans le Midi. C'est ainsi que ses deux fils, Jean-Baptiste et Carle, naquirent l'un à Aix et l'autre à Nice; il leur était réservé de donner à leur nom la grande notoriété et d'être considérés comme des maîtres charmants du XVIII^e siècle; talents sans profondeur peut-être; mais gracieux, traduisant avec une facilité prodigieuse les élégances du temps.

Carle avait reçu de la nature des dons exceptionnels, dont il sut toujours se servir avec adresse, mais qu'il ne chercha jamais à discipliner ou à épurer par l'étude. Il travailla certes, mais à sa manière : sans contrainte, sans souci d'acquérir une instruction générale; il vécut et il peignit comme il respira, attendant tout de sa facilité extraordinaire.

Diderot affirme qu'il ne savait ni lire ni écrire. C'est possible ! Et voyez ce qu'un ignorant, gâté par les muses, peut devenir cependant, le ciel aidant. Dès ses années d'apprentissage, il part comme Wilhelm Meister à la suite d'une troupe de comédiens; il y devient décorateur en chef et amant de l'ingénue; l'aventure est courte. Son sort l'entraîne ensuite à Rome, où son talent s'épanouit; au retour, il passe par Turin, s'y arrête; il travaille quelque temps pour le duc de Savoie, rencontre Christine Somis, chanteuse italienne célèbre, et l'épouse. Il rentre en France; le ménage fait la conquête de Paris; les années heureuses s'écoulaient alors, tandis que les honneurs lui viennent et que la fortune lui sourit. Carle meurt d'un coup de sang, sans souffrance,

comme il avait vécu; avec lui, la mort est facile, sans préparation, sans lutte, comme son talent.

Jean-François-Gille Colson, originaire de Dijon, était un bon peintre de portraits, qui fut aussi architecte et sculpteur. Il appartenait comme les Van Loo à une famille d'artistes; son père avait eu quelque renom, et son frère, qui devint célèbre comédien sous le nom de Bellecourt, étudia d'abord le dessin avec Carle Van Loo. C'est sans doute par l'intermédiaire de Carle, qui avait déjà exécuté le portrait de Guillemette très jeune, que les Piré entrèrent en relations avec François Colson et que celui-ci devint le peintre attitré de la famille.

Son pinceau n'avait pas le charme de celui de Van Loo, mais il travaillait consciencieusement, sachant conserver à chaque physionomie sa nature propre, et traduisait assez exactement, semble-t-il, les principaux traits du caractère. Comme sa manière n'était pas exempte de quelque rudesse, ses portraits d'hommes (tout au moins ceux que l'on a sous les yeux à Rennes), sont supérieurs à ceux des femmes de la famille de Piré. Ainsi le marquis et son fils Pierre-Marie sont vivants et plaisent par leur bonhomie et leur allure cordiale. On sent aussi que Guillaume-Gabriel, celui qui est mort à Andernack, doit être criant de ressemblance. Voilà trois documents précieux, au point de vue psychologique, et non sans agrément comme œuvres d'art.

La qualité essentielle de François Colson est donc celle que lui reconnaît Nicolas Ponce, dans une notice qu'il lui consacre, la ressemblance de ses modèles, pas une ressemblance banale, sans vie, sans relief, mais au contraire des physionomies en général expressives, ayant bien la marque de leur époque, c'est-à-dire la désinvolture et l'insouciance moqueuse de ce XVIII^e siècle irrespectueux. Tout ce monde s'est éveillé; ce ne sont plus les beaux personnages importants et solennels de Mignard et de Lebrun; ce sont tous les roués et les libertins, tous les esprits audacieux, tous les

démolisseurs dont le sourire sceptique, les lèvres gouailleuses, les yeux pleins de lumière éclairent les œuvres de cette époque.

C'est (voyez notamment Latour) ce d'Alembert, fin et caustique, ce Jean-Jacques Rousseau avec ce regard mélancolique et profond, ce La Reynière à la bouche sensuelle, ce maréchal de Saxe qui sort de son cadre; c'est encore mademoiselle Fel, la Camargo, et toutes ces inconnues, au sourire un peu équivoque, qu'on voudrait tant connaître, avec leurs yeux en coulisse, pleins de promesses, si souvent voluptueux, si troublants.

Toute la vie du siècle se reflète dans ces regards lumineux, étincelles d'intelligence, de malice ou de perversion.

A cet égard François Colson a subi l'influence de son temps : ses personnages vivent eux aussi, ils ne sont pas figés, quelque insuffisant que soit par moments son pinceau : on retrouve dans les portraits d'hommes de la famille de Piré la même force suggestive et évocatrice que dans ceux des maîtres de son époque.

On n'aperçoit malheureusement pas les mêmes qualités dans les toiles représentant la comtesse de Piré et M^{me} Hay de Bonteville; l'auteur n'a pas su traduire avec bonheur la personnalité de ses deux modèles; l'attitude est raide, le coloris sans charme; ce sont des œuvres médiocres, sans relief, sans flamme, déplorablement plates en un mot.

Colson appartient à la génération qui a suivi celle de Van Loo; alors que celui-ci disparaît dans les dernières années de Louis XV, François Colson traversa toute la Révolution, et ne mourut qu'en 1803; aussi pourrait-on suivre dans son œuvre l'évolution des temps.

Après avoir reproduit les traits des personnages de l'aristocratie, après avoir été pendant quarante ans le protégé du duc de Bouillon, dont il ornait les résidences, il devint le peintre opportuniste (comment ne pas l'être alors ?) qui envoyait aux Salons de 1793, de 1795 et des années suivantes

les portraits des citoyens et citoyennes occupant alors l'attention publique; ceux, par exemple, de la citoyenne Lange, du citoyen Monet, ancien directeur de l'Opéra (1793); de la citoyenne Beaunoir (1795), du citoyen Turpin, historiographe (1799).

Le frère de François Colson, l'acteur Bellecourt, l'ancien élève de Carle Van Loo, avait beaucoup d'aptitude pour le dessin; nul doute qu'il n'eût également réussi comme peintre, sinon d'un grand talent, du moins d'un rang honorable, à l'exemple de ceux de son nom qui l'avaient précédé; mais son destin l'entraîna vers le théâtre, où, après des débuts assez difficiles en province, il acquit une réputation brillante.

Il fit partie de la troupe des Comédiens Français, créa le rôle d'Almaviva dans le *Barbier de Séville*, en 1775 et imprima par sa distinction et son élégance naturelles sa marque à beaucoup d'autres personnages du répertoire de l'époque. Il avait à la scène et à la ville l'allure parfaite de l'homme du monde, sans effort et sans apprêt. Ami des lettres, il adapta plusieurs pièces pour le Théâtre français avec goût et sûreté, disent ses biographes, et il donna même une œuvre personnelle : les *Fausses Apparences*, qui fut accueillie avec faveur; type d'artiste qui ne s'est pas perdu et qui honore incontestablement la profession. La postérité, volontiers et forcément oublieuse des gloires secondaires, ne s'attache en général qu'aux hommes qui ont dominé leur époque. Lorsqu'on rencontre sur son chemin des personnalités comme celles de ces deux frères, on éprouve un grand agrément à les « découvrir » d'abord, à les faire revivre, et à leur adresser, en passant, un salut sympathique.

CHAPITRE X

FRANÇOIS ET GUILLEMETTE DANS LEURS TERRES DE BRETAGNE.

Nous avons vu qu'aussitôt après la célébration de leur mariage à Saint-Sulpice, François de Visdelou de la Villethéart et Guillemette avaient quitté Paris pour se rendre dans leurs terres en Bretagne.

C'est au château de Bienassis qu'ils vinrent passer leur lune de miel. Cette superbe résidence qui domine la baie de Saint-Brieuc, non loin de la pointe d'Erquy, est entourée d'un parc boisé formant autour du château un épais nid de verdure : on pourrait presque lui reprocher de ne pas donner à ceux qui l'habitent la joie permanente de contempler la mer; on y est en effet enfoui dans une futaie touffue et, pour apercevoir la côte, il faut monter à l'une des tours; mais ce besoin d'espace est une aspiration moderne et, à l'époque où Bienassis fut construit, on avait d'autres préoccupations. C'est au seizième siècle que le château paraît avoir été élevé dans le plan général qui a été conservé depuis; au-dessus de la porte d'entrée se voit un écusson aux armes des Visdelou, « trois têtes de loups de sable, arrachées et lampassées de gueules » dans lequel se lit la date de 1552. A cette époque un châtelain ne s'attachait plus exclusivement, comme au temps de la féodalité, à un système de défense, donnant à toutes les demeures seigneuriales cet aspect de Bastille avec tours, machicoulis, pont-levis que nous voyons aux châteaux forts des siècles précédents. Mais les temps n'étaient pas encore sûrs; les luttes religieuses, bientôt la guerre civile allaient désoler toutes les provinces; il n'eût pas été prudent d'avoir des habitations ouvertes à tout venant.

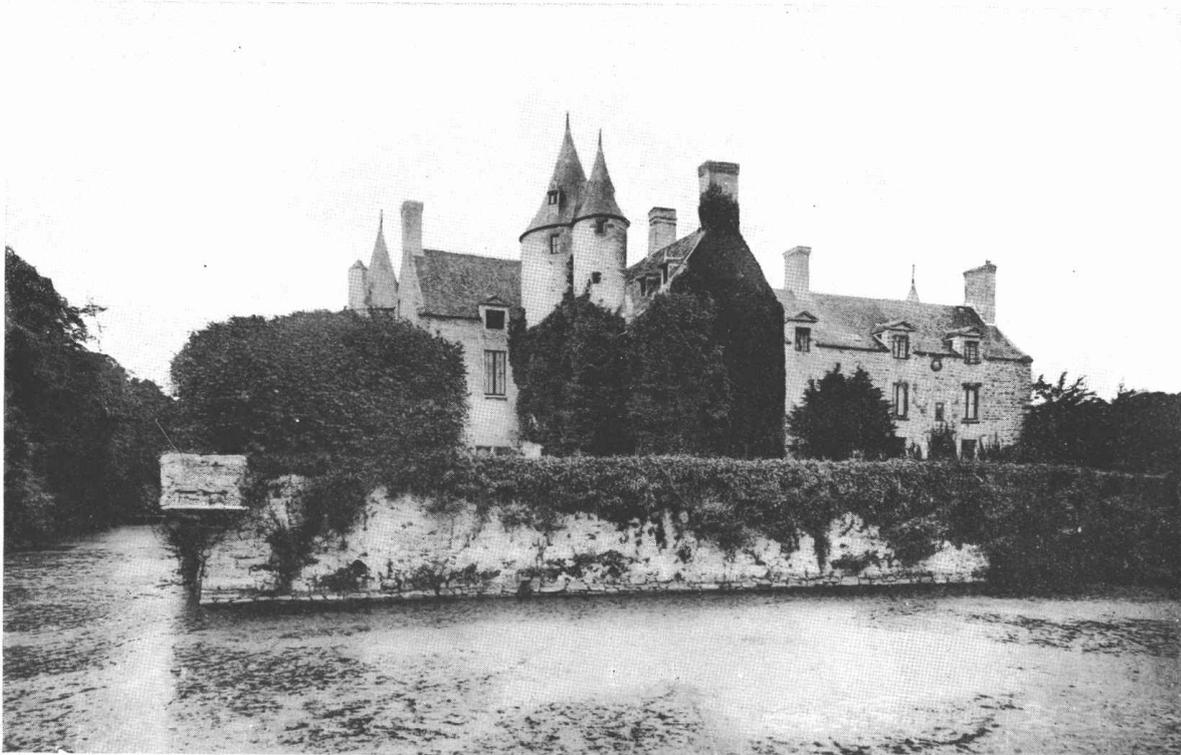
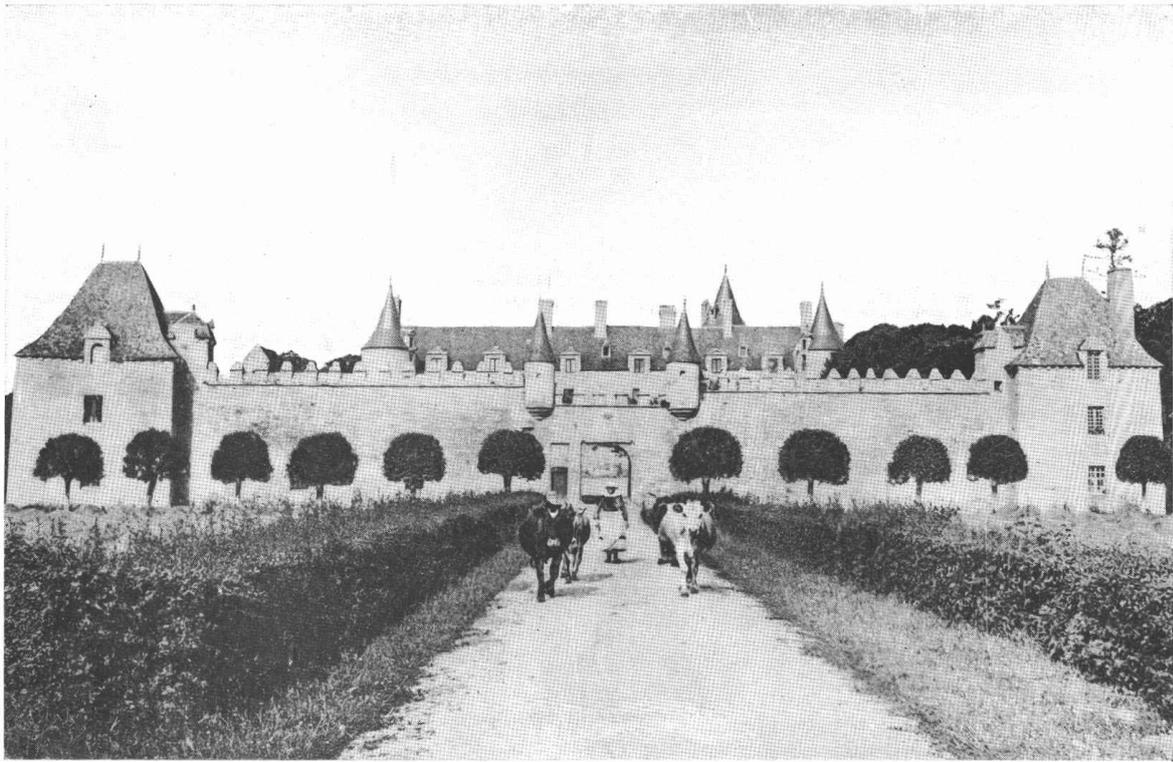
Le seigneur de Bienassis résolut donc de construire une demeure qui fût en état de résister le cas échéant à des voisins malintentionnés et qui n'eût plus cependant l'allure rébarbative des donjons médiévaux.

Une enceinte extérieure, flanquée dans le prolongement de la porte d'entrée de deux pavillons carrés, isolait d'abord le château et lui constituait de ce côté une première défense; tout un jeu de douves le protégeait latéralement et venait border ensuite la façade nord. Au centre du mur d'enceinte une porte donnait accès à la cour d'honneur et à droite et à gauche de cette porte deux petites tourelles d'observation permettaient d'organiser le guet d'une manière permanente.

Au fond de la cour d'honneur se développait la façade sud du château, solide construction à deux étages en grès rouge d'Erquy, avec deux tours rondes aux extrémités, façade à la vérité un peu sévère, mais belle de lignes et d'une tonalité curieuse par la couleur de la pierre employée. Sur le jardin, la façade nord réserve une surprise par son originalité avec ses deux tours irrégulières accolées, faisant saillie, et la terrasse dominant les douves, qui se termine aux deux extrémités par un éperon effilé comme l'avant d'un navire; autour de cet éperon, et le débordant assez largement, un balcon de pierre circulaire suffisamment grand pour recevoir deux ou trois personnes s'avance dans le vide au-dessus des douves.

Tel était à peu près, tel est aujourd'hui, les choses n'ayant guère changé, l'aspect du château de Bienassis. Si l'on veut bien se représenter encore par la pensée les majestueuses avenues qui donnent accès à la propriété, avenues dénommées « rabines » en Bretagne, et qui atteignent par huit, dix, douze rangées d'arbres, quelquefois davantage une ampleur remarquable, on se fera facilement l'idée de ce que put être l'arrivée dans ce domaine du jeune ménage de la Villethéart.

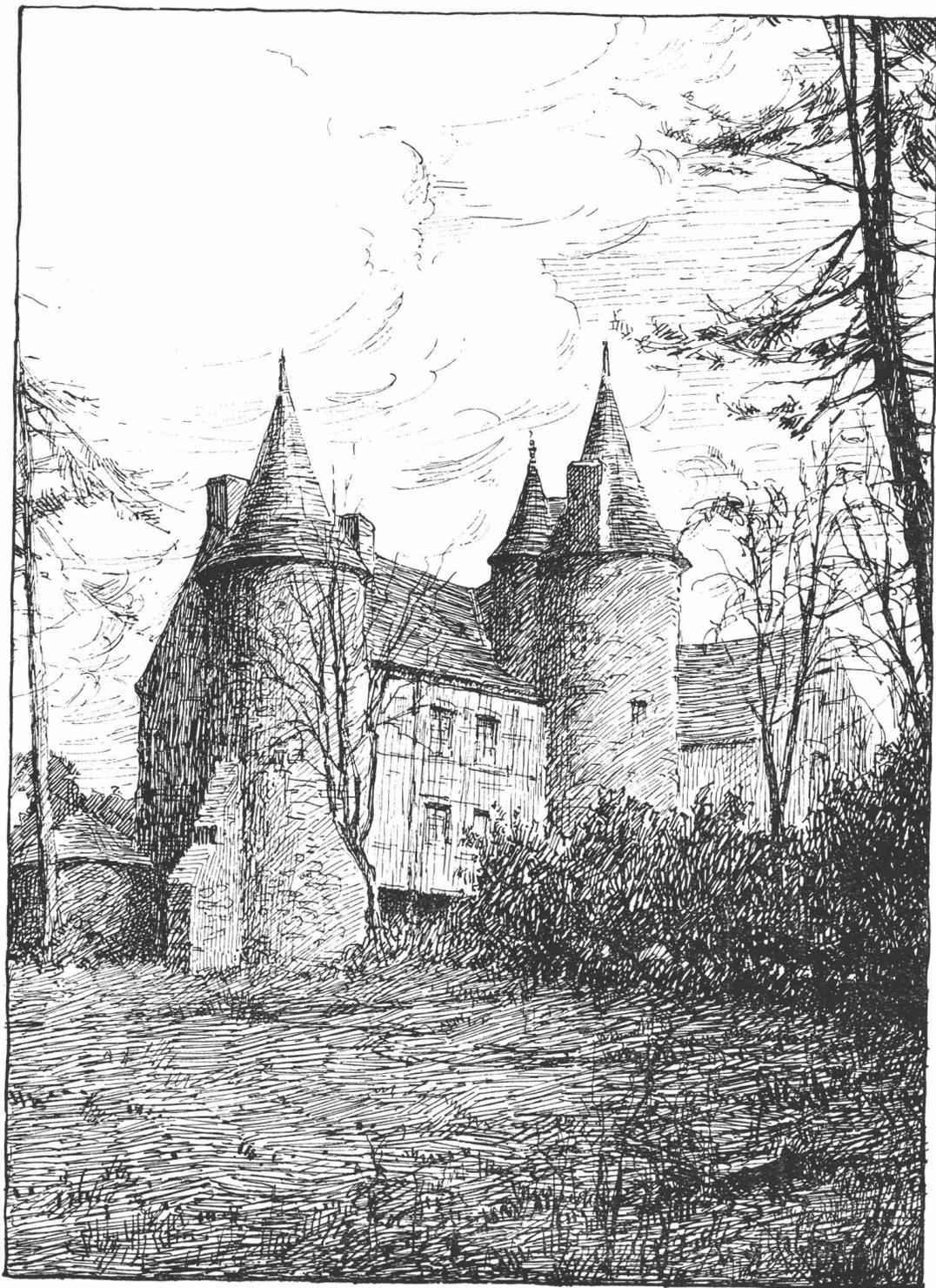
Trente et une métairies et treize moulins dépendaient de Bienassis; fermiers, métayers, gardes, piqueurs, serviteurs



LE CHATEAU DE BIENASSIS

Clichés WARON, Saint-Brieuc.

Appartient actuellement à M. DE KERJÉGU.



CHATEAU DE VILLETHEART

Croquis à la plume de M. LÉON LERAY

de toutes catégories durent s'empresser pour saluer leurs maîtres dès l'arrivée. Tout ce monde tint sûrement à porter ses vœux à la nouvelle châtelaine, qui d'ailleurs n'était pas une inconnue, des alliances existant déjà entre les Visdelou et les Piré, la mère de Guillemette notamment étant une Visdelou de Bienassis.

La branche à laquelle appartenait François avait été d'abord confinée à Villethéart, petit manoir voisin qu'elle abandonna lorsque le domaine de Bienassis devint sa propriété.

Villethéart, qui avait donné son nom aux cadets de la famille Visdelou, est une gentilhommière isolée au milieu des bois sur le territoire de la commune de La Boullié. Un procès-verbal, qui fut dressé en l'An II, en vue de l'adjudication du castel déclaré bien national à cause de l'émigration de François, donne de l'immeuble la description suivante :

« Maison principale se composant d'une salle et d'un salon boisés, un cellier, une cuisine, un caveau, neuf chambres au dessus, escalier principal en pierres de taille pour y monter, un autre petit en bois, un grenier sur lesdites chambres, le tout sous couverture d'ardoise ».

Procès-verbal exact, mais incomplet, car il ne signale aucune des particularités réellement caractéristiques de cette vieille demeure. C'est bien le manoir perdu, tel qu'on le conçoit, avec ses tourelles en poivrière, son aspect vétuste, le triste petit étang indispensable au tableau, et des vestiges d'architecture des siècles les plus lointains; c'est un tout rapiécé, isolé, désolé, qui raconte sur un ton mélancolique sa grandeur ancienne. Les Villethéart sont toujours restés très attachés à ce coin qui fut le berceau de leurs ancêtres; les derniers Visdelou morts de nos jours y avaient conservé leur résidence.

Il est probable que Guillemette y faisait des séjours avec son mari ou que tout au moins elle s'y rendait de Bienassis

en promenade et que, telle Marie-Antoinette à Trianon, elle y faisait collation, tandis que François chassait aux environs.

Un plaisir auquel elle se livrait aussi à Bienassis et dont nous trouvons encore des traces, c'était celui du canotage dans les douves du château. Celles-ci sont en effet assez larges et assez étendues pour qu'on puisse y circuler facilement en bateau; de petits refuges taillés dans la pierre et ayant exactement la forme d'une barque ont été ménagés par endroits, preuve manifeste que les châtelains appréciaient cette distraction. Avec les visites aux amis du voisinage, ses devoirs de maîtresse de maison et de mère de famille (elle eut trois fils) on peut s'imaginer quelle fut l'existence de Guillemette au cours des années qui suivirent son mariage.

François parcourait ses immenses domaines, ou bien, en sa qualité de commissaire des Haras, surveillait l'élevage dans le pays de Lamballe.

L'hiver on s'installait à Rennes, où les Villethéart possédaient rue Saint-Sauveur un petit hôtel que l'on voit encore au numéro 3; quelques séjours à Piré, peut-être à Paris, et nous devons nous représenter ainsi assez exactement dans les grandes lignes la vie du ménage pendant les vingt-trois années qui précédèrent 1789, période heureuse où Guillemette ne put que se laisser aller à la douceur de vivre.

CHAPITRE XI

SIGNES PRÉCURSEURS DE L'ORAGE.

Avant la grande tourmente, des incidents répétés et fort graves, on le sait, manifestèrent le malaise dont souffraient tous les rouages politiques. Le roi fit des efforts sincères mais insuffisants pour trouver un remède; il appela aux affaires des hommes comme Turgot et Necker; l'esprit de suite, l'énergie, la clairvoyance manquèrent pour faire aboutir les réformes et les imposer, quand il en était temps encore.

Après l'Assemblée des Notables, les Parlements, centres permanents d'opposition, se dressèrent de nouveau contre l'autorité absolue. On vit, en 1787, le Parlement de Paris s'insurger contre certains édits, le duc d'Orléans, interprète du sentiment public, devenir le chef de l'opposition, et le pouvoir suprême tenu en échec, notamment au cours de la séance royale du 19 novembre 1787. Cherchant maladroitement une revanche, le ministère fit exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets, en même temps que les conseillers Fréteau et Sabatier étaient incarcérés à Doullens et au mont Saint-Michel. Quelques mois après, au cours du printemps de 1788, l'arrestation de d'Eprémèsnil faisait renaître à Paris une effervescence qui ne tarda pas à gagner tout le royaume.

A Rennes, le Parlement se solidarisa avec ceux des autres provinces, plus spécialement celui de Paris en disgrâce à Troyes et celui de Bordeaux envoyé à Libourne. Mais un motif particulier de mécontentement allait bientôt lui être fourni par l'arrestation d'un de ses membres, Ker-

salaün, accusé de faire la liaison entre les parlementaires parisiens exilés à Troyes et ceux de Bretagne. Toutes ces mesures arbitraires et maladroites réveillaient les vieilles passions endormies.

En outre, un projet de réforme des Parlements, n'ayant en réalité d'autre but que d'amoindrir ces derniers, en créant de « grands bailliages » qui leur auraient enlevé leurs principales attributions judiciaires, souleva dans tout le pays une vive émotion, qu'accentua encore un second édit prévoyant l'institution d'une Cour plénière, destinée à enregistrer les actes de l'autorité royale, aux lieu et place des Parlements. Ceux-ci se seraient ainsi trouvés privés de leur prérogatives séculaires et auraient été réduits à un rôle des plus effacés.

Pour assurer le succès de cette réorganisation, Loménie de Brienne avait présenté parallèlement d'autres édits qui apportaient dans l'édifice judiciaire d'heureuses modifications; mais le public ne vit dans les projets ministériels que les tendances politiques qui voulaient décapiter les Parlements. Les protestations véhémentes se firent jour partout; des émeutes éclatèrent à Paris, en Béarn, en Dauphiné. On pense bien que la Bretagne s'insurgea, elle aussi; son tempérament particulariste se réveille, « le pacte d'union, les contrats sacrés, la constitution bretonne » sont invoqués de nouveau avec force. Le Parlement se met aussitôt à la tête du mouvement de protestation, et la noblesse bretonne, à défaut des Etats qui ne doivent se réunir que l'année suivante, prend l'initiative d'une adresse d'une rare énergie où « sont déclarés infâmes ceux qui pourraient accepter quelques places, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans les administrations des Etats, qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province ». Au bas de cette proclamation se trouvaient les signatures de 1429 gentilshommes, au nombre desquels

Guillaume et Pierre-Marie de Rosnyvinen de Piré et François de Visdelou de la Villethéart.

Il faut ici s'appuyer sur le témoignage de Chateaubriand pour reconstituer l'atmosphère du temps, et prendre aussi comme guide M. Barthélemy Pocquet⁽¹⁾, l'érudit historien de cette période mouvementée, si l'on veut comprendre la suite des événements. L'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*, dont c'était le premier contact avec la vie publique, brosse en quelques coups de pinceaux le fond du décor : « Les esprits étaient alors agités par diverses causes : l'assemblée des Notables, l'impôt territorial, le commerce des grains, la tenue prochaine des Etats Généraux, et l'Affaire du Collier, la Cour plénière et le Mariage de Figaro, les Grands Bailliages et Cagliostro et Mesmer; mille autres incidents graves ou futiles étaient l'objet des controverses dans toutes les familles.

» La noblesse bretonne, de sa propre autorité, s'était convoquée à Rennes, pour protester contre l'établissement de la Cour Plénière. Je me rendis à cette diète; c'est la première réunion politique où je me sois trouvé de ma vie. J'étais étourdi et amusé des cris que j'entendais : on montait sur les tables et sur les fauteuils; on gesticulait, on parlait tous à la fois ». C'est de cette assemblée présidée par Trémargat Jambe-de-Bois, illustre mutilé de la marine, que sortit la proclamation de flétrissure mentionnée ci-dessus.

« Douze gentilshommes furent choisis, ajoute Chateaubriand, pour porter cette pièce au Roi; à leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros; ils furent reçus à leur retour avec des branches de laurier ».

Ce tableau concis et pittoresque a été tracé bien des années après; Chateaubriand le voit avec le recul du temps et ne lui donne plus qu'une attention distraite, après les événements formidables auxquels il a été mêlé. Cependant les

(1) *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, t. I, ch. II.

gentilshommes bretons, comme les parlementaires dont ils appuyaient la cause, tenaient alors le rôle de conseillers courageux et clairvoyants, et le tort de la Cour fut assurément de rester sourde aux avertissements venant de toutes parts. Que disait en effet le Mémoire de la Noblesse? « Les ministres prévaricateurs, craignent sur toutes choses de voir leur conduite éclairée; les Parlements font toujours entendre la voix redoutable de la vérité; les ministres l'étouffent. Le recours au Souverain est un droit naturel qu'on ne peut contester à aucun citoyen, à plus forte raison aux gentilshommes bretons, membres nés et toujours subsistant du corps politique et constitutionnel de la province ».

De son côté, que déclarait la Commission intermédiaire, émanation des Etats entre les sessions : « Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui s'empressent de renverser l'ordre légal et dédaignent d'employer l'unique ressource qu'offre en ce moment pour le rétablir l'Assemblée des Etats généraux promise par Votre Majesté. Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui trompent si cruellement Votre Majesté, qui, pour détruire la magistrature, asservir la Nation, osent calomnier l'une et l'autre ».

Eternel conflit du pouvoir et de l'opposition, éternel langage des deux adversaires; mais il y a des heures où il n'est pas permis de dédaigner les avertissements qui sonnent juste et traduisent les sentiments de la nation.

Ce n'était donc plus seulement la susceptibilité bretonne qui était en éveil, c'était une indignation générale se manifestant dans toutes les provinces. L'histoire a surtout retenu de cette période agitée les émeutes de Rennes et celles du Dauphiné, suivies de l'assemblée de Vizille. Ce sont les points culminants de cette année 1788, au cours de laquelle il serait facile de collectionner sur tous les points du territoire, avec la méthode de Taine, des faits infiniment caractéristiques et troublants.

Bornons-nous à suivre en Bretagne le développement de

la crise. Les corps intéressés, comme le Parlement ou la noblesse ou même certaines professions plus spécialement atteintes par la réorganisation judiciaire, avaient pris la tête du mouvement de protestation; ils furent facilement suivis par toutes les classes de la société. On se réunissait dans les clubs, dans les Chambres littéraires ou les Chambres de lecture pour rédiger des adresses véhémentes et concerter les actes de résistance; les sociétés secrètes, les loges maçonniques faisaient aussi sentir leur action. La tâche du comte de Thiard, le nouveau commandant, et de Bertrand de Molleville, l'intendant, est ingrate et périlleuse : le premier exécute les ordres reçus de Versailles avec une énergie qui n'exclut pas le sourire et la bonne grâce : le second, avec une rage concentrée et une maladresse qui le rendent bientôt odieux à toute la population. Pour l'enregistrement forcé des Edits, le Palais et ses abords sont garnis de troupes, et, comme cet appareil militaire n'émeut pas le Parlement, il faut bientôt recourir à une véritable occupation de la ville. D'autres régiments sont mandés; sur le refus des officiers municipaux de les loger, les autorités doivent les caserner dans les communautés religieuses. De coup de force en coup de force, le Commandant se voit entraîné aux pires mesures; le Palais est occupé militairement, les magistrats sont dispersés, interdiction absolue leur est signifiée de se réunir ailleurs. La ténacité bretonne a raison de toutes les embûches; les conseillers se donnent rendez-vous dans l'hôtel du président de Farcy de Cuillé et y tiennent une séance solennelle. M. Barthélemy Pocquet rapporte à ce sujet des détails pittoresques. Les magistrats arrivent chez le président, les uns en robe, les autres en chenille, vêtement du matin, sorte de pyjama, si l'on veut, dans lequel ils ont été surpris à l'heure de leur toilette; d'autres menacés d'arrestation à leur domicile s'échappent par des fenêtres ou des portes dérobées, tandis que les soldats les attendent à la porte principale. Des amis complaisants leur apportent ensuite robes et rabats

à l'hôtel de Cuillé; grande joie pour les badauds, qui aiment à trouver la police et le guet en défaut. Soixante conseillers parviennent ainsi à narguer l'autorité et, avec l'impassibilité des magistrats de Rome, s'installent et délibèrent. Retournant habilement les rôles, la Cour, au nom du Roi et de la Nation, déclare « criminels de lèse-majesté et de lèse-nation tous auteurs, fauteurs, exécuteurs et coopérateurs des projets qui tendent à anéantir les lois de la monarchie, à compromettre l'autorité du monarque, à ébranler les plus solides fondements du trône, et à diminuer, s'il était possible, l'amour inaltérable des peuples pour le Souverain et leur inviolable fidélité ».

La question est nettement posée dans ce document et la distinction fort bien établie entre le monarque, qui reste l'objet de l'affection et de la confiance de la nation, et les mauvais bergers dont les conseils l'entraînent à la catastrophe. C'est d'ailleurs la politique appelée à triompher dans quelques semaines, lors du rappel de Necker, et c'est celle qui, même après l'explosion de 1789, hantera tous les esprits modérés, cherchant encore sous la Constituante et la Législative à sauver la monarchie d'elle-même.

Cependant, dans la rue, le pauvre colonel d'Hervilly, placé à la tête des troupes, brave officier qui a fait ses preuves ailleurs et qui mourra quelques années plus tard à Quiberon dans les rangs des émigrés, est bousculé, apostrophé, ridiculisé; une jeune fille le provoque en duel. La belle prestance et le tact du colonel lui permettent de tenir tête tant bien que mal à la foule hurlante et d'éviter un conflit sanglant. Après des heures pleines d'angoisse les soldats se retirent enfin et les magistrats peuvent eux-mêmes regagner leurs habitations particulières.

L'historien des « *Origines de la Révolution en Bretagne* » reconnaît que si cette journée ne finit pas tragiquement ce fut en grande partie grâce à la modération du comte de Thiard, qui sut concilier ses instructions avec les nécessités

de la situation. Quoi qu'il en soit, c'était un échec pour le ministère, lequel en définitive avait été berné par le Parlement et voyait son impopularité croître tous les jours.

Nous sommes au 2 juin 1788. Le mois suivant, Bertrand de Molleville quittait Rennes subrepticement, de plus en plus inquiet de la tournure que prenaient les événements, abandonnant son poste malgré les ordres de Versailles. Le ministère incorrigible tentait encore à la fin de juillet un coup de force en envoyant à Rennes huit mille hommes de troupe sous les ordres d'un maréchal de France. Mais la vague de mécontentement montait toujours, et le roi, effrayé, sacrifiait enfin son ministre le 25 août; il rappelait Necker, vers lequel allaient toutes les aspirations populaires. Le premier acte du nouveau ministère fut de rapporter les édits qui avaient soulevé une si vive émotion.

Les douze « embastillés » furent enfin relâchés après deux mois de captivité; parmi eux se trouvaient M. de la Fruglaye et le marquis de la Rouërie le futur chef de la Conspiration bretonne. En décembre, M. Dufaure de Rochefort était nommé intendant de Bretagne, en remplacement de Bertrand de Molleville démissionnaire.

Tels sont les faits saillants de l'année 1788. Dans les premiers mois de 1789 allait se produire un curieux renversement des rôles; la noblesse, jusqu'alors la citadelle de l'opposition, le bastion, comme l'appelait d'Aiguillon, allait trouver en face d'elle une force nouvelle qui devait imposer sa loi. Cette noblesse si fière, si indépendante, se vit par sa propre faute, par son incompréhension des événements, isolée et bientôt réduite à l'impuissance.

La question qui échauffait le plus les esprits dans tout le royaume était la représentation du tiers, lequel, d'après la formule célèbre de Sieyès, avait été dans le passé rien ou peu de chose et prétendait à son tour conquérir l'influence. Aux Etats de Bretagne, on ne l'a pas oublié, les gentils-

hommes arrivaient par centaines et siégeaient en personne, tandis que les deux autres ordres déléguaient seulement trente ou quarante représentants. Le bas clergé protestait contre l'obligation qui lui était imposée de choisir ses élus parmi les hauts dignitaires de l'Eglise; il voulait « démocratiser » sa représentation. D'autre part le tiers, se considérant comme noyé au milieu des deux autres ordres, aspirait à pénétrer enfin aux Etats sur un pied de complète égalité numérique.

Necker, sous cette poussée venant des profondeurs de la nation, accorda la double représentation du tiers aux Etats généraux, mais, à l'heure où s'ouvrirent les Etats de Bretagne, à la fin de décembre 1788, cette réforme n'était pas effectuée, si bien que le troisième ordre arriva encore en nombre réduit à Rennes pour les Etats de la province.

Il avait reçu des municipalités le mandat impératif de repousser toute discussion tant que le cahier de ses revendications n'aurait pas été accueilli.

Le désaccord éclata ainsi dès les premières séances. La noblesse, forte de son droit et des précédents, voulut passer outre; elle crut défendre ses propres prérogatives et ce qu'elle avait toujours considéré comme le statut inattaquable de la province. Mais la question débordait singulièrement les limites de l'ancien duché. Les gentilshommes manquèrent d'esprit politique et méconnurent la gravité du débat qui s'instituait.

Dans une protestation revêtue de la signature de tous ses membres ⁽¹⁾, la noblesse bretonne fit connaître son point de vue. La pièce est conservée aux archives d'Ille-et-Vilaine; ce n'est pas sans une émotion contenue que l'on manie ce vénérable document qui reste le signe d'une des erreurs historiques les plus singulières, commise par des hommes

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 2855.

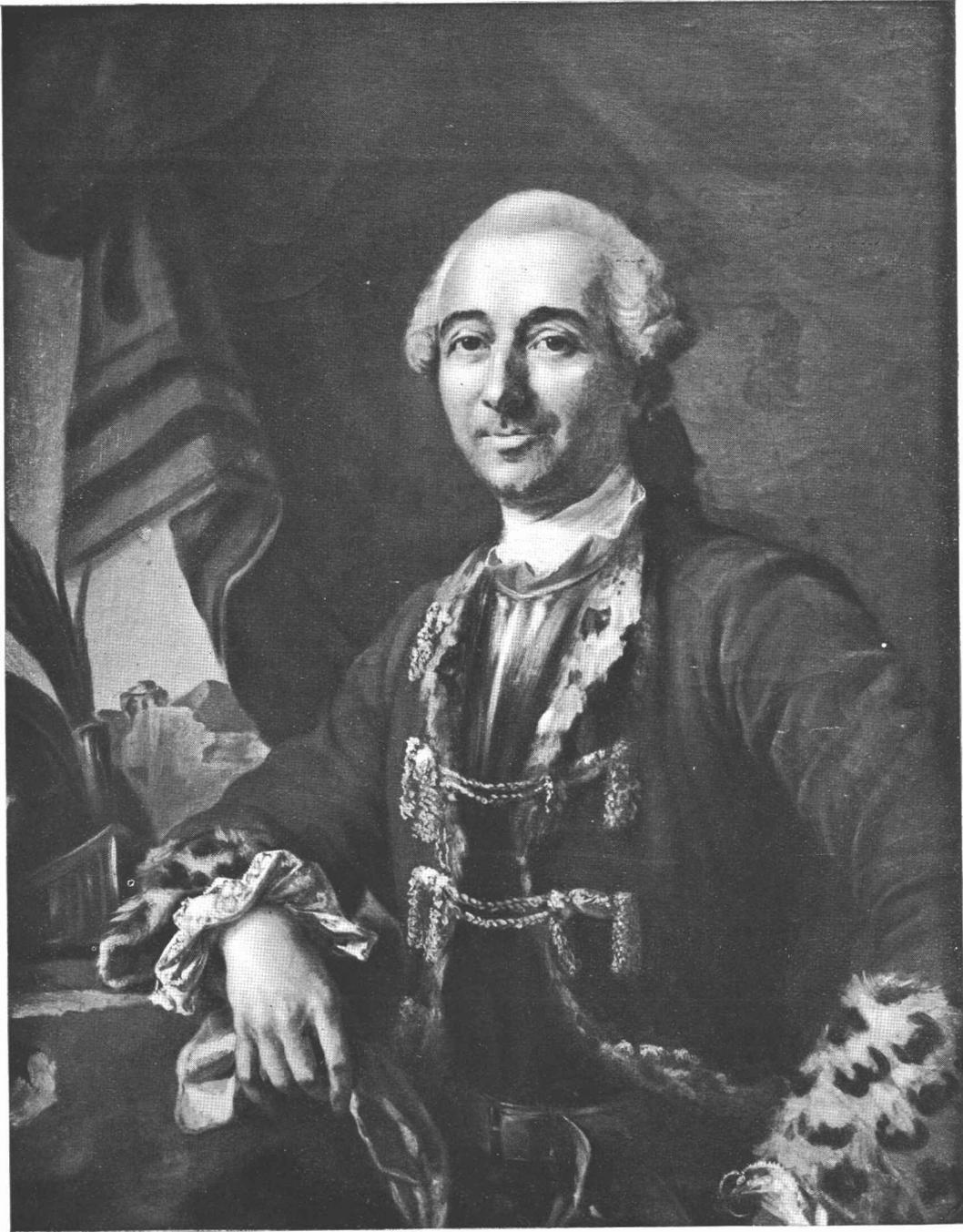
de bonne foi, dont l'esprit d'indépendance et la clairvoyance s'étaient si souvent manifestés dans le passé. A une heure décisive ils firent preuve d'une incompréhension totale, et, quand on songe à toutes les conséquences de leur méprise, on ne peut se défendre d'un sentiment de commisération rétrospective et de regret à leur égard.

La déclaration interdisait à tout gentilhomme de faire partie d'une assemblée qui ne respecterait pas la charte ancienne de la Bretagne; par extension, la noblesse devait refuser peu après de désigner ses députés pour les Etats généraux. Au bas de ce texte se voient les signatures de tous les protestataires, recueillies par évêché sur des feuilles distinctes. Les noms qui appellent tout d'abord notre attention sont naturellement ceux de tous les membres de la famille de Rosnyvinen et de leurs proches; sans être graphologue, on peut apercevoir, ramassé dans ces quelques lettres, le caractère des différents signataires. Voici l'écriture appliquée et régulière de François-Marie Visdelou de la Villethéart, qui devait être un homme calme et rangé; celles de Jean-Aristide de Rosnyvinen et d'Anonyme de Rosnyvinen (on avait négligé de compléter l'ondoisement par l'acte de baptême, et il restait désigné sous cette singulière dénomination), signatures également sans personnalité; mais, un peu plus loin, s'étalant largement et avec autorité au milieu d'une page, voici celle de Guillaume de Rosnyvinen de Piré (le marquis père de Guillemette), traits énergiques, en ronde, lettres quelque peu irrégulières, sortant d'une plume mal taillée, avec un énorme pâtement d'encre à gauche et un paraphe véhément soulignant le tout. C'est tout un croquis moral qui révèle un tempérament, celui de l'ancien bastionnaire, exilé à plusieurs reprises pour ses opinions : un homme, un chef.

Voici la signature de son fils Pierre-Marie, sans relief spécial; de même, celle d'un Jonathas-Marie-Hyacinthe de Penfentenio de Cheffontaine et enfin celle d'Armand-Charles

Tuffin de la Rouërie, le futur instigateur de la Conspiration bretonne, écriture ferme et un peu échevelée, se détachant comme celle du marquis de Piré et révélatrice d'une nature ardente. Comment ne pas s'arrêter avec recueillement devant ces pages qui transmettent à la postérité, avec un texte désormais historique, une sorte de photographie morale des individus ! Comment ne pas éprouver un malaise indéfinissable, presque une horreur tragique, en songeant que parmi ces patriotes bretons, au cœur solide, se recruteront bientôt les émigrés, les officiers de Quiberon et les sanglants otages de la guillotine ! et surtout comment ne pas ressentir plus profondément ce choc douloureux en songeant aux personnages maintenant familiers dans l'intimité desquels nous avons pénétré ? Pauvre Guillemette ! l'heure des grandes épreuves approche, et ta délicieuse petite personne va être bientôt entraînée dans la tourmente terrible qui s'annonce.

La protestation de la noblesse était si inopportune, elle cadrait si peu avec les exigences du moment qu'elle suscita tout une guerre de libelles et de pamphlets. Au nombre de ces derniers, il faut citer la « *Sentinelle du Peuple* », que Volney, suivant une tradition venue jusqu'à nous, imprimait clandestinement à « Maurepas », vieille construction Louis XIII que l'on voit encore aux portes de Rennes, sur la route de Fougères. Maurepas avait alors mauvaise réputation dans le pays; c'était assurait-on, une maison hantée, et le bruit des presses pendant la nuit ne contribuait pas à détruire cette légende. Puisant à la verve de nos vieux conteurs, Volney fait rendre par un de ses personnages le jugement satirique suivant : « Encore qu'il soit douteux que les hommes roturiers soient de la même espèce que les gentilshommes de Bretagne, cependant vu que quand ils sont déshabillés il n'apparaît en eux aucune différence, arrête que désormais ils se regarderont comme égaux



GUILLAUME-MARIE-JOSEPH-JOACHIM DE ROSNYVINEN
Marquis de Piré

Par COLSON. — Musée de Rennes.

Guillaume de Rosnyvinen de Piré

et semblables, sauf lettres de rescision sur plus ample informé ».

Une autre feuille, qui prend celle de Volney pour modèle, imagine que les gentilshommes bretons s'adressent à saint Winioc pour solliciter ses bons offices auprès de Dieu, afin d'obtenir dans le Paradis un quartier à part, où les bienheureux nobles ne seront pas confondus avec les bienheureux roturiers.

Ces polémiques n'auraient pas été dangereuses si elles étaient restées dans le domaine purement littéraire. Mais une grande imprudence fut commise dans les derniers jours de janvier, étincelle qui allait provoquer l'incendie. Des manifestants, à l'instigation et à la solde de certains gentilshommes, parcoururent les rues de Rennes en demandant le maintien de la constitution bretonne. La jeunesse des écoles, qui soutenait naturellement les prétentions du tiers, y vit une provocation; des étudiants, sous la conduite de leur prévôt Moreau, le futur vainqueur de Hohenlinden, ne purent supporter l'arrogance de la noblesse; on en vint aux mains, et toute la journée se passa en discussions et combats violents, chaque parti ayant des blessés dont quelques-uns dans un état assez grave. L'effervescence n'ayant fait que croître pendant la nuit, la journée du lendemain devait être plus meurtrière.

Le Parlement est réuni au Palais, la noblesse se tient en permanence dans la salle des Etats, au couvent des Cordeliers; le commandant de Thiard est à l'hôtel de Blossac, et les officiers municipaux à l'Hôtel de Ville. Des délégations vont de l'un à l'autre pour s'expliquer, présenter leurs revendications et obtenir justice. Mais les gentilshommes, barricadés dans leur salle des Etats, conservent une attitude provocante de nature à faire renaître les incidents les plus fâcheux.

En effet des coups de feu sont tirés, les épées sortent du fourreau et une mêlée générale se produit dans les rues qui

avoisinent le Palais et la salle des Etats. Plusieurs jeunes gens sont mortellement frappés, dont M. du Rocher de Saint-Riveul, agé de 17 ans et M. de Boishue, agé de 21 ans. Le marquis de Montbourcher, provoqué par un étudiant, croise le fer avec lui, le désarme bientôt, et, lui rendant son épée, s'écrie en lui ouvrant les bras : « Ah ! Monsieur, nous nous haïrions moins si nous nous connaissions mieux ». Les deux combattants s'embrassent, raconte M. Barthélemy Pocquet, aux acclamations de la foule qui est près de porter en triomphe M. de Montbourcher.

Malheureusement tous les conflits n'eurent pas dans cette journée tragique des solutions aussi chevaleresques. Des manifestants ayant pu forcer la porte du magasin d'armes de la milice s'étaient emparés de fusils et de baïonnettes; l'intervention personnelle du comte de Thiard, qui avec un grand sang-froid sut parler aux plus échauffés, permit d'éviter de plus grands malheurs. Cependant les blessés de part et d'autre étaient nombreux et l'indignation générale. Il fallut toute l'autorité et la popularité du commandant de la province pour ramener le calme dans la ville.

Ces graves événements eurent dans la France entière un immense retentissement. Un curieux document nous fait connaître l'impression produite en Bretagne même; madame Eon de Vieux-Châtel écrivait à sa fille le 4 février 1789; elle était à la Villebague, où elle continuait à surveiller ses nègres et ses futures récoltes. La lettre est adressée à Paris à la comtesse de Piré, 42, rue du Bacq, où habitait alors le ménage. Le comte de Piré vient de rejoindre sa femme après avoir assisté aux échauffourées de Rennes :

La Villebague le 4 février 1789.

« C'est de tout mon cœur, ma chère fille, que je vous fais mon compliment du retour de M. de Piré auprès de vous sans accident. Depuis le moment que j'ai été instruite des

horreurs qui s'étaient passées à Rennes j'ai été dans un cruel tourment. J'ai espéré que vous n'aviez appris les scènes tragiques de Rennes qu'après l'arrivée de votre mari; je le désire bien et que sa santé ne soit pas trop dérangée de ces fatigues et de ces épouvantables événements. Je vous prie de m'en donner des nouvelles le plus tôt qu'il vous sera possible. Malgré la satisfaction que j'aurais eue à le voir chez moi, comme il m'en avait fait flatter, je préfère par l'intérêt que je prends à la conservation de ses jours qu'il soit sorti de la province de Bretagne. Je partage bien aussi la joie de mon cher petit-fils de l'arrivée près de lui de son papa.

« Voulez-vous bien le lui dire de ma part et vous laisser persuader, ma chère fille, de l'intérêt que je prendrai toute ma vie à ce qui arrivera à votre trio (elle écrit triaux). Mes compliments, s'il vous plaît, à M. de Piré et mes remerciements de l'intérêt qu'il a pris à mes petits-fils. Je lui avais écrit à Rennes très à la hâte et dans un grand trouble pour lui en témoigner ma reconnaissance, ma chère fille.

« Jusqu'aux petits garçons qui prennent des bâtons et disent : Nous sommes en guerre. Jugez de là comme toutes les têtes sont montées. Malgré cela je ne crains rien ici; tous nos paysans sont tranquilles et ne sont pas méchants, quoiqu'ils soient très instruits dans ce pays. Ils parlent beaucoup de toutes les affaires présentes, ce qui ne peut que faire bien du mal, mais il est impossible de l'empêcher, non plus que de lire les brochures abominables dont la province est inondée.

CHAPITRE XII

LA GRANDE TOURMENTE.

Pour les Etats généraux convoqués en mai 1789, la noblesse resta fidèle à la tactique qu'elle avait adoptée aux Etats de la province en voulant désigner ses députés suivant les formes anciennes, c'est-à-dire en les choisissant au sein même de l'assemblée des Etats de Bretagne; et elle refusa de procéder à Saint-Brieuc, où elle avait été spécialement convoquée, au choix de ses mandataires. Le résultat de son entêtement fut que la Bretagne n'eut pas de députés de la noblesse ni du clergé, lequel emboîta le pas, aux Etats généraux et bientôt à l'Assemblée Constituante, où seul le tiers représenta la province.

Les gentilshommes protestèrent en vain contre les réformes admises par Necker, s'élevant notamment contre l'élection de « Messieurs des communes », dans la forme où elle avait eu lieu. Ils étaient dépassés par les événements et s'attachaient puérilement, comme l'écrivait un polémiste, à un parchemin vieux de trois cents ans.

Dans une lettre du 15 mai, M^{me} Eon de Vieux-Châtel fait allusion aux incidents de cette période troublée et « aux alarmes qu'ont causées les différentes assemblées pour les élections aux Etats généraux, ainsi que l'émeute du faubourg Saint-Antoine (pillage de la maison Réveillon, rue Saint-Antoine le 28 avril 1789). M. de Beaujours, ajouta-t-elle, m'a rendu un grand service de m'avoir donné, dès l'instant qu'il les a eues, des nouvelles de votre trio et l'assurance qu'il n'y avait aucun danger dans votre quartier ».

Mais le coup de tonnerre du 14 juillet éclate; beaucoup d'aristocrates se croient menacés, M. M^{me} de Piré et leur

ils quittent Paris; ils partent pour Spa, où les a déjà conduits l'année précédente le soin de leur santé. Voici le passeport qui va leur permettre de quitter la France, pièce insignifiante en d'autres temps, mais combien curieuse à l'heure où va naître le mouvement d'émigration :

« De par le Roy

» A tous gouverneurs et nos lieutenants généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et commandants de nos villes, places et troupes, et à tous autres nos officiers, justiciers, sujets qu'il appartiendra, salut, nous voulons et nous mandons très expressément que vous ayez à laisser librement passer le comte, la comtesse de Piré et leur fils allant à Spa, sans leur donner ni souffrir qu'il leur soit donné aucun empêchement, le présent passeport valable pour un mois.

» Donné à Versailles le 19 juillet 1789. — Louis. — Par le Roy : *de Montmorin* ».

Il faut bien se placer dans l'esprit de Pierre-Marie au moment précis où il quitte la France. Croit-il accomplir un acte de mauvais patriote ? Nullement. Responsable d'une femme malade, d'un enfant de onze ans, très déprimé lui-même depuis deux ou trois ans (une lettre de la belle-mère parle de rhumes successifs chaque hiver), il s'éloigne de Paris pour soustraire les siens aux troubles dont il a constaté la gravité et la fréquence aussi bien en Bretagne que dans la capitale; ils se rendent tous trois aux eaux prescrites à diverses reprises par le médecin. Est-ce reprehensible ? Pour le déclarer, il faudrait nous-mêmes anticiper sur les événements et les juger à la manière de cet écrivain fantaisiste faisant dire à un personnage historique, sous Charles V; « au moment où nous parlions pour la guerre de cent ans... ». Certes, à la date de leur départ, on ne peut refuser des

circonstances atténuantes à ces malheureux, destinés à devenir de fougueux émigrés, sur lesquels on devra dans la suite porter un jugement moins bienveillant.

En Bretagne les autres membres de la famille restèrent au début sur leurs terres; ce n'est guère qu'en 1792 que certains d'entre eux gagnèrent Jersey, le refuge de la plupart des nobles et des prêtres de la région. On trouve dans un dossier conservé aux archives des Côtes-du-Nord une pétition de Gaston Videlou de la Villethéart ⁽¹⁾, fils de Guillemette, qui permet de reconstituer à peu près la vie de la famille au cours de l'année 1792.

Le ménage s'était installé à Saint-Malo au commencement de 1792, estimant sans doute que le séjour de Bienassis n'était plus assez sûr. De là, Guillemette était partie pour Jersey; son mari revint à Bienassis en mai et apprit en septembre que Guillemette était dangereusement malade. Il part aussitôt pour Jersey, où il constate que l'état de sa femme est grave et interdit tout déplacement. Une question tragique se pose alors : le mari va-t-il rester auprès de sa femme, au risque de violer les lois de la République et de passer pour émigré, ou va-t-il rentrer en France, en abandonnant Guillemette en cet instant critique ? « L'amour de la patrie l'emporta, dit la pétition de Gaston, et mon père était de retour à Erquy avant l'expiration du délai fixé par son passeport ». Car le voyageur s'était mis en règle et avait obtenu un passeport de la municipalité; il avait agi au grand jour, avec les intentions les plus pures. Oui, mais son absence avait néanmoins paru suspecte. A son retour, un peloton de la garde nationale en tournée à Erquy, ayant appris ce déplacement, arrêta François de Videlou et le conduisit à la prison de Lamballe. Là il avait pu démontrer sa bonne foi; muni d'un nouveau passeport il était reparti pour Jersey. « Il s'embarqua, poursuit le mémoire de son fils, et fut fondé à quitter une patrie à laquelle il s'était

(1) Archives départementales des Côtes-du-Nord, série Q : A et B.

montré si fortement attaché qu'il avait abandonné pour elle une épouse expirante ».

Tous ces arguments, inspirés à Gaston par son zèle filial, n'empêchèrent pas l'inscription, définitive cette fois, de François de Villethéart et de Guillemette sur la liste des émigrés. Les lois révolutionnaires se précisaient et s'aggravaient sous la pression du danger intérieur et des menaces extérieures, et Gaston eut beau accumuler dans un nouveau mémoire des considérations comme celle-ci : « l'émigré est celui qui est sorti de France avec de faux passe-ports ou qui a quitté le territoire de la République en se cachant, ce qui n'est le cas », son père fut maintenu sur la liste et dut subir, quant à ses biens, toute la rigueur des lois.

Chateaubriand a écrit sur la vie des émigrés des pages inoubliables. Il raconte son propre départ en compagnie de son frère, munis l'un et l'autre de faux passe-ports, en qualité de marchands de vin allant faire leurs affaires à Lille : « Je sentais, dit-il, que l'émigration était une sottise et une folie. Je cédaï au mouvement de mon âge, me laissant entraîner par le point d'honneur vers les frères d'un roi opprimé, livré à ses ennemis ».

Cette fuite sous un déguisement n'a pas l'allure de celle des compatriotes de René, prenant la mer dans les petites criques bretonnes sur de frêles embarcations. Qu'on veuille bien se représenter cette côte accidentée, du Cotentin au cap Fréhel et à la pointe d'Erquy, d'où se dirigeaient vers Jersey ou l'Angleterre tant de nobles et de prêtres de l'Ouest. Une image vient immédiatement à l'esprit, un peu fantastique et dantesque, mais si évocatrice du temps; c'est celle de la corvette *Claymore* du *Quatre-vingt-treize* de Victor Hugo, ballotée entre Granville et les Iles anglaises, ayant à son bord le terrible et si représentatif marquis de Lantenac, prince de Bretagne; on revoit cette caronnade déchaînée, invraisemblable, allant de bâbord à tribord, écrasant tout sur son passage, puis la descente à terre, au sud du Mont

Saint-Michel vers l'embouchure du Couesnon, de l'émigré qui a pu échapper à l'escadre de la République croisant dans la baie de Cancale. C'est une fresque, à la manière de Michel-Ange, avec quelque chose d'outré; c'est l'œuvre d'un visionnaire; mais quelle traduction épique de ces temps prodigieux!

Si l'on veut d'ailleurs, après la fiction, retomber dans la réalité, les faits héroïques ne manquent pas. Voici le chevalier de Kersauson, qui pendant des années a fait la liaison entre les Princes et les royalistes de Bretagne; combien de traversées périlleuses a-t-il dû entreprendre? L'autorité anglaise a rendu hommage à son courage et à sa tenacité dans une attestation qui résume admirablement la situation des agents de cet ordre :

« Je, soussigné, James Carlet, Egr commandant les vaisseaux de S. M. Britannique, certifie que M. Joseph-Claude-Marie, chevalier de Kersauson a été employé pour les communications des princes en Angleterre avec les royalistes de France comme chef chargé de la direction des bateaux et embarcations qui exécutaient les versements d'hommes et d'armes sur les côtes de Normandie et de Bretagne; qu'en cette qualité pendant plusieurs années il s'est trouvé servir sur le bâtiment que je commande, où le besoin accidentel l'appelait souvent. En conséquence j'atteste son zèle qui l'a mis dans le cas de sauver sans accident pendant plusieurs années les embarcations et les équipages qui ont été confiés à ses ordres, malgré les temps périlleux auxquels il a été fréquemment exposé et le hasard de l'abordage d'une terre ennemie, toujours alarmée, qu'il ne pouvait aborder que dans les nuits les plus sombres ».

On déplore que cet hommage à un Français soit rendu par un étranger alors en guerre avec la France, et que tant de courage ait été déployé contre la mère Patrie.

Voici Armand de Chateaubriand qui, au témoignage de son cousin, « servit pendant toute l'émigration, fit intrépi-

dement dans une chaloupe vingt voyages à la côte de Bretagne, et vint enfin mourir pour le roi à la plaine de Grenelle le Vendredi-saint de l'année 1809 ».

Autre odyssee, celle du prêtre Delaville, curé de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, lequel après avoir refusé de prêter serment se ravise, devient assermenté, puis se rétracte; émigre en mai 1791, débarque à Jersey où il est mal accueilli, sans doute à cause de toutes ses tergiversations, revient à Saint-Servan où il se cache. On le retrouve à Cadix en juillet 1791, il est de nouveau à Nantes le 18 juin 1792. Ayant conservé des accointances avec les hommes au pouvoir, il est autorisé à se retirer en Angleterre, s'y rend par le Havre, change encore une fois d'idée et s'embarque à Douvres pour Ostende le 18 juillet 1792. En l'an IV il assiste à Nantes à la fête du 10 août, vêtu en matelot; on le reconnaît, et il fuit encore.

Cet ecclésiastique protéiforme put enfin trouver le calme sur ses vieux jours; il est mort curé de Marly, diocèse de Versailles, âgé de 76 ans, en avril 1820 ⁽¹⁾.

Notons encore la fuite de Désilles de Camberton, que rapporte G. Lenôtre dans « *Le marquis de la Rouerie et la Conjuraton bretonne* », récit qui a pour cadre le pays de Cancale et va nous remettre en rapport avec les châtelains de la Villebague.

Désilles avait joué un rôle important dans la conspiration dont la Rouerie était le chef; chargé de conserver les archives, correspondances, proclamations, commissions en blanc, il avait enfoui ces pièces compromettantes dans le parterre de son jardin. Mais une dénonciation de son hôte, le traître Chevetel, les faisait bientôt découvrir et amenait l'arrestation de tous les membres de la famille présents à la Fosse-Hingant, les trois filles de Désilles et Picot de Limoëlan, frère de Madame Désilles. Désilles lui-même, averti à temps, s'était enfui dans la direction du château de

(1) L'ESTOURBEILLON, *Les Familles françaises à Jersey*, p. 323.

la Villebague à une demi-lieue de là. Cette habitation, où nous avons vu M^{me} Eon de Vieux-Châtel surveiller ses nègres en des temps plus calmes, abritait alors les de Cheffontaine, avec lesquels les Désilles entretenaient des rapports de bon voisinage. Le château de la Fosse-Hingant est en bordure de la route de Paramé à Cancale, légèrement en contre-bas; celui de la Villebague est moins accessible; il faut aller le chercher sur un petit chemin écarté de la commune de Saint-Coulomb; il se défend contre les regards indiscrets, par une ceinture de hauts murs gris, garnis de lierre. Le passant peut longer cette vieille demeure sans se douter qu'elle vaut un arrêt, tant par son caractère propre que par les souvenirs qu'elle évoque. La façade est régulière et sans ornements parasites; on n'y voit ni tourelle prétentieuse, ni transformation sacrilège; elle est restée dans sa nudité telle qu'elle fut conçue et élevée par son maître primitif vers l'an 1670. Et ce qui lui donne son charme, c'est cette patine de deux siècles et demi, ce respect du plan original, c'est aussi l'aspect des communs et bâtiments d'exploitation, ceux-ci se développant sans souci de la ligne droite et faisant à ce logis respectable un cadre vraiment original.

C'est là que Désilles vint se cacher et prendre conseil de son ami de Cheffontaine. Suivant le récit de G. Lenôtre, le départ du conjuré fut décidé. La Villebague est à une petite distance de la côte; rien n'était plus simple que de gagner l'anse du Lupin ou la baie de Rothéneuf, bien connus de tous les touristes ayant parcouru cette région. Des marins se faisaient volontiers complices de ces évasions. Désilles eut d'ailleurs comme guide l'audacieux Prigent, originaire de Saint-Malo, un agent secret qui put se vanter plus tard d'avoir accompli cent-quarante voyages entre la côte bretonne et Jersey; le concours de Prigent permit au fugitif de gagner le large avant que les hommes lancés à sa poursuite aient pu l'atteindre.

Le départ par la côte était relativement facile, on le voit, mais après... Toute la mer était une embuscade, comme l'écrit Victor Hugo, on était entre un naufrage et un combat.

Si les émigrés ne reculaient pas devant les dangers, ils s'exposaient par leur départ à toutes les rigueurs des lois révolutionnaires. Les immenses domaines de François de la Villethéart furent saisis, vendus, morcelés entre une infinité d'acquéreurs; les paysans de la contrée se partagèrent les métairies, tandis que le château de Bienassis devenait, le 14 fructidor an IV (31 août 1796), la propriété du général Valleteaux, qui commandait alors dans la région, car ni François, ni Guillemette ne cherchèrent à revenir en Bretagne, où les transfuges ne trouvaient plus les mêmes facilités ni la même tolérance.

Deux émigrés revenus de Jersey avaient été guillotins à Saint-Brieuc à titre d'exemple, en mai 1793. Les administrateurs des Côtes-du-Nord accusés de tiédeur et voulant donner des gages aux comités de Paris, se vantent dans une protestation adressée au ministre de la justice d'avoir fait tomber cinquante révoltés sous les baïonnettes des gardes nationales et dix têtes sous le glaive de la loi, pour venger le sang d'un seul patriote. Aussi hésite-t-on désormais à tenter l'aventure et reste-t-on prudemment à Jersey. Mais ceux qui sont demeurés sur le territoire de la République, les républicoles, comme on les appelle, ne sont pas à l'abri des représailles et servent d'otages, en tant que parents d'émigrés. Tel est le cas d'un César Visdelou, dont les biens ont été mis sous séquestre; voici à ce sujet une pièce vraiment curieuse; c'est la décision rendue par le directoire du département à la suite d'une pétition de la Société populaire régénérée des sans-culottes de Quintin, pétition tendant à obtenir la jouissance d'un lustre séquestré en la maison de César Visdelou, père de deux émigrés.

« Le Directoire, considérant qu'un lustre est un de ces

meubles que ternit l'air humide d'un appartement fermé continuellement, que le nouvel usage de celui demandé par la société deviendra en quelque sorte expiatoire, en le faisant servir à éclairer un club de patriotes, après avoir éclairé un repaire d'ex-nobles et d'aristocrates ennemis de la Révolution; considérant que les autorités constituées doivent favoriser les sociétés populaires, décide de remettre ledit lustre aux sans-culottes de Quintin ».

Tandis que les Villethéart et les Bonteville étaient à Jersey, et Pierre-Marie de Piré à Coblenz, le vieux marquis, octogénaire, était resté à Rennes et à Piré pour y défendre ses intérêts et ceux des siens. En butte aux vexations des sans-culottes, il essaie de tenir tête à l'orage; lui, l'aristocrate, se résout à adresser à l'autorité une pétition commençant par un aveu de loyalisme républicain : « Vive la République une et indivisible. Un vieillard de quatre-vingt-trois ans, exposé-il, paralytique, échappé par miracle à une attaque d'apoplexie, ne sortant plus de son lit où il est continuellement entouré d'officiers de santé et de personnes qui veulent bien lui rendre les services dont il a besoin... ».

Le malheureux expire le 26 ventôse an IV, sans avoir revu aucun de ses enfants; ses biens sont aussitôt placés sous la main de la Nation; mais deux de ses petits-enfants, Gaston de Visdelou de la Villethéart, mineur, et Emilie-Olympe Hay de Bonteville, épouse de Marie-Paul Hay des Nétumières, qui sont restés républicoles, vont essayer de faire valoir leurs droits héréditaires. On leur objecte tout d'abord que leur grand-père n'ayant pas fait la déclaration imposée aux ascendants d'émigrés, tous les biens dépendant de la succession doivent être confisqués. A quoi ils répondent que la loi du 20 floréal an IV, qui a rendu cette déclaration obligatoire, est postérieure au décès de Rosnyvinen et que, de son vivant, il a pu croire en toute bonne foi ne pas être astreint à une formalité de ce genre. A l'appui de leur thèse ils produisent



LAMIRÉ, Éditeur, Rennes

CHATEAU DE PIRÉ

(Appartient actuellement à la famille Carron de la Carrière).

une attestation de la municipalité de La Guerche, aux termes de laquelle Rosnyvinen n'a jamais donné de preuves d'incivisme, a toujours soulagé les pauvres et a vécu de nombreuses années séparé de ses filles, établies de leur côté, et de son fils marié lui-même depuis vingt-ans; sa responsabilité ne saurait être mise en cause dans ces conditions.

Toute une procédure va s'engager pour démontrer, du côté du fisc, que les biens doivent rester sous séquestre, et, du côté des descendants au second degré, que la loi n'est pas applicable et ne peut avoir d'effet rétroactif. Il faut croire que le point était douteux, car on passe par des alternatives diverses; tantôt les héritiers obtiennent la jouissance provisoire, tantôt ils se la voient enlever; des décisions contradictoires sont rendues, et il faut en référer au ministre des finances qui lui-même hésite à donner une solution. L'avis du Corps législatif est demandé; le Conseil des Cinq-Cents se prononce en faveur des héritiers, le conseil des Anciens statue en sens contraire. La procédure, déjà tortueuse par essence, devient avec la législation révolutionnaire un fourré inextricable. Le 29 brumaire an VII, une décision de l'administration centrale du département d'Ille-et-Vilaine tranchait la difficulté dans les termes suivants :

« Après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, considérant que les trois enfants de Guillaume-Marie-Joseph-Joachim Rosnyvinen Piré sont émigrés, qu'il est décédé le 26 ventôse an IV avant d'avoir rempli les formalités exigées par la loi du 9 floréal an II, des père et mère d'émigrés; arrête de déclarer acquis et confisqués au profit de la République, représentant Piré fils, Olympe-Marie Rosnyvinen Piré, mariée avec Hercule Hay de Bonteville et la femme Visdelou Villethéart, émigrés, les biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession, lesquels sont placés sous la main de la Nation ».

Entre temps, et au milieu de toutes ces discussions, le mobilier, objet de la convoitise des services publics, était

dispersé; les cinq états-majors de la garnison de Rennes profitent de l'occasion pour installer convenablement leurs bureaux : « Le citoyen général commandant à Rennes est invité par le chef d'état-major général de la grande division de l'Ouest à donner des ordres pour qu'un détachement se rende au château de Piré au delà de Châteaugiron à l'effet de transporter les meubles sous la conduite d'un officier ferme qui réponde de la discipline de sa troupe. Ordre donné, précise le document, pour soustraire le mobilier à la rapacité des ennemis de la chose publique ».

Une autre décision des administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine autorise la remise au service des subsistances des troupes, de cinq vaches et d'un taureau, en même temps qu'elle prescrit le dépôt au magasin de la République des grains, bouteilles de vin, et autres objets consommables actuellement au château de Piré, pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains des chouans qu'on a aperçus en grand nombre dans la contrée.

L'agent d'exécution a cru devoir laisser à Piré « une vache et un veau de huit jours, trois poulains, quatre à cinq cents bouteilles et des bustes en marbre et en albâtre. « Voilà l'autorité bien empêtrée, surtout avec le veau de huit jours et sa mère; on décide cependant de les soustraire, eux aussi, aux incursions des chouans, et une nouvelle décision prescrit de les conduire à Rennes.

Le 27 messidor an VII, le château de Piré, désigné sous son ancien nom du Plessis-Guériff, très bonne construction, annonce l'affiche, est adjugé avec ses dépendances au citoyen Fromont, agissant pour le compte du citoyen de la Rue, demeurant à Paris, l'un des entrepreneurs du service de la marine, pour la somme de 16.040 francs, alors que l'estimation montait à 40.000. Mais ces grandes bâtisses, d'entretien coûteux, ex-repaire d'aristocrates, comme disaient les sans-culottes, tentaient peu les acquéreurs, alors que le

moulin à eau de la Foucherais, sur la Vilaine, trouvait preneur à 202.000 francs, sur mise à prix de 24.000 francs.

Lorsque les émigrés reviendront d'exil, il faudra s'incliner bon gré mal gré devant ces substitutions de propriétaires; toutefois, il y aura des accommodements soit avec les tiers détenteurs, souvent hommes de paille, soit avec les séquestres qui restitueront tout ce qui n'aura pas été aliéné. C'est ainsi que la famille de Piré rentrera en possession du château du Plessis-Guériff et de l'hôtel de la rue de Corbin et reconstituera partiellement son patrimoine, plus heureuse que les Villethéart, presque entièrement dépossédés et fort désargentés, semble-t-il, à leur rentrée en France.

CHAPITRE XIII

HIPPOLYTE DE PIRÉ.

Cependant le jeune Hippolyte de Piré, celui qui tenait tant de place dans le cœur de sa grand-mère, M^{me} Eon de Vieux-Châtel, prenait des années et allait atteindre bientôt l'âge d'homme.

Nous l'avons laissé en juillet 1789 se dirigeant vers Spa avec ses parents. Les événements de Bretagne et la prise de la Bastille avaient inquiété Pierre-Marie de Rosnyvinen. Doit-on considérer le départ du ménage comme définitif ou bien le comte de Piré a-t-il tenté, comme son beau-frère de la Villethéart, de rentrer en France pour y surveiller ses intérêts tout au moins dans la première période de la Révolution ? C'est possible, ce qui est certain c'est qu'en 1791 il est réellement émigré et que le jeune Hippolyte est admis le premier janvier 1792 dans les gardes du corps à Coblenz.

Car l'ancien bastionnaire des Etats de Bretagne, le terrible adversaire du duc d'Aiguillon s'était apprivoisé dans sa maturité et s'était rapproché de la Cour. En 1785 notamment le comte de Piré avait assisté à une chasse à Fontainebleau dans les carrosses du roi, faveur fort recherchée, à l'occasion de laquelle il était nécessaire de faire ses preuves de noblesse. Pierre-Marie, méticuleux et ordonné comme son aïeul Christophe, l'auteur de la généalogie, avait établi un dossier où l'on relève que « le comte de Rosnyvinen de Piré a eu l'honneur, le 27 octobre 1785, de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, en conséquence des preuves d'ancienne chevalerie qu'il avait faites devant M. Berthier, historiographe de France ». Mention est faite

de cet important événement dans la *Gazette de France* du 1^{er} novembre 1785.

Donc le comte de Piré considère comme son devoir de loyal et féal sujet de rejoindre à Coblenz le frère de son roi et de lui donner son fils comme garde du corps; Hippolyte vient d'entrer dans sa quinzième année.

Deux ans plus tard, il fait partie de l'armée des princes en Champagne, en qualité de sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Rohan; il prend part à la campagne de Hollande, hélas! du mauvais côté du front. En juin 1795 on le retrouve à Quiberon comme aide de camp de Sombreuil.

On sait l'échec lamentable de cette aventure; les émigrés d'accord avec l'Angleterre avaient organisé une descente sur les côtes de l'ouest, pour donner la main à Charette en Vendée et aux chouans du Poitou et de Bretagne. L'énergie de la Convention et la vigilance de Hoche déjouèrent cette manœuvre.

Après des tergiversations le lieu de débarquement choisi fut Quiberon; certains chefs eussent préféré l'île d'Yeu, d'où la jonction eût été plus facile avec la Vendée. L'expédition fut organisée en plusieurs convois; le premier prit la mer à Portsmouth, le 16 juin avec cinq mille émigrés à bord, répartis entre cinq régiments complets; Puisaye en était le chef. L'escadre anglaise, après un combat, avait éloigné les vaisseaux de l'amiral Villaret-Joyeuse, et protégé le débarquement dans la baie de Quiberon.

Le second échelon, composé de deux mille hommes, arriva le 15 juillet sous le commandement du comte de Sombreuil. Le jeune Hippolyte de Piré, officier au régiment de Rohan, faisait partie de ce renfort. Le détachement débarqué le 26 juin était déjà aux prises avec l'armée républicaine; il s'était emparé sans grandes difficultés le 3 juillet du fort Penthièvre, mais il était en train de le reperdre à la suite de la trahison d'un certain nombre d'hommes. « Les ennemis sont dans la ratière, écrivait Hoche qui tenait l'entrée de la

presqu'île ». Par une idée saugrenue les émigrés avaient recruté dans les prisons de Londres des soldats républicains faits prisonniers en Hollande. Ceux-ci s'empressèrent de trahir leur nouveau chef dès qu'ils furent en France; ils firent défection la nuit et gagnèrent les lignes républicaines. Là ils se proposèrent comme guides pour l'escalade du fort Penthièvre où ils avaient conservé des intelligences. L'opération réussit et le 21 juillet l'armée de la Convention avait complètement rétabli la situation dans la presqu'île.

Hoche s'était emparé de tous les approvisionnements débarqués par les émigrés; il compare les quais encombrés de ballots, de tonneaux et de marchandises de toutes sortes à ceux d'Amsterdam; il y avait de quoi nourrir et équiper une armée de quarante mille hommes. Puisaye de son côté envisageait cette base comme un point stratégique dont il prétendait faire un nouveau Gibraltar.

Mais si les dispositions matérielles avaient été largement conçues et réalisées, il n'en était pas de même du commandement. C'avait été un manque de psychologie singulier d'enrôler dans l'armée de débarquement des soldats républicains prisonniers en Angleterre; on fit preuve de la même absence de clairvoyance dans la désignation des chefs. Des rivalités mirent aux prises Puisaye et d'Hervilly dès le début de juillet. Après l'affaire malheureuse du 21 juillet Puisaye se réfugia à bord de l'escadre anglaise et laissa Sombreuil, commandant du second échelon débarqué le 15, assumer toutes les responsabilités.

Sombreuil, jeune général de 25 ans, courageux et de sentiments élevés, les accepta. Lorsqu'il fut obligé de capituler il fit appel à la générosité du vainqueur qui promit d'intercéder en faveur des émigrés.

Mais Tallien, en mission aux armées de l'Ouest, et les patriotes de Vannes exigèrent une répression impitoyable. Huit cents émigrés, chouans, ou marins pris les armes à la main furent fusillés conformément aux décisions des com-

missions militaires fonctionnant à Vannes, Auray et Quiberon. Sombreuil tomba courageusement sous les balles du peloton d'exécution à Auray. Toutefois plus de deux mille fugitifs avaient pu regagner l'escadre anglaise, et, parmi eux, Hippolyte de Piré. De nouveaux projets allaient être élaborés; l'échec de la première opération et la rigueur de la répression n'avaient ébranlé personne. On chercha un autre point de débarquement, l'escadre tenant toujours fortement la rade de Quiberon et pouvant protéger des convois vers la baie de Bourgneuf, en face de Noirmoutier, ou vers tout autre endroit de la côte de France.

Charette escomptait le secours de l'armée d'invasion et il avait l'espoir que le comte d'Artois en prendrait le commandement. Ce prince, alors en Allemagne, attendait que le bon vouloir de l'Angleterre se manifestât d'une manière effective en sa faveur en lui procurant le moyen de rejoindre les royalistes de l'Ouest. Vers la fin d'août le ministère anglais expédiait de nouvelles forces et plaçait à leur tête le comte d'Artois. Le vaisseau qui portait ce dernier arriva en vue de Quiberon le 12 septembre; en même temps des proclamations au nom de Louis XVIII (le Dauphin était mort au Temple le 8 juin 1795 suivant la version officielle) étaient affichées dans la région. Mais Hoche veillait et ses troupes s'opposèrent à tout débarquement sur les côtes de Bretagne. Force fut aux royalistes de chercher plus bas un point de jonction avec les insurgés; on persuada au comte d'Artois que l'île d'Yeu serait un excellent poste d'attente et d'observation. Le frère du roi, dont on ne sait s'il désirait sincèrement être foudre de guerre ou simplement personnage d'apparat, se laissa débarquer à l'île d'Yeu, tandis que l'escadre anglaise jetait l'ancre dans la baie de Bourgneuf.

La situation était dès lors la suivante : les vaisseaux ennemis (on compta jusqu'à cent deux voiles) étaient à l'abri entre l'île de Noirmoutier et la côte; les troupes républicaines, renforcées en prévision d'une descente des émigrés,

occupaient tout le littoral; dans l'île de Noirmoutier une garnison républicaine était placée en sentinelle avancée, tandis qu'à l'île d'Yeu le comte d'Artois avec tout son état-major attendait les événements.

Six semaines s'écoulèrent ainsi au cours desquelles la situation de Charette s'aggrava singulièrement; les émigrés perdirent tout espoir de le joindre; l'ordre étant arrivé de Londres dans la seconde quinzaine de novembre de renoncer à l'opération, les forces anglaises et françaises furent ramenées à Spithead.

Hippolyte avait fait partie de cette expédition qui fut moins meurtrière que celle de Quiberon; revenu en Angleterre, il ne tarda pas à être mêlé à une nouvelle intrigue. Quelques émigrés notoires entreprirent au printemps de 1796 une descente sur la côte de Saint-Malo pour préparer avec les bandes royalistes, qui tenaient la contrée sous les ordres de Puisaye, une opération de grande envergure. Les émigrés, nullement découragés par leurs insuccès répétés, songeaient toujours à placer le comte d'Artois à la tête des insurgés de l'Ouest.

Le plan consistait à réunir sous son commandement tous les chouans de Normandie, de Bretagne et de Vendée, avec l'appui des volontaires venus d'Angleterre; c'était en somme une troisième tentative d'invasion par la mer. Au nombre des conjurés se trouvaient M. de Botherel et son fils Constant, le comte et le vicomte de Sérent, MM. de Bourgneuf, de la Ferronnière, de Pinto et Hippolyte de Piré. Le Malouin Prigent, celui qui avait facilité la fuite de Désilles, était leur guide. Le débarquement eut lieu sur la côte de Paramé; la petite troupe se heurte bientôt à une patrouille, tire sur elle et se voit obligée de se disperser pour échapper aux soldats républicains. Plusieurs des chefs royalistes sont cernés dans un marais près de la Gouesnière et sont tués ou faits prisonniers; ce sont les malchanceux, mais Botherel, Prigent et

Piré, tempéraments énergiques qui passent à travers tous les dangers, parviennent à se cacher et à s'enfuir.

Piré rejoint Puisaye, devenu le chef de l'insurrection bretonne, et il mène jusqu'à la pacification une existence aventureuse, étant lui-même un partisan audacieux et redoutable. Il dissimule sa personnalité sous le nom d'Achille Lebrun et tient bientôt tout le pays de Vitré et de Fougères. C'est au cours de cette période que des incursions de chouans sont signalées dans la région de Piré et que les autorités prennent des mesures pour soustraire le mobilier du château « à la rapacité des ennemis de la chose publique ». Il est infiniment probable qu'Hippolyte de Piré dirige ces opérations. De même on peut voir sa main dans les attaques contre la malle-poste de Brest et de Lorient, entreprises audacieuses qui rappellent celle du courrier de Lyon, dont les conjurés espèrent un double profit en s'appropriant d'abord les fonds pour ravitailler l'armée royaliste et en semant la terreur dans la contrée.

Achille Lebrun lance des proclamations contre les scélérats dominateurs qu'il menace de mort; il accorde une amnistie aux citoyens repentants; il prépare avec cent-cinquante brigands d'élite, ainsi que l'écrit le général républicain Roulland, le débarquement de quinze-cents émigrés et annonce qu'après l'arrivée de ce renfort il donnera l'ordre d'assassiner tous les acquéreurs de biens nationaux.

Telle était en cette époque singulière la vie d'un jeune homme de 21 ans, car nous sommes en 1799 et Hippolyte, né en 1778, vient à peine d'atteindre sa majorité. Lorsque la pacification de l'Ouest sera enfin réalisée, Hippolyte reviendra à Rennes, où son tempérament fougueux le lancera pendant quelques années en des aventures d'autre sorte. Levot, dans la *Biographie bretonne*, voulant être exact et discret à la fois, indique que Piré occupa alors la chronique mondaine par son existence brillante. D'un extérieur imposant et des plus agréables, dit-il, de manières extrêmement

distinguées, d'un esprit séduisant et plein de finesse, Hippolyte voit enfin la vie lui sourire et se laisse entièrement absorber par les succès de salon. Pas longtemps cependant; une nature comme la sienne ne pouvait s'accommoder de distractions exclusivement galantes ou mondaines, alors que l'Europe était en feu et que tout homme de cœur trouvait à faire son devoir même sous les ordres de l'usurpateur.

L'épopée impériale s'annonce. Hippolyte s'engage dans la Légion des Hussards volontaires du Premier Consul, volontiers accueillante aux ex-émigrés. Il est bientôt officier à l'Etat-major de la Grande Armée sous les ordres de Berthier; il se distingue à Austerlitz, à Iéna, à Stettin, conquiert rapidement des grades; sa belle conduite à Eylau le fait nommer chevalier de la Légion d'honneur; il est colonel après Friedland. En 1808, on le trouve en Espagne; l'année suivante il commande une brigade de cavalerie légère et prend part aux batailles d'Eckmul, de Ratisbonne, de Raab, de Wagram. Il reçoit à Vitepsk la croix d'officier de la Légion d'honneur, se fait remarquer par son énergie au cours de la retraite; il est à Leipsig, où l'empereur lui donne sur le champ de bataille le commandement d'une division.

En 1814, déployant la même vigueur que son maître, il est partout où il y a des coups à recevoir, à Saint-Dié, à Brienne, à Nangis, à la Ferté-sur-Aube, où ses cavaliers chargent impétueusement, à Saint-Dizier, où, comme le jeune héros de Victor Hugo demandant de la poudre et des balles, il réclame impétueusement des cartouches et des ordres. Après l'abdication de l'Empereur il se voit condamné à l'immobilité et au silence. Mais voici les Cent Jours.

Le général de Piré, rentré en Bretagne, prend le commandement de la ville de Rennes et suscite un mouvement en faveur de Napoléon. Il reçoit bientôt l'ordre de marcher contre l'armée du duc de Bourbon, puis est désigné pour prendre part, sous les ordres de Grouchy, aux opérations contre le duc d'Angoulême dans le Midi; celui-ci est bientôt

obligé de capituler à la Palud. Piré, rentré à Paris, obtient en récompense de ses services le commandement militaire des Tuileries et de l'Elysée; mais les événements ne lui laissèrent pas de loisirs.

Voici une nouvelle menace d'invasion. L'empereur repart vers le Nord et confie à Piré le commandement d'une division de cavalerie légère; le général se bat, sous les ordres de Reille, aux Quatre-Bras et à Waterloo, où il occupe l'extrême-gauche du champ de bataille en face du château de Hougomont. Ayant suivi le mouvement de retraite de nos troupes vers la capitale, il se heurte à Roquancourt, près de Versailles, à une colonne prussienne qu'il met en fuite, brillant fait d'armes, le dernier, dit Thiers, de vingt-deux ans de luttés sanglantes.

Mais l'étoile de Napoléon avait pâli irrémédiablement; après la catastrophe de Waterloo, c'est pour l'empereur l'exil, et, pour ses fidèles compagnons d'armes, la disgrâce. Hippolyte de Piré est arrêté et n'échappe au sort de Ney et de Labédoyère que par l'intervention de Pozzo di Borgo qui, au nom de l'empereur de Russie, facilite son évasion. Piré, en effet, avait plu à Alexandre et c'est à Saint-Pétersbourg qu'il va chercher un abri pour lui et les siens. La marquise de Piré et trois de ses fils se réfugient à la Cour de Saint-Pétersbourg et y occupent des emplois honorifiques. Il faut attendre la chute de la branche aînée pour voir Piré rappelé à l'activité. En 1830, il est replacé à la tête d'une division et, en 1834, est nommé grand-officier de la Légion d'Honneur. Au début de 1848, après avoir pris part à trente-trois batailles rangées et à plus de cent-cinquante combats d'avant-garde, dit un de ses biographes, il allait avoir droit au repos; mais sa destinée ne devait pas le permettre encore. Aux journées de juin, on le retrouve sur les barricades à la poursuite des insurgés, comme simple soldat engagé à soixante-dix ans dans les rangs de la garde nationale.

On perd le souffle à suivre un pareil homme sur toutes

les routes de l'Europe et à travers les révolutions, et l'on reste confondu en pensant qu'une même génération a pu assister à tant d'événements; mais quel exemple d'énergie et de chance persistante ! Deux ans après, le général de Piré allait enfin trouver le repos définitif : il mourait à Paris, le 29 juillet 1850.

Son nom est gravé sur l'Arc-de-Triomphe, au pilier de droite en regardant l'avenue de la Grande-Armée, entre Erard et Baltus, au-dessus de l'inscription mentionnant les armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, de Hollande et de Hanovre.

CHAPITRE XIV

RETOUR D'EXIL.

« La révolution leur avait tout pris, famille, fortune, bonheur du foyer; elle ne leur avait laissé que leurs têtes, mais blanchies et affaiblies par tous les genres de douleur ».

BARBEY D'AURÉVILLY,
Le Chevalier des Touches.

La vie aventureuse d'Hippolyte, neveu de Guillemette, nous a entraînés un peu loin; avec un guide de ce tempérament on ne s'arrête pas où l'on veut : il faut maintenant revenir en arrière pour retrouver le ménage de la Villethéart à sa rentrée en France.

En ce qui concerne son séjour même à Jersey, l'ouvrage de M. de l'Estourbeillon fournit quelques points de repère. C'est ainsi que l'auteur a relevé sur les registres ecclésiastiques conservés dans l'île la signature de Guillemette de Rosnyvinen de la Villethéart au mariage de Nicolas de Kermenguy et de Rose de Bouillon de Vaurouault, le 24 septembre 1796, et celle de François de Videlou au mariage de messire Charles-Elisabeth-Joseph Huchet, vicomte de Tréguil, qualifié de lieutenant de vaisseau du roi de France, avec demoiselle Anne Hérisson de Beauvoir, le 18 février 1800.

François et sa femme paraissent être rentrés en France peu après. Ils allaient trouver leur château de Bienassis occupé par le général Valleteaux, qui en avait fait l'achat après avoir commandé dans la région les troupes de l'armée républicaine, et la plupart de leurs métairies entre les mains

de nouveaux acquéreurs. La situation du ménage était certes très amoindrie; des deux mille cinq cents arpents que François avait possédés dans le district de Lamballe et la région côtière s'étendant du port de Dahouet à la baie de la Fresnaye, il allait péniblement récupérer quelques mauvaises terres, qui n'avaient pas trouvé preneur, ou de modestes domaines, comme la métairie de Belêtre en Saint-Alban, acquise le 24 août 1796 par Jacques Rouault, aubergiste à Saint-Brieuc, et rétrocédée par celui-ci en vertu d'un acte régulier le 15 octobre 1802 au prix de cinq mille deux cents francs. Notons en passant que les documents établis en l'an III de la République pour mettre les dits biens aux enchères mentionnent comme chef-lieu du département Port-Brieuc et indiquent Port-Malo comme dernier domicile connu de l'émigré Villethéart, Saint-Malo et Saint-Brieuc n'étant plus alors des désignations orthodoxes.

On peut s'imaginer dans quels sentiments ces émigrés, qui avaient tant souffert en exil, devaient revoir les lieux qui leur étaient chers et quelles pensées pouvaient s'agiter dans leur esprit, quand ils retrouvaient leurs biens légalement détenus par de nouveaux propriétaires. D'après une tradition locale recueillie par Benjamin Jollivet dans son ouvrage « *Les Côtes-du-Nord, Histoire et Géographie* » François de Visdelou, à son retour en France, voulut revoir son domaine de Bienassis et il put, après s'être présenté au gardien, obtenir l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du château. En traversant la chambre qu'avait habitée sa mère il s'agenouilla, s'absorba dans une douloureuse méditation, récita à haute voix une prière et, s'étant relevé, s'éloigna sans rien dire de la maison où il ne devait jamais plus revenir.

A la Restauration, les Visdelou reçurent une indemnité sur le fameux milliard des émigrés. Le nom de François figure sur un état pour la somme de 204.357 francs 41 centimes; on retrouve dans ce chiffre les habitudes de précision de la comptabilité publique. Mais la correction des écritures

et les évaluations du fisc ne suffisaient pas pour rendre son ancienne splendeur à cette famille désormais condamnée à des revenus réduits. Le même état de répartition mentionnait que François-Xavier Visdelou de la Villethéart laissait, en cas de disparition, trois ayants cause. C'était bien en effet le nombre de ses enfants, trois fils étant nés de son mariage avec Guillemette de Rosnyvinen.

Deux cent trois mille trois cent cinquante-sept francs quarante et un centimes, divisés par trois, ne devaient en définitive laisser à chacun qu'une part modeste. Aussi l'existence de la famille dut-elle être assez précaire et fort éloignée en tout cas de la prospérité et du luxe qui avaient été son partage avant l'émigration. Les Visdelou purent cependant rentrer en possession de leur manoir de la Villethéart et reconstituer avec quelques fermes du voisinage un domaine où leurs descendants vécurent dans la suite. Des petits-fils de François et de Guillemette y avaient encore leur résidence il y a quelques années. Mais il ne semble pas que François ait cherché personnellement à y refaire sa vie; le voisinage de Bienassis, habité par le nouvel acquéreur, aurait été trop cruel pour lui, et c'est à Rennes que sa femme et lui paraissent avoir passé leurs dernières années. L'état civil de Rennes nous apporte la preuve que l'un et l'autre résidaient dans cette ville au moment de leur décès; François y est mort le 14 mars 1820 et Guillemette, le 4 juin 1824.

Il faudrait maintenant avoir sous les yeux quelque miniature ou dessin de l'époque, représentant Guillemette avec ses bandeaux et son bonnet de vieille dame, pour se la figurer presque octogénaire et posséder un document de comparaison à placer en face de l'œuvre de Van Loo. A défaut de portrait, bornons-nous à l'évoquer dans son rôle de grand'mère, racontant à ses petits-enfants les souvenirs heureux de sa jeunesse ou les épreuves de l'exil, et leur donnant par son propre exemple des leçons de résignation

et de sagesse. Tandis qu'elle est auprès du feu, des amis se sont groupés dans un autre coin de ce salon de modeste apparence, pour y faire une partie de bouillotte ou de reversi; les vieilles demoiselles du voisinage, quelque demi-solde désœuvré et mécontent, peut-être un ancien prêtre réfractaire ex-compagnon d'exil à Jersey, sont assis autour d'une table ronde oubliant dans l'émotion du jeu les tristesses du passé et les préoccupations du présent. Songez aux personnages de certains romans de Balzac et de Barbey d'Aurevilly et vous sentirez l'atmosphère au milieu de laquelle durent s'écouler les dernières années de notre pauvre héroïne.

CHAPITRE XV

LE DERNIER MARQUIS DE PIRÉ.

« ... Ce sont les morts qui parlent. Nous ne valons que par la force accumulée des morts, par la continuité de leur action en nous ».

E.-M. DE VOGUÉ.

Nous voici arrivés au dernier anneau de cette longue chaîne; avec le marquis de Piré, mort sans postérité, le 16 février 1835, s'est éteinte la race des Rosnyvinen que nous avons pu suivre pendant plusieurs siècles.

Né en 1809, alors que son père le général se battait en Autriche, il a pu dire un jour avec fierté : « Je vins au monde dans un pli du drapeau de Wagram ». Ce fut, lui aussi, une personnalité originale et énergique dont ceux qui vivaient sous le second Empire n'ont certainement pas perdu le souvenir. Membre du Corps législatif, il s'était fait une spécialité comme interrupteur et comme orateur fantaisiste; c'était l'enfant terrible de l'Assemblée, celui qui désarmait par un bon mot, qui parfois aussi lassait par son obstination et son éloquence lancinante. Il faisait le désespoir du président Schneider, qui le rappelait constamment à la question et ne lui donnait jamais la parole sans appréhension.

On le voit aux prises avec les hommes les plus considérables de l'époque aussi bien avec les ministres qu'avec les gloires naissantes de la gauche, Ernest Picard, Jules Ferry, Jules Grévy et les vieux chevronnés comme Thiers. Aucun ne parvient à le désarmer. On lui pardonne ses interventions répétées, parce qu'il amuse la galerie, mais il agace

aussi fréquemment la Chambre, ne sachant pas discipliner ses propos et rester dans le sujet; il se laisse entraîner par son brio et sa facilité et, touchant à tout, disperse à l'infini sa faconde.

Chaque fois qu'il demande la parole, c'est une lutte qui s'engage entre lui et le président ou l'Assemblée; tantôt il nargue Schneider : « Je fais tant d'efforts pour obtenir la parole que quand j'arrive à pouvoir en user, je suis un peu essoufflé »; tantôt c'est au Corps législatif lui-même qu'il s'en prend : comme il entend demander la clôture : « Comment la clôture, s'écrie-t-il, alors vous feriez mieux de demander mon incarcération ».

Le président désarmé prononce la phrase sacramentelle : « Le marquis de Piré a la parole ». « J'ai la parole, observe-t-il, mais je n'ai pas le silence » et il attend que les protestations aient cessé. Il donne en passant une petite leçon à ses collègues : « La Chambre a toujours le soupçon que je vais dire des énormités, et quand on a bien voulu m'accorder la parole il est arrivé qu'elle a entendu des choses toutes simples ».

Il invite Schneider à lui témoigner une aussi grande patience et une aussi grande impartialité qu'aux membres de la gauche : « Je demande à Votre Excellence, dit-il, de ne pas avoir envers moi une aussi grande défiance qu'à l'ordinaire ». A une observation il réplique avec feu : « On m'a interrompu pendant un quart d'heure et vous l'avez supporté; j'ai interrompu pendant trois minutes et vous ne le supportez pas ». On l'invite au calme : « Je suis calme, c'est ma voix qui est forte ». Dans une autre séance, il s'écrie : « Voici mon opinion, je tiens quelquefois à la dire et je voudrais vous habituer à l'entendre ».

Comme il y a décidément un malentendu permanent entre M. Schneider et le marquis de Piré, celui-ci abordant la tribune dans une autre circonstance déclare qu'il a une crainte salutaire de la sonnette de M. le président et qu'il

lui demande très respectueusement une grande tolérance. Il décoche à M. Thiers ce trait : « M. Thiers n'aime pas les interruptions : il s'en permet quelquefois ».

A vrai dire il aborde rarement les grandes questions, mais les débats secondaires excitent sa verve et provoquent chez lui, comme le lui dit un jour Ernest Picard, un incessant persiflage spirituel. Ainsi il s'amuse de la propreté intermittente prescrite dans l'armée et demande pourquoi on ne mène la troupe au bain que l'été et pas l'hiver; « je ne puis, ajoute-t-il, entrer dans des détails qui seraient indignes de la Chambre ».

A propos d'un nouvel aménagement du jardin du Luxembourg, il sourit des lamentations de quelques orateurs qui se sont attendris sur le verger et le jardin potager, qu'on croit menacés, et il les qualifie de « doléances végétales ». Le mot provoque des Oh ! oh ! et il réplique vertement : « Ce n'est pas ma faute si on nous a servi cette pastorale ». Cependant, s'il se disperse à l'infini et donne l'impression d'un talent amusant mais superficiel, il y a chez lui des principes solides avec lesquels il ne transige pas. Au point de vue politique il se déclare dynastique, voulant indiquer par là que, sincèrement rallié comme son père aux Bonaparte, il renonce à toute idée de restauration monarchique et se montre reconnaissant au second Empire de défendre l'ordre tel qu'il le conçoit. Il redoute le changement, les aspirations de Paris l'inquiètent; on le voit aux prises avec les représentants de la capitale dont il appréhende l'ardeur réformatrice, voire révolutionnaire. « Nous avons eu assez de changements de gouvernement, clame-t-il un jour, faisons l'économie d'une nouvelle révolution ».

Et, en effet, lorsque, le 4 septembre, Jules Favre et Gambetta auront entraîné la foule à l'Hôtel de Ville et que le vide se sera fait dans l'hémicycle, le marquis de Piré, resté à son banc dans une attitude digne et courageuse, essaiera de tenir tête aux manifestants.

— Qui êtes-vous ? lui demande-t-on.

— Je suis de Piré, député d'Ille-et-Vilaine, et il ajoute crânement : « Il n'y a que les députés qui aient le droit de parler ici. Je proteste contre l'envahissement de l'enceinte législative ».

Bonapartiste convaincu, partisan de la manière forte, il n'admet pas les troubles populaires et il s'écriera un jour faisant allusion aux événements de 1848 : « Si de pareilles démonstrations venaient à se reproduire, je m'y ferais porter, tout invalide que je suis, et nouveau Baudin, je serais au rendez-vous contre de tels misérables ; et je serais flatté d'y rencontrer une mort glorieuse, une mort à la Baudin ». Il explique d'ailleurs, car on pourrait s'étonner de voir cet admirateur du 2 décembre invoquer l'exemple de Baudin, qu'il ne partage pas ses opinions mais qu'il s'incline devant son courage. Langage bien digne du fils du glorieux vétéran qui s'est engagé comme garde-national à soixante-dix ans et est monté sur les barricades lors des Journées de juin.

Il n'est pas non plus dénué d'esprit politique. En février 1870 Rochefort a été condamné comme polémiste à une peine de six mois d'emprisonnement, et, comme il fait partie du Corps législatif, il s'agit de savoir s'il fera sa peine de suite ou après la session. Le gouvernement est pour l'incarcération immédiate, et Emile Ollivier développe les motifs juridiques sur lesquels il s'appuie. Le marquis de Piré combat sa thèse comme inopportune : « On va donner à Rochefort l'auréole du martyr : c'est bien audacieux, ce que je vais dire, eh bien ! malgré ma médiocrité, tandis que le Garde des Sceaux fait de la loi et du droit, je fais à sa place de la politique ».

Enfin, on doit citer à son honneur un mot de la même inspiration patriotique que celui du duc d'Aumale dans le procès Bazaine : « Je suis dévoué à la famille impériale, c'est vrai, mais je suis dévoué cent fois plus à la France ; les dynasties passent, le pays reste. J'espère que la dynastie

actuelle ne passera pas et je la défends contre la maladresse insigne dont on fait usage sous prétexte de la servir ».

La physionomie du marquis de Piré se dégage facilement de ces quelques exemples : tempérament ardent, frondeur, orateur facile, abondant, fantaisiste, aussi encombrant pour l'opposition que pour le pouvoir, qui n'est jamais sûr de le contenir. Et ne retrouvons-nous pas chez ce dernier représentant d'une illustre famille quelques-uns des traits distinctifs de la plupart de ceux de sa race : énergie, originalité, intelligence alerte, esprit indépendant et primesautier, frondeurs en politique à cause de leur sang breton, disait Chateaubriand des gentilshommes de l'ancien régime, signalement toujours exact dès qu'il s'agit des Rosnyvinen.

A côté de son mandat politique, le marquis de Piré a rempli une fonction qui paraît avoir tenu une grande place dans sa vie; il était chevalier d'honneur de la princesse Bacciochi, fille d'Elisa Bonaparte et du comte Bacciochi, cousine germaine par conséquent de Napoléon III.

Cette princesse ne se pliait pas volontiers aux exigences de la vie de Cour : elle s'était organisée en Bretagne une existence fort indépendante, résidant tantôt à Rennes dans un hôtel de la rue de Corbin qui est aujourd'hui la demeure du général commandant le X^e Corps, tantôt dans son château de Korn-er-Houet (Morbihan).

Mariée en janvier 1825 au comte Camerata, dont elle vivait séparée depuis 1832, elle restait, pour le public, la princesse Bacciochi. Quoique éloignée des Tuileries elle jouait cependant, étant de sang impérial, un certain rôle, et, en Bretagne notamment où elle faisait beaucoup de bien, elle avait une réelle popularité, malgré certaines excentricités dont les vieux Rennais se souviennent encore. C'est ainsi qu'elle traversait parfois la ville à cheval, habillée en homme, et ayant à la bouche une pipe ou un énorme cigare.

Par une petite brochure qui s'étend avec complaisance sur un voyage qu'elle fit en 1861, nous savons qu'elle posa

à Guipavas la première pierre d'un établissement d'instruction pour les enfants de la campagne et qu'au cours de la même année elle visita l'île d'Ouessant, accompagnée de la marquise de Piré, de M. Montferrand, secrétaire des commandements, du marquis de Piré, son chevalier d'honneur et du sous-préfet de Brest. On n'aurait rien à relever dans le compte rendu de ces manifestations qui se déroulèrent suivant le cérémonial d'usage si l'honorable sous-préfet n'avait eu dans son discours des accents tout à fait dignes de l'éloquence du conseiller de préfecture de *Madame Bovary*. Comme il serait fâcheux que cette harangue administrative fût perdue il a paru bon de la transcrire ici dans son texte officiel :

« Habitants d'Ouessant, le jour de la justice finit toujours par venir pour les peuples comme pour les individus. Vous l'avez attendu pendant des siècles. Sous le règne de Napoléon III, il ne pouvait tarder davantage. Il se lève, et la princesse que vous venez de saluer à l'envi de tant d'espérances vous représente un souverain, qui au-dessus de tous ses titres de gloire a mis celui de père de son peuple.

Le progrès n'est bon qu'à la condition de ne rien ôter à un peuple de sa grandeur morale, de la foi de ses pères, de ses vertus antiques. Que vous dirai-je qui vaille ce que vous voyez ? Une princesse de la famille même de l'Empereur est venue au milieu de vous. Elle avait entendu parler d'un peuple généreux et pauvre, oublié au milieu des écueils de la grande mer. Elle a traversé cette mer et ces écueils, et elle est là s'enquérant de vos besoins... ».

CHAPITRE XVI

PÈLERINAGE SUR DEUX TOMBES.

« Nous disparaîtrons sans retour ».

CHATEAUBRIAND,
Mémoires d'Outre-Tombe.

Le rôle d'historiographe, si modeste qu'on le veuille, crée des obligations auxquelles je n'ai pas voulu me soustraire; m'étant attaché à cette charmante Guillemette, j'ai désiré lui rendre un dernier hommage en allant sur sa tombe porter une amicale pensée. Hélas ! je n'ai pu que très imparfaitement remplir ce pieux devoir; il est en effet impossible de déterminer d'une manière exacte le lieu où repose la veuve de François de Videlou de la Villethéart.

Celle-ci étant morte à Rennes, c'est naturellement au cimetière le plus ancien de la ville, celui du Nord, que j'ai fait mes premières recherches; j'y ai bien retrouvé une sépulture Videlou de la Villethéart, dans laquelle reposent M^{me} Videlou de la Villethéart, née de la Galmelière, et une dame de la Galmelière, née de Ragueneil; mais la concession est de 1846, et on ne relève à la conservation du cimetière aucune référence à une concession plus ancienne.

À Piré, le dernier marquis a fait élever entre 1840 et 1850, lors du remaniement du cimetière communal, un monument très sobre, une grande croix surmontant une tombe de granit au milieu d'un terrain assez spacieux, qui lui a été concédé à perpétuité pour y recevoir les corps de la famille; onze cercueils y sont déposés; celui de Guillemette est-il dans le nombre ? Je n'ai pu obtenir aucune précision à cet égard.

On doit admettre aussi l'hypothèse suivant laquelle les Villethéart auraient fait transporter à La Bouillie, où ils vécurent jusqu'à une époque récente, les corps de François et de sa femme, mais aucun document officiel ne permet de considérer cette éventualité comme certaine.

C'est d'ailleurs une de nos plus douces et plus trompeuses illusions que de croire au repos éternel et au respect permanent de nos restes dans la tombe qui nous attend. Deux générations, trois générations passent, et la sépulture, si perpétuelle qu'elle soit, recouvre bientôt un mort anonyme que la fatalité du développement des villes emporte un jour au nouveau cimetière dans la poussière commune; une inscription, une pierre tombale subsistent, sur lesquelles la mousse et l'humidité rongeuse font disparaître peu à peu tout signe de reconnaissance.

Dans le passé, des mortels privilégiés ont cru s'assurer la pérennité en demandant une place dans la maison de Dieu; quelle est l'église qui pourrait aujourd'hui donner la liste intégrale des pauvres morts recueillis dans ses caveaux, et comment d'ailleurs le clergé le plus scrupuleux pourrait-il tenir à jour, après des siècles, une pareille nomenclature? La pierre tombale va au musée, quand elle présente un intérêt archéologique, et les ossements vont se confondre, débris anonymes, dans une crypte commune.

Un jour, dans une discussion au Corps législatif sur des transformations reconnues indispensables dans Paris, un député s'écriait : « Les quarante-trois cimetières qui existaient avant 89, que sont-ils devenus? » Or, par une curieuse coïncidence, cet orateur était le marquis de Piré. Oui, que sont devenus les quarante-trois cimetières parisiens et ceux de tant d'autres villes? Réfléchissons.

Ou plutôt, ne réfléchissons pas; nous avons une douce et consolante illusion, conservons-la. Sans elle on serait obligé de penser que le culte des morts, ce sentiment si noble et si profond, est essentiellement transitoire et qu'il ne résiste

pas plus que le reste à la nécessité de l'évolution. Au surplus, la plus belle survivance n'est-elle pas celle du souvenir, et que nous importent après tout ces stupides monuments élevés par la sottise humaine en tant de lieux de la terre, fussent-ils en marbre de Carrare ! Les heureux mortels qui ont dominé leur époque à un titre quelconque sont seuls assurés de ne pas périr tout entiers, le reste n'est que poussière et prétentions.

Au cours de cinq siècles, les Rosnyvinen ont fourni des hommes de guerre, des magistrats, des parlementaires, des lettrés transmettant à chaque génération le flambeau de leur race avec ses qualités et ses défauts distinctifs. Si Christophe nous a paru surtout un fin lettré, de bonne tradition française, Guillaume et son fils Pierre-Marie des orateurs indépendants et courageux, le général, un glorieux vétéran de la Grande Armée, et le dernier marquis, un parlementaire amusant et facétieux, on retrouve chez tous des traits communs : l'amour farouche de leur terre bretonne, la vaillance et le désintéressement dans la défense de leurs droits, et une tournure d'esprit parfaitement originale, faisant d'eux des adversaires que l'on redoute et que l'on ne parvient pas à contraindre.

Aux siècles lointains nous devinons par les armes des Rosnyvinen « d'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent » de rudes féodaux passionnés pour la chasse et, par leur devise : « Défends-toi » des batailleurs ne reculant jamais devant la lutte. On regrette que cette flamme se soit éteinte et qu'il ne se soit trouvé personne pour la conserver et la transmettre.

Qu'importe ! dirait Wells; la flamme immortelle; celle qui assure la durée de l'humanité et le maintien de l'espèce, n'est jamais en défaut; qu'un flambeau s'éteigne quelque part et la force de la Vie en rallume ailleurs des milliers.

Jolie petite Guillemette, tu n'auras été ainsi, dans la suite des âges, qu'un délicieux feu follet, dont le reflet nous a été heureusement conservé par la main d'un artiste, et tu pourras peut-être, grâce à lui, échapper à l'oubli, tant que les couleurs assemblées sur une toile continueront à charmer l'œil des hommes et à les distraire de la monotonie des heures...

Maurice MONTIGNY.
